Volume n° 122

RAPPORT
DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2001

AUTOMNE 2004

Canada

RAPPORT
DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 2001

AUTOMNE 2004

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au :

Conseil national du bien-être social
112, rue Kent, 9e étage
Place de Ville, Tour B
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Téléphone : (613) 957-2961
Télécopieur : (613) 957-0680
Courriel : ncw@magi.com
Site web : www.ncwcnbes.net

Also available in English under the title:
Poverty Profile 2001

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2004
N° de cat. SD25-1/2001F
ISBN 0-662-89649-1

Convention de la poste-publications n° 40065597
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au :
112, rue Kent, 9e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0J9
Courriel : ncw@magi.com

105-00795/

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

LA PAUVRETÉ AU CANADA : PROFILS ET TENDANCES 3

CHANGEMENTS EN 2001 3
TENDANCES À PLUS LONG TERME 3
DEGRÉ DE PAUVRETÉ 4
DURÉE DE LA PAUVRETÉ 4
AUTRES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ 4
PAUVRETÉ ET TRAVAIL 5
PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ DU REVENU 5

I. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES 7

LES PERSONNES CONSIDÉRÉES INDIVIDUELLEMENT 8
TENDANCE DE LA PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE 12

II. LA SITUATION SELON LES PROVINCES 27

III. UN APERÇU DE LA PAUVRETÉ EN 2001 41

TYPE DE FAMILLE 41
GROUPE D'ÂGE ET SEXE 43
TYPE DE FAMILLE ET GROUPE D'ÂGE 44
JEUNES ADULTES 47
NOMBRE ET GROUPE D'ÂGE DES ENFANTS 48
NIVEAU DE SCOLARITÉ 49
PÉRIODE D'IMMIGRATION 52
MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT 53
RÉGION DE RÉSIDENCE 55

IV. DEGRÉ DE PAUVRETÉ 57

V. DURÉE DE LA PAUVRETÉ 73

VI. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENUS 81

VII. PAUVRETÉ ET TRAVAIL RÉMUNÉRÉ 95

VIII. ÉTUDE APPRONFONDIE DE LA SITUATION DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES 107

LES FEMMES 107
LES ENFANTS 110
LES PERSONNES ÂGÉES 119

IX. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ **127**

CONCLUSION : À COURT D'ISSUES **133**

ANNEXES

A. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS 135
B. SEUILS DE FAIBLE REVENU 141
C. STATISTIQUES CHOISIES SUR LA PAUVRETÉ FONDÉES SUR LES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA 145

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL **153**

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL **155**

INTRODUCTION

Le *Profil de la pauvreté, 2001* est le plus récent rapport annuel sur la pauvreté publié par le Conseil national du bien-être social. Il est fondé sur des données factuelles recueillies par Statistique Canada et comprend de nombreuses statistiques pour 2001 ainsi que les tendances en matière de pauvreté remontant à 1980. Comme par les années passées, le rapport est une analyse des faits plutôt qu'une stratégie pour éliminer la pauvreté et, de ce fait, ne contient aucune recommandation précise. Au fil des ans, le Conseil national du bien-être social a publié de nombreux rapports qui présentent une foule de propositions pour lutter contre la pauvreté.

Le rapport met en valeur des renseignements sur le nombre de personnes vivant dans la pauvreté au Canada ainsi que les taux de pauvreté, tant pour les personnes seules que pour les familles. En plus d'examiner l'incidence de la pauvreté, le chapitre sur le degré de pauvreté présente des renseignements sur la gravité de la situation. On y aborde aussi la question de la persistance ou de la durée de la pauvreté ainsi que les sources de revenus des personnes pauvres et les rapports entre la pauvreté et le travail rémunéré. Le rapport conclut avec un chapitre sur l'inégalité des revenus ou sur la façon dont les revenus personnels sont répartis dans l'ensemble de la population.

Les données contenues dans le rapport sont fondées sur les enquêtes sur le revenu des Canadiens qui, grâce à des techniques statistiques, sont généralisées à l'ensemble de la population. Il importe de noter que Statistique Canada, dans le cadre de ces enquêtes en particulier, ne tient pas compte des habitants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ni des personnes dans les établissements ou sur les réserves indiennes.

Dernièrement, Statistique Canada a corrigé ses prévisions pour en assurer la conformité avec les dernières données du recensement. Ces mises à jour font en sorte qu'un certain nombre de chiffres utilisés dans le présent rapport diffèrent légèrement de ceux publiés dans les éditions antérieures du *Profil de la pauvreté*. Les profils et tendances globales n'ont pas changé pour autant, malgré ces légers réajustements des taux de pauvreté et des chiffres sur la pauvreté.

Le corps du rapport utilise comme mesure de pauvreté le seuil de faible revenu ou SFR de Statistique Canada, avant impôt. Certaines statistiques à l'annexe C utilisent les seuils de faible revenu après le paiement des impôts fédéral et provinciaux.

Le Conseil national du bien-être social espère que le *Profil de la pauvreté, 2001* permettra de mieux comprendre la pauvreté au Canada, un sujet abondamment commenté mais trop souvent éclipsé par d'autres questions dans les discussions portant sur les politiques officielles.

LA PAUVRETÉ AU CANADA : PROFILS ET TENDANCES

CHANGEMENTS EN 2001

- Le taux de pauvreté de l'ensemble de la population a chuté de 14,7 p. cent en 2000 à 14,4 p. cent en 2001. Il s'agit de la cinquième baisse consécutive en autant d'années.
- Les taux de pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans et chez les adultes de moins de 65 ans ont continué de baisser en 2001 tandis que le taux chez les personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté légèrement par rapport aux niveaux les plus bas depuis nombre d'années enregistrés en 1999 et 2000. Le taux en 2001 était de 15,6 p. cent chez les enfants, 13,6 p. cent chez les adultes de moins de 65 ans et 16,8 p. cent chez les personnes âgées.
- Le taux de pauvreté des familles de tous types est resté stable à 11 p. cent en 2001 et le taux pour toutes les personnes seules a légèrement baissé pour atteindre 36,3 p. cent.
- Le taux de pauvreté des familles ayant comme chef une mère seule a chuté à 42,4 p. cent en 2001, le niveau le plus bas depuis nombre d'années. Le taux chez les familles ayant comme chef un père seul a augmenté à 19,3 p. cent.
- En 2001, pour la deuxième année consécutive, les femmes seules de 65 ans et plus affichaient le taux de pauvreté le plus élevé des neuf types courants de familles, soit 45,6 p. cent. Il est ironique de constater qu'il s'agit aussi du niveau le plus bas chez les femmes âgées seules depuis nombre d'années. La diminution du taux de pauvreté chez ce groupe au cours des dernières années a été moindre que la diminution du taux chez les mères seules.
- Terre-Neuve-et-Labrador affichait en 2001 un taux de pauvreté pour l'ensemble de la population de 17,6 p. cent, le plus élevé de l'ensemble des provinces. L'Ontario, à 11,7 p. cent, avait le taux le plus bas.

TENDANCES À PLUS LONG TERME

- Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population ont augmenté après la récession de 1980-1982, baissé pendant le reste des années 1980 pour remonter ensuite lors de la récession de 1990-1991. La tendance actuelle est à la baisse, mais le taux de 14,4 p. cent en 2001 est toujours plus élevé que le taux de 13,9 p. cent en 1989, année précédant la dernière récession.
- Malgré une baisse constante mais lente des taux de pauvreté chez les enfants, depuis 1996, le taux de pauvreté de 15,6 p. cent chez les enfants en 2001 était toujours plus élevé que le taux de 14,9 p. cent en 1989, l'année précédant la dernière récession et aussi l'année marquant le vote unanime des députés de la Chambre des communes les engageant à chercher à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

- Les taux de pauvreté chez les personnes âgées ont baissé plus ou moins constamment depuis l'amorce, en 1980, de la série actuelle de statistiques sur la pauvreté. De 1980 à 2001, le taux pour l'ensemble des personnes âgées a plongé de 33,9 p. cent à 16,8 p. cent, le taux chez les couples de 65 ans et plus de 20,1 p. cent à 6,3 p. cent, le taux des hommes âgés seuls de 61 p. cent à 32,8 p. cent et le taux chez les femmes âgées seules de 71,7 p. cent à 45,6 p. cent, le niveau le plus bas depuis nombre d'années. Cependant, au cours des dernières années, le taux de décroissance des taux de pauvreté chez les personnes âgées a ralenti.

DEGRÉ DE PAUVRETÉ

- En 2001, les familles biparentales de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans affichaient le degré de pauvreté le plus élevé, mesuré en dollars, de tous les types de familles, soit en moyenne des revenus de 10 265 $ sous le seuil de pauvreté. Les femmes seules de 65 ans et plus affichaient le degré de pauvreté le moindre, soit en moyenne 3 249 $ sous le seuil de pauvreté.

- Des centaines de milliers de Canadiens pauvres ont dû, en 2001, se contenter de revenus équivalant à moins de la moitié du seuil de pauvreté, notamment 466 000 personnes seules de moins de 65 ans et 153 000 familles de moins de 65 ans.

- L'écart de pauvreté total au Canada – le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer toutes les personnes vivant dans la pauvreté au-dessus du seuil de pauvreté – a augmenté légèrement à 18,6 milliards en 2001. À titre de comparaison, le produit intérieur brut du Canada en 2001 atteignait 1,1 billion de dollars.

DURÉE DE LA PAUVRETÉ

- Environ 7,5 millions de personnes ou 29,6 p. cent de la population ont connu la pauvreté au moins une année entre 1996 et 2001. C'est là plus du double du taux de pauvreté annuel qui se chiffrait à 14,4 p. cent pour l'ensemble de la population en 2001.

- Près de 1,4 million de personnes ou 5,5 p. cent de la population ont vécu dans la pauvreté pendant les six ans de 1996 à 2001.

AUTRES INDICATEURS DE LA PAUVRETÉ

- Chez les personnes seules et les chefs de familles monoparentales, les femmes affichent de façon constante des taux de pauvreté plus élevés que ceux des hommes. La différence la plus criante en 2001 était l'écart entre le taux de pauvreté de 42,4 p. cent pour les mères seules et de 19,3 p. cent pour les pères seuls.

- L'écart entre les femmes et les hommes est plus marqué chez les personnes âgées de 65 ans ou plus que chez les adultes plus jeunes. L'écart chez les personnes âgées au cours des dernières années est de l'ordre de deux pour un. En 2001, le taux de pauvreté chez les

femmes âgées était de 21,2 p. cent contre 11,1 p. cent chez les hommes âgés.

- Les taux de pauvreté diminuent à mesure que la scolarité augmente. Le taux de pauvreté en 2001 pour les personnes seules n'ayant pas terminé leurs études secondaires s'élevait à 59,2 p. cent contre un taux de 21,9 p. cent chez les titulaires d'un baccalauréat universitaire. Les familles où le principal soutien financier n'avait pas terminé ses études secondaires affichaient un taux de pauvreté de 16,4 p. cent contre 4,2 p. cent chez les familles où le principal soutien financier était titulaire d'un baccalauréat.

PAUVRETÉ ET TRAVAIL

- Dans une certaine mesure, occuper un emploi offre une protection contre la pauvreté, mais il arrive souvent que la présence d'un seul soutien économique au sein d'une unité familiale ne soit pas suffisante. Par exemple, les taux de pauvreté en 2001 chez les familles biparentales de moins de 65 ans s'élevaient à 87, 1 p. cent pour les familles sans soutien économique, 28 p. cent pour les familles ayant un soutien économique, 5,1 p. cent pour les familles avec deux soutiens économiques et 2,2 p. cent pour les familles ayant trois soutiens économiques ou plus.

- Les taux de pauvreté baissent à mesure que le nombre de semaines de travail augmente. Chez les personnes seules de moins de 65 ans, les taux de pauvreté en 2001 étaient de 78,8 p. cent pour les personnes n'ayant pas d'emplois rémunérés et 15,9 p. cent chez ceux qui avaient travaillé 49 à 52 semaines par année. Le taux chez les familles de moins de 65 ans variait de 52,2 p. cent pour les familles où ni l'un ni l'autre des conjoints n'avaient de travail rémunéré à 2,8 p. cent chez les familles dont les deux conjoints travaillaient au total 103 semaines ou plus.

- En 2001, on comptait 374 000 familles pauvres de moins de 65 ans et 477 000 personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté qui tiraient plus de la moitié de leur revenu total d'un travail rémunéré. Ensemble, ils représentaient plus de la moitié des pauvres de moins de 65 ans aptes au travail.

PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ DU REVENU

- La répartition du revenu personnel au Canada est hautement asymétrique. Malgré l'impact des paiements de transfert des gouvernements et l'impôt sur le revenu, les 20 p. cent les plus pauvres de la population n'avaient, en 2001, que cinq pour cent des revenus. Les 20 p. cent plus riches recevaient 43 p. cent des revenus.

- Entre 1980 et 2001, le revenu moyen après impôt des 20 p. cent de la population les plus pauvres est passé de 10 921 $ à 11 675 $, en tenant compte de l'inflation, une augmentation de sept pour cent. Le revenu moyen des 20 p. cent les plus riches est passé de 88 058 $ à 101 628 $, soit une augmentation de 15 p. cent.

I. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES

Le Canada ayant joui d'une dixième année consécutive de croissance économique après la dernière récession, la plupart des statistiques relatives à la pauvreté ont continué de diminuer en 2001. Le taux de pauvreté national, pour l'ensemble de la population, a diminué de 14,7 p. cent en 2000 à 14,4 p. cent en 2001 et le nombre estimé de Canadiens pauvres a baissé de 4 422 000 à 4 393 000. La plupart des autres données sur la pauvreté ont aussi fléchi légèrement.

Toutefois, le tableau n'a pas été rose à tous les points de vue. La reprise après la récession de 1990 et 1991 n'était toujours pas terminée. Le taux de pauvreté de certains groupes est resté déraisonnablement élevé malgré les légères améliorations des dernières années. L'inégalité entre les revenus était pire en 2001 qu'elle ne l'était une génération auparavant. Les programmes gouvernementaux d'aide aux personnes nécessiteuses ont évité l'indigence à des millions de personnes mais les gouvernements n'ont pas semblé faire de progrès dans la lutte contre la pauvreté. La seule exception notable fut l'ensemble des programmes de la sécurité du revenu des personnes âgées établi dans les années 1950 et 1960 qui a permis une réduction marquée de la pauvreté chez les aînés.

Entre 2000 et 2001, les données statistiques sur la pauvreté de 12 des 15 groupes de Canadiens faisant habituellement l'objet d'études ont témoigné d'une baisse. Dans la plupart des cas, il s'agissait de la cinquième amélioration en autant d'années après les niveaux records de pauvreté observés durant le milieu des années 1990.

Quatre des taux de 2001 ont touché le niveau le plus bas, au moins en ce qui a trait à la présente série de données sur la pauvreté de Statistique Canada remontant à 1980. Le taux de pauvreté des familles dirigées par une mère seule âgée de moins de 65 ans a chuté à 42,4 p. cent. Le taux pour l'ensemble des personnes seules, c'est-à-dire celles vivant de façon autonome ou avec des personnes non apparentées, a baissé à 36,3 p. cent. Parmi cette catégorie très vaste, le taux pour les personnes âgées seules a diminué à 42,2 p. cent et le taux pour les femmes âgées seules à 45,6 p. cent. Rares sont ceux qui jugeraient ces taux acceptables, mais ils étaient néanmoins considérablement inférieurs à ceux de nombreuses années antérieures.

La situation n'était pas aussi favorable lorsqu'on a comparé 2001 et 1989, la meilleure des années 1980 et celle précédant le déclenchement de la récession en 1990. Seulement sept des 15 groupes faisant habituellement l'objet d'études avaient des taux de pauvreté inférieurs en 2001 par rapport à 1989 et les huit autres avaient des taux légèrement plus élevés en 2001. Manifestement, un bon nombre de Canadiens ont été privés de l'abondance résultant des années successives de croissance économique.

Le présent chapitre décrit les principales tendances nationales observées dans les taux de pauvreté de 1980 à 2001, selon deux perspectives. La première analyse l'évolution des taux pour les personnes considérées individuellement, sans égard à leur situation familiale. Elle porte sur l'ensemble de la population, les enfants, les adultes âgés de 18 à 64 ans ainsi que les

personnes âgées de 65 ans et plus. L'autre porte sur les personnes en fonction des types de familles, notamment les personnes seules ou les familles biparentales ayant des enfants.

La première partie du chapitre met en relief les taux de pauvreté sous la forme d'une courbe pour permettre aux lecteurs de saisir rapidement les fluctuations depuis 1980. Les tableaux de la deuxième partie du chapitre s'adressent aux lecteurs qui recherchent des statistiques plus détaillées. Le premier tableau, entre autres, présente non seulement les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population mais aussi le nombre de pauvres et la population en général pour chaque année de 1980 à 2001.

Dans tous les cas, les chiffres et les taux renvoient uniquement aux habitants des dix provinces. Statistique Canada n'inclut pas les trois territoires dans les enquêtes annuelles qui servent à produire les statistiques sur la pauvreté. L'annexe A présente plus de détails sur les enquêtes, la façon de fixer les seuils de pauvreté ainsi que la manière de calculer les taux de pauvreté.

Figure 1.1 : Taux de pauvreté pour l'ensemble de la population

LES PERSONNES CONSIDÉRÉES INDIVIDUELLEMENT

Le taux de pauvreté des personnes considérées individuellement plutôt que comme membre d'une unité familiale constitue la mesure la plus simple et la plus succincte de la pauvreté au Canada. Le taux de pauvreté global en 2001 était de 14,4 p. cent et le nombre estimé de pauvres s'établissait à 4 393 000 sur une population globale de 30 467 000 personnes réparties dans les dix provinces.

Le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population, comme bien d'autres taux de pauvreté, connaît des hauts et des bas au rythme de la santé globale de l'économie. Comme l'illustre la figure 1.1, le taux de pauvreté s'est mis à augmenter lorsque la récession de 1981-1982 a mis fin à la croissance de l'économie et, deux ans plus tard, a atteint 18,6 p. cent, le taux le plus élevé depuis bien des années. La pauvreté a fléchi tout au long de la décennie pour atteindre un niveau plancher de 13,9 p. cent en 1989 et ensuite reprendre son ascension avec la récession de 1990-1991.

Le taux de pauvreté a continué de croître, même une fois la dernière récession terminée pour atteindre un sommet en 1996 et se remettre à décroître. Toutefois, le taux de 14,4 p. cent en 2001 était toujours légèrement supérieur au niveau le plus bas de 13,9 p. cent en 1989.

La figure 1.2 représente par une courbe le taux de pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans, de 1980 à 2001 et la courbe est presque identique à celle représentant l'ensemble de la population. La raison évidente de cette ressemblance tient du fait que les taux de pauvreté chez les enfants reflètent le taux chez leurs parents. En 1989, l'année avant le déclenchement de la dernière récession, le taux de pauvreté chez les enfants a atteint 14,9 p. cent, le plus faible depuis bien des années, puis a augmenté rapidement à 21,1 p. cent en 1996 pour ensuite se mettre à décroître.

Figure 1.2 : Taux de pauvreté chez les enfants de moins de 18 ans

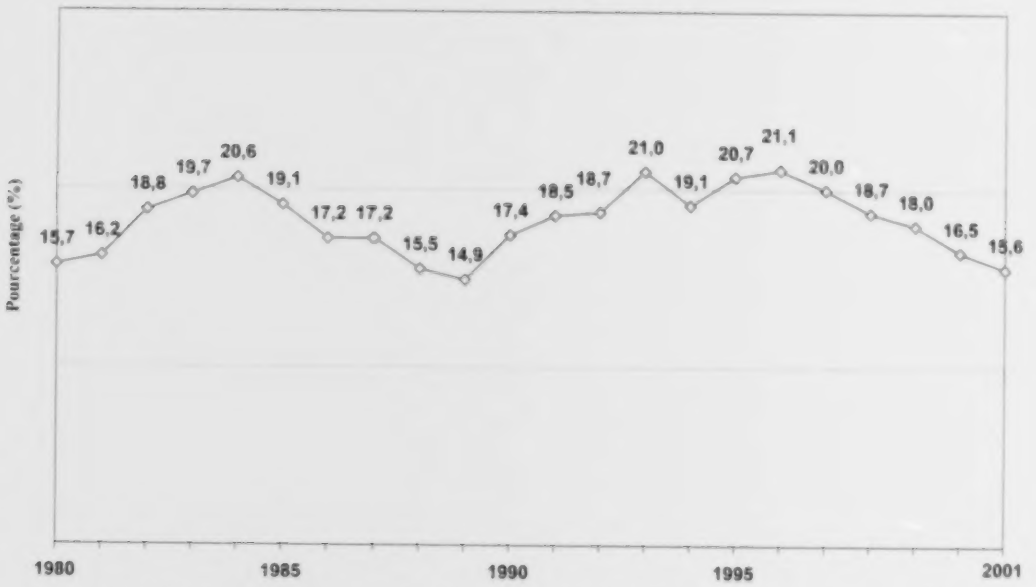

L'année 1989 a une résonance particulière pour les enfants. C'est l'année où la Chambre des communes a adopté de façon unanime une résolution exprimant la volonté d'éliminer la

pauvreté chez les enfants pour l'an 2000. Malheureusement, depuis l'adoption de cette résolution, le taux de pauvreté chez les enfants n'est pas passé une seule fois sous le seuil minimum établi en 1989. Le taux de 2001, soit 15,6 p. cent, se rapprochait du taux de 14,9 p. cent en 1989 mais lui était néanmoins supérieur, malgré les promesses des députés et les nombreuses années de croissance économique.

Le taux de chômage est l'un des meilleurs marqueurs de la pauvreté chez les gens âgés de moins de 65 ans. Étant donné que les gains sont une source importante de revenu pour plusieurs Canadiens, le fait d'occuper un bon emploi est souvent la clé d'une sécurité financière et l'absence d'emploi une cause fréquente de la pauvreté.

La figure 1.3 illustre le taux de pauvreté chez les adultes âgés de 18 à 64 ans, le groupe le plus susceptible de faire partie de la population active, ainsi que le taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans et plus, le groupe le plus souvent visé par les statistiques sur le chômage. Le taux de chômage a augmenté de façon marquée durant les deux dernières récessions, tout comme le taux de pauvreté.

Figure 1.3 : Taux de chômage et de pauvreté chez les personnes en âge de travailler

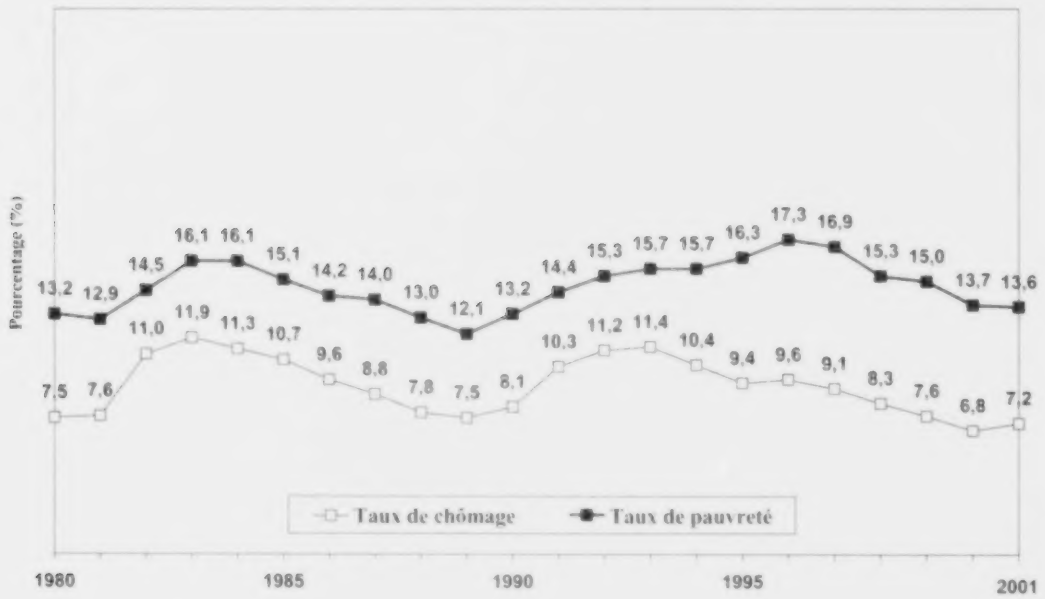

Les tendances illustrées par les deux courbes sont essentiellement pareilles, quoique les lignes aient eu tendance à diverger depuis quelques années. La plupart du temps durant les années 1980 et le début des années 1990, les taux de pauvreté chez les adultes étaient de quatre à cinq pour cent plus élevés que les taux de chômage. À compter du milieu des années

1990, l'écart a augmenté à six ou sept p. cent. En 2001, il s'établissait à 6,4 points, soit un taux de pauvreté de 13,6 p. cent moins un taux de chômage de 7,2 p. cent.

L'écart des dernières années s'explique, de façon simple, du fait que le taux de chômage fléchissait plus rapidement que le taux de pauvreté mais il est évident que la dynamique était beaucoup plus complexe. Plus loin dans ce rapport, nous nous pencherons plus à fond sur le travail, les régimes de travail, les niveaux des gains et leur rapport avec la pauvreté.

La figure 1.4 illustre une des grandes réussites du Canada en matière de lutte contre la pauvreté, la diminution à long terme de la pauvreté chez les personnes de 65 ans et plus. À la différence des jeunes qui font souvent partie de la population active rémunérée et sont vulnérables aux manifestations périodiques du chômage, la plupart des personnes âgées ne font pas partie de la population active rémunérée et tirent en grande partie leur revenu de régimes de pension et de leurs économies.

Figure 1.4 : Taux de pauvreté chez les personnes de 65 ans ou plus

Au cours des années 1950 et 1960, le gouvernement fédéral a mis en place la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, plus ou moins sous leur forme actuelle et les gouvernements fédéral et provinciaux se sont concertés pour créer, en 1966, le Régime de pensions du Canada et son pendant, le Régime de rentes du Québec. Ces régimes auxquels se sont ajoutées d'autres mesures gouvernementales visant à inciter les gens à

économiser en vue de leur retraite ont eu un impact important sur les revenus des personnes âgées, d'année en année, et la cause directe de la chute marquée de la pauvreté.

En 1980, le taux de pauvreté chez les Canadiens âgés de 65 ans et plus s'établissait à 33,9 p. cent. Durant les années qui ont suivi, le taux a diminué de façon plus ou moins régulière pour atteindre les plus faibles taux depuis bien des années, soit 16,4 p. cent en 1999 et 2000. De temps à autre, comme ce fut le cas en 2001, il y a eu de légers mouvements vers le haut mais trop faibles pour estomper la tendance marquée à la baisse. Le fléchissement du taux de pauvreté a été d'autant plus spectaculaire qu'il s'est produit malgré la prodigieuse augmentation du nombre de personnes âgées au Canada. Comme l'illustre le tableau 1.3, à la fin du chapitre, le nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté a baissé, même si le nombre de personnes âgées a augmenté de façon marquée.

TENDANCES DE LA PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE

Les statistiques sur la pauvreté visant l'ensemble de la population, les enfants, les adultes de moins de 65 ans et les personnes âgées se révèlent utiles mais, pour mieux comprendre la pauvreté, il est important d'examiner aussi les unités familiales. L'étude des Canadiens en tant que familles économiques et personnes seules est des plus révélatrice.

Une famille économique est un ménage comprenant deux personnes ou plus, apparentées par le sang, par alliance ou par adoption. La définition s'applique aussi aux couples en union libre ou aux couples de même sexe. Comme en général les membres d'une même famille se soutiennent financièrement, il est plus logique d'examiner les familles en tant qu'unité économique plutôt qu'en étudier chaque membre indépendamment des autres.

Les cinq types de familles économiques le plus souvent visés par les études sur la pauvreté sont les couples de 65 ans ou plus, les couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans, les familles biparentales de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans, les familles avec enfants de moins de 18 ans dont le chef de famille est la mère seule et les familles avec enfants de moins de 18 ans dont le chef de famille est le père seul. Moins fréquents sont les types de familles où l'on retrouve ensemble les frères et les sœurs et les familles élargies comprenant plus de deux générations.

Les personnes seules sont celles qui vivent de façon autonome ou avec des personnes non apparentées, telles que des colocataires, qui partagent un logement afin de réduire leurs frais de subsistance. En général, on répartit les personnes seules en quatre catégories : les femmes de moins de 65 ans, les hommes de moins de 65 ans, les femmes de 65 ans ou plus et les hommes de 65 ans ou plus.

Les taux de pauvreté des deux grandes catégories de personnes seules et de familles fluctuent en fonction de l'économie mais les taux des personnes seules sont immanquablement beaucoup plus élevés que ceux des familles, comme l'illustre la figure 1.5, la principale raison étant que les familles comptent souvent plus d'un soutien de famille.

Figure 1.5 : Taux de pauvreté chez les familles et personnes seules

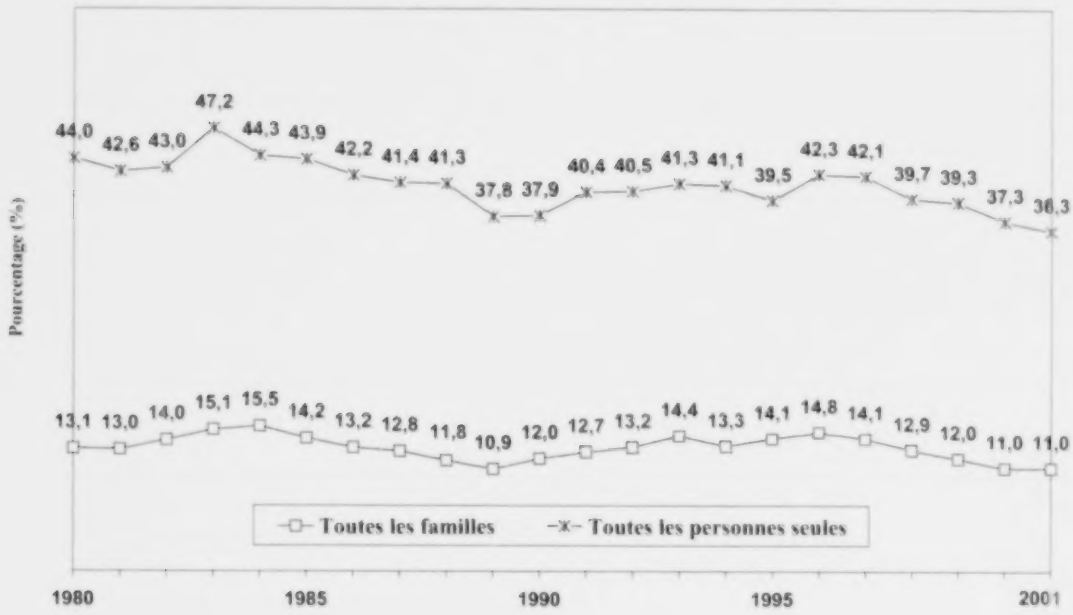

Chez bon nombre de jeunes couples, les deux conjoints font partie de la population active rémunérée et un grand nombre de couples âgés comptent deux pensionnés, chacun touchant un revenu de pension en son nom propre. Les personnes seules, par définition, n'ont qu'un seul revenu.

En 2001, le taux de pauvreté de l'ensemble des familles s'établissait à 11 p. cent et le taux de pauvreté des personnes seules à 36,3 p. cent. Même si dans le cas des personnes seules le taux était le plus faible depuis bien des années, il était néanmoins trois fois supérieur au taux des familles.

Au fil du temps, le rapport entre les taux de pauvreté des deux groupes est, en général, de l'ordre de trois pour un. Le plus grand écart s'est manifesté en 1988 lorsque le rapport était de 3,5 pour un et la plus faible différence, en 1995, avec un rapport de 2,8 à un.

Les autres figures du présent chapitre illustrent les tendances en matière de taux de pauvreté des neuf catégories de familles et de personnes seules.

La figure 1.6 présente les trois types de familles ayant des enfants de moins de 18 ans. Les familles biparentales avec enfants constituent le type de famille avec enfants le plus courant au Canada et ce, dans une large mesure et affichent de façon constante le taux de pauvreté le plus faible parmi tous les types de familles avec enfants. Souvent, y compris en 2000 et en 2001, le taux a fléchi sous la barre de dix. Comme on le constatera plus loin, le faible taux s'explique du fait qu'un grand nombre de familles comptent au moins deux personnes dans la population active rémunérée.

Figure 1.6 : Taux de pauvreté pour les familles avec enfants

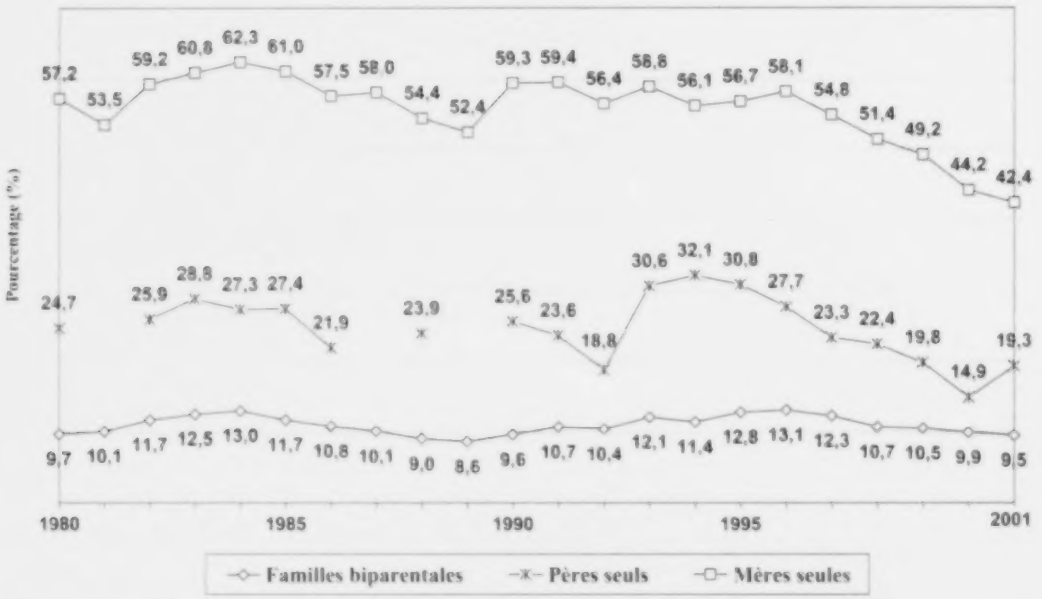

D'ordinaire, les mères seules représentent 85 p. cent ou plus de toutes les familles monoparentales au Canada et plus de 90 p. cent des familles monoparentales vivant dans la pauvreté. Au fil des ans, le taux de pauvreté des mères seules a fluctué d'un niveau scandaleusement élevé à un niveau très très élevé. Cependant, la tendance à court terme est vers une baisse marquée, tout comme la tendance à long terme qui, elle, aussi semble s'orienter à la baisse. Le taux de pauvreté le plus élevé chez les mères seules a atteint 62,3 p. cent en 1984 et la norme s'est établie à plus de 50 p. cent. Le taux a fléchi à 49,2 p. cent en 1999 et continué à baisser à 44,2 p. cent en 2000 et à 42,4 p. cent en 2001.

Le taux de pauvreté des pères seuls se situe habituellement à moins de la moitié de celui des mères seules. De plus, le taux chez les pères seuls tend à fluctuer de façon irrégulière, d'une année à l'autre, compte tenu du nombre relativement restreint de familles de ce type et, conséquemment, de la taille beaucoup plus restreinte des échantillons visés par les enquêtes

servant à établir les statistiques sur la pauvreté. Dans la figure 1.6, les brèches dans la courbe représentant les pères seuls correspondent aux années où la taille des échantillons était insuffisante pour produire des résultats fiables. Il se peut que le faible taux de pauvreté de 14,9 p. cent en 2000 corresponde à une aberration statistique également attribuable à la faible taille de l'échantillon.

La figure 1.7 illustre la tendance du taux de pauvreté chez les couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans. Le taux monte et descend en fonction de la santé de l'économie, tout comme chez les autres types de familles âgées de moins de 65 ans. En général, les couples de moins de 65 ans sans enfants affichent un taux de pauvreté légèrement inférieur à celui des familles biparentales avec enfants.

Figure 1.7 : Taux de pauvreté chez les couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans

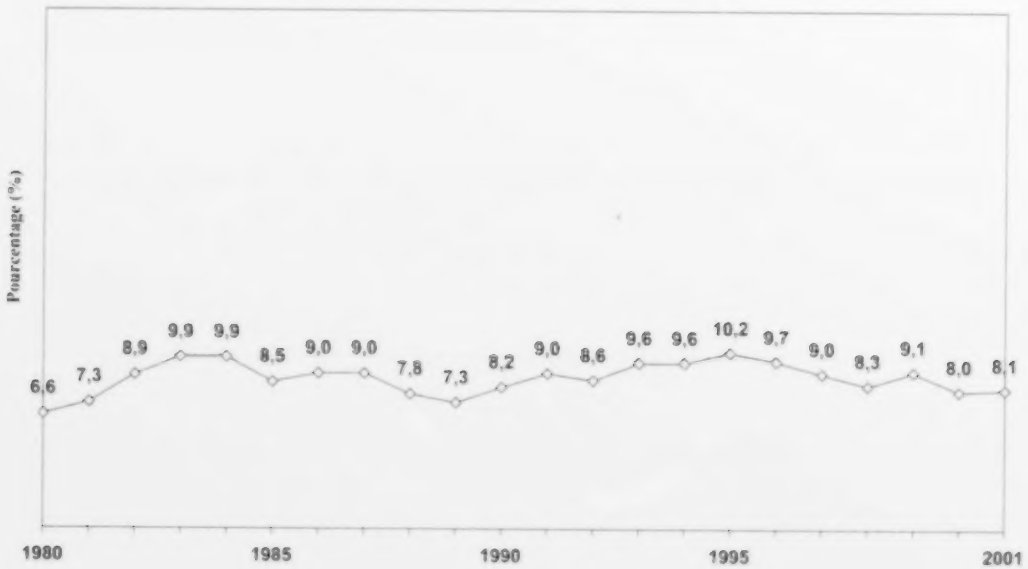

Le taux de pauvreté chez les couples âgés, comme l'illustre la figure 1.8, est devenu le plus faible parmi les neuf types de familles faisant l'objet du *Profil de la pauvreté*. On observe de très faibles changements cycliques du taux, en partie parce que certaines personnes âgées sont encore dans la population active rémunérée mais, dans l'ensemble, la tendance est fortement à la baisse. À 4,5 p. cent, le taux chez les couples âgés a atteint, en 2000, le plus faible taux depuis nombre d'années pour remonter légèrement à 6,3 p. cent en 2001, néanmoins le plus faible parmi les neuf types de familles.

Figure 1.8 : Taux de pauvreté chez les couples de 65 ans et plus

Les deux prochaines figures portent sur la pauvreté chez les quatre types de familles comportant des personnes seules. Une fois de plus, les tendances sont radicalement différentes selon qu'il s'agit des personnes seules de moins de 65 ans ou celles de 65 ans et plus. Les taux de pauvreté des deux groupes d'âges sont beaucoup plus élevés chez les femmes que chez les hommes.

La figure 1.9 illustre les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes seuls âgés de moins de 65 ans. Les fluctuations reflètent l'état de l'économie et la différence entre les taux chez les femmes et chez les hommes est largement attribuable au désavantage que subissent les femmes dans la population active rémunérée. Traditionnellement, les gains des femmes sont en moyenne largement inférieurs à ceux des hommes. De plus, les femmes tendent à occuper relativement moins d'emplois à temps plein par rapport aux emplois à temps partiel que les hommes.

Figure 1.9 : Taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 65 ans

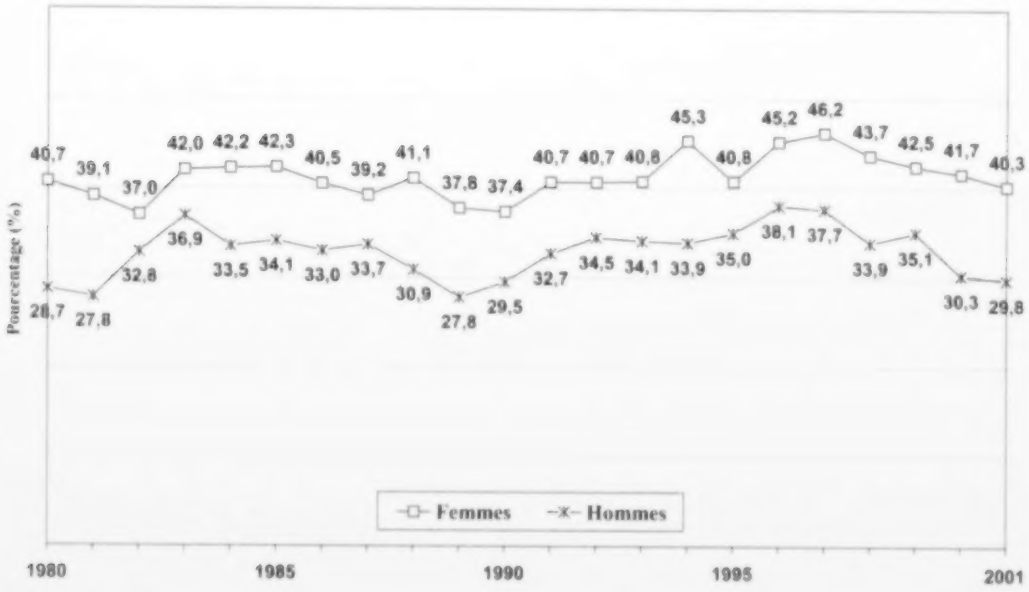

L'écart entre les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans a fluctué d'un maximum de 12 points de pourcentage en 1980 à seulement 4,2 points en 1982. La tendance à long terme semble indiquer que l'écart est plus marqué durant les périodes économiques favorables et plus faible durant les périodes dures. Cela s'explique peut-être par le fait que le taux chez les hommes a tendance à être plus volatil durant les périodes dures.

À la figure 1.10, les taux de pauvreté chez les personnes âgées seules, comme toutes les autres données sur la pauvreté chez les personnes âgées affichent une baisse marquée entre 1980 et 2001. Le taux de pauvreté chez les femmes âgées seules atteignait 71,7 p. cent en 1980 contre 45,6 p. cent en 2001, une baisse de 26,1 points de pourcentage. Chez les hommes âgés seuls, le taux était de 61 p. cent en 1980 et de 32,8 p. cent en 2001, une baisse de 28,2 points.

Dans les deux cas, la baisse a été beaucoup plus saisissante dans les années antérieures. Depuis 1995, le taux chez les femmes âgées seules a fléchi modérément tandis que celui chez les hommes a été irrégulier.

Figure 1.10 : Taux de pauvreté chez les personnes seules de 65 ans et plus

Comme chez les personnes seules moins âgées, on retrouve un écart important entre les taux chez les femmes et celui chez les hommes qui ne semble pas vouloir s'estomper. L'écart le plus important, soit 22,2 points de pourcentage, s'est produit en 1988 contre 10,7 points de pourcentage, soit les moins importants, en 1980 et 1984.

Cela s'explique en partie du fait que la différence entre les gains moyens chez les hommes et chez les femmes se prolonge à la retraite chez les personnes âgées recevant des prestations de retraite fondées sur leurs gains antérieurs. En outre, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et sont plus susceptibles d'épuiser leurs économies au fil du temps.

TABLEAU 1.1 : TENDANCE DE LA PAUVRETÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

	Population totale	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
1980	24 107 000	3 792 000	15,7 %
1981	24 389 000	3 828 000	15,7 %
1982	24 654 000	4 204 000	17,1 %
1983	24 890 000	4 599 000	18,5 %
1984	25 128 000	4 666 000	18,6 %
1985	25 358 000	4 411 000	17,4 %
1986	25 612 000	4 151 000	16,2 %
1987	25 921 000	4 130 000	15,9 %
1988	26 253 000	3 924 000	14,9 %
1989	26 620 000	3 700 000	13,9 %
1990	27 015 000	4 085 000	15,1 %
1991	27 394 000	4 438 000	16,2 %
1992	27 792 000	4 647 000	16,7 %
1993	28 114 000	5 003 000	17,8 %
1994	28 431 000	4 800 000	16,9 %
1995	28 734 000	5 072 000	17,7 %
1996	29 056 000	5 385 000	18,5 %
1997	29 368 000	5 272 000	18,0 %
1998	29 627 000	4 885 000	16,5 %
1999	29 898 000	4 737 000	15,8 %
2000	30 180 000	4 422 000	14,7 %
2001	30 467 000	4 393 000	14,4 %

TABLEAU 1.2 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

	Tous les enfants de moins de 18 ans	Enfants pauvres de moins de 18 ans	Taux de pauvreté
1980	6 792 000	1 066 000	15,7 %
1981	6 724 000	1 085 000	16,2 %
1982	6 629 000	1 248 000	18,8 %
1983	6 581 000	1 294 000	19,7 %
1984	6 513 000	1 345 000	20,6 %
1985	6 490 000	1 243 000	19,1 %
1986	6 530 000	1 122 000	17,2 %
1987	6 529 000	1 125 000	17,2 %
1988	6 592 000	1 021 000	15,5 %
1989	6 652 000	990 000	14,9 %
1990	6 692 000	1 167 000	17,4 %
1991	6 782 000	1 253 000	18,5 %
1992	6 843 000	1 279 000	18,7 %
1993	6 898 000	1 455 000	21,0 %
1994	6 966 000	1 331 000	19,1 %
1995	6 982 000	1 447 000	20,7 %
1996	7 036 000	1 484 000	21,1 %
1997	7 013 000	1 405 000	20,0 %
1998	6 993 000	1 307 000	18,7 %
1999	6 963 000	1 251 000	18,0 %
2000	6 944 000	1 139 000	16,5 %
2001	6 895 000	1 071 000	15,6 %

TABLEAU 1.3 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS

	Nombre total de personnes de 65 ans et plus	Nombre de personnes pauvres de 65 ans et plus	Taux de pauvreté
1980	2 163 000	732 000	33,9 %
1981	2 217 000	744 000	33,4 %
1982	2 280 000	668 000	29,3 %
1983	2 328 000	726 000	31,1 %
1984	2 396 000	712 000	29,6 %
1985	2 486 000	695 000	28,0 %
1986	2 581 000	679 000	26,4 %
1987	2 667 000	667 000	25,0 %
1988	2 744 000	702 000	25,5 %
1989	2 853 000	640 000	22,5 %
1990	2 951 000	619 000	21,1 %
1991	3 010 000	653 000	21,6 %
1992	3 109 000	645 000	20,8 %
1993	3 167 000	717 000	22,7 %
1994	3 228 000	615 000	19,1 %
1995	3 299 000	618 000	18,8 %
1996	3 352 000	664 000	19,7 %
1997	3 465 000	662 000	19,2 %
1998	3 518 000	658 000	18,8 %
1999	3 553 000	585 000	16,4 %
2000	3 630 000	594 000	16,4 %
2001	3 712 000	619 000	16,8 %

TABLEAU 1.4 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ÉCONOMIQUES

	Nombre total de familles économiques	Nombre de familles économiques pauvres	Taux de pauvreté
1980	6 497 000	851 000	13,1 %
1981	6 611 000	857 000	13,0 %
1982	6 696 000	940 000	14,0 %
1983	6 803 000	1 030 000	15,1 %
1984	6 902 000	1 073 000	15,5 %
1985	7 007 000	993 000	14,2 %
1986	7 084 000	933 000	13,2 %
1987	7 175 000	917 000	12,8 %
1988	7 313 000	862 000	11,8 %
1989	7 404 000	806 000	10,9 %
1990	7 528 000	905 000	12,0 %
1991	7 620 000	969 000	12,7 %
1992	7 769 000	1 024 000	13,2 %
1993	7 840 000	1 129 000	14,4 %
1994	7 910 000	1 051 000	13,3 %
1995	8 032 000	1 129 000	14,1 %
1996	8 101 000	1 197 000	14,8 %
1997	8 179 000	1 154 000	14,1 %
1998	8 257 000	1 063 000	12,9 %
1999	8 339 000	1 004 000	12,0 %
2000	8 427 000	923 000	11,0 %
2001	8 525 000	938 000	11,0 %

TABLEAU 1.5 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES SEULES

	Nombre total de personnes seules	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté
1980	2 429 000	1 069 000	44,0 %
1981	2 521 000	1 074 000	42,6 %
1982	2 602 000	1 119 000	43,0 %
1983	2 677 000	1 263 000	47,2 %
1984	2 754 000	1 219 000	44,3 %
1985	2 830 000	1 243 000	43,9 %
1986	2 921 000	1 234 000	42,2 %
1987	3 030 000	1 254 000	41,4 %
1988	3 141 000	1 296 000	41,3 %
1989	3 256 000	1 230 000	37,8 %
1990	3 373 000	1 278 000	37,9 %
1991	3 459 000	1 398 000	40,4 %
1992	3 529 000	1 430 000	40,5 %
1993	3 586 000	1 480 000	41,3 %
1994	3 647 000	1 499 000	41,1 %
1995	3 711 000	1 466 000	39,5 %
1996	3 779 000	1 597 000	42,3 %
1997	3 846 000	1 619 000	42,1 %
1998	3 908 000	1 551 000	39,7 %
1999	3 972 000	1 562 000	39,3 %
2000	4 041 000	1 506 000	37,3 %
2001	4 077 000	1 482 000	36,3 %

TABLEAU 1.6 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES BIPARENTALES <65 ANS AVEC ENFANTS <18 ANS

	Nombre de familles biparentales	Nombre de familles biparentales pauvres	Taux de pauvreté
1980	3 137 000	304 000	9,7 %
1981	3 107 000	314 000	10,1 %
1982	3 080 000	362 000	11,7 %
1983	3 076 000	386 000	12,5 %
1984	3 030 000	392 000	13,0 %
1985	3 054 000	357 000	11,7 %
1986	3 070 000	332 000	10,8 %
1987	3 054 000	309 000	10,1 %
1988	3 100 000	278 000	9,0 %
1989	3 087 000	266 000	8,6 %
1990	3 084 000	297 000	9,6 %
1991	3 085 000	329 000	10,7 %
1992	3 086 000	322 000	10,4 %
1993	3 081 000	374 000	12,1 %
1994	3 120 000	356 000	11,4 %
1995	3 173 000	406 000	12,8 %
1996	3 169 000	416 000	13,1 %
1997	3 157 000	388 000	12,3 %
1998	3 103 000	331 000	10,7 %
1999	3 118 000	327 000	10,5 %
2000	3 127 000	309 000	9,9 %
2001	3 107 000	295 000	9,5 %

TABLEAU 1.7 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES MÈRES SEULES < 65 ANS AVEC ENFANTS <18 ANS

	Nombre total de mères seules	Nombre de mères seules pauvres	Taux de pauvreté
1980	351 000	201 000	57,2 %
1981	344 000	184 000	53,5 %
1982	374 000	222 000	59,2 %
1983	379 000	231 000	60,8 %
1984	405 000	252 000	62,3 %
1985	395 000	241 000	61,0 %
1986	378 000	217 000	57,5 %
1987	397 000	230 000	58,0 %
1988	412 000	224 000	54,4 %
1989	429 000	225 000	52,4 %
1990	461 000	273 000	59,3 %
1991	475 000	282 000	59,4 %
1992	561 000	317 000	56,4 %
1993	581 000	342 000	58,8 %
1994	517 000	290 000	56,1 %
1995	528 000	299 000	56,7 %
1996	545 000	317 000	58,1 %
1997	540 000	295 000	54,8 %
1998	561 000	288 000	51,4 %
1999	546 000	269 000	49,2 %
2000	531 000	234 000	44,2 %
2001	512 000	217 000	42,4 %

TABLEAU 1.8 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PÈRES SEULS < 65 ANS AVEC ENFANTS <18 ANS

	Nombre total de pères seuls	Nombre total de pères seuls pauvres	Taux de pauvreté
1980	54 000	13 000	24,7 %
1981	59 000	--	--
1982	62 000	16 000	25,9 %
1983	52 000	15 000	28,8 %
1984	58 000	16 000	27,3 %
1985	52 000	14 000	27,4 %
1986	66 000	14 000	21,9 %
1987	55 000	--	--
1988	62 000	15 000	23,9 %
1989	57 000	--	--
1990	77 000	20 000	25,6 %
1991	68 000	16 000	23,6 %
1992	76 000	14 000	18,8 %
1993	92 000	28 000	30,6 %
1994	84 000	27 000	32,1 %
1995	85 000	26 000	30,8 %
1996	89 000	25 000	27,7 %
1997	92 000	21 000	23,3 %
1998	101 000	23 000	22,4 %
1999	104 000	21 000	19,8 %
2000	109 000	16 000	14,9 %
2001	111 000	21 000	19,3 %

-- Échantillon insuffisant

TABLEAU 1.9 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES <65 ANS SANS ENFANTS <18 ANS

	Tous les couples <65 ans sans enfants	Couples pauvres <65 sans enfants	Taux de pauvreté
1980	1 312 000	87 000	6,6 %
1981	1 339 000	98 000	7,3 %
1982	1 361 000	122 000	8,9 %
1983	1 370 000	135 000	9,9 %
1984	1 371 000	136 000	9,9 %
1985	1 440 000	122 000	8,5 %
1986	1 454 000	130 000	9,0 %
1987	1 522 000	136 000	9,0 %
1988	1 541 000	120 000	7,8 %
1989	1 607 000	117 000	7,3 %
1990	1 627 000	133 000	8,2 %
1991	1 634 000	148 000	9,0 %
1992	1 645 000	141 000	8,6 %
1993	1 648 000	157 000	9,6 %
1994	1 702 000	163 000	9,6 %
1995	1 697 000	173 000	10,2 %
1996	1 761 000	170 000	9,7 %
1997	1 760 000	158 000	9,0 %
1998	1 778 000	147 000	8,3 %
1999	1 819 000	166 000	9,1 %
2000	1 880 000	150 000	8,0 %
2001	1 949 000	158 000	8,1 %

TABLEAU 1.10 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES DE 65 ANS ET PLUS

	Tous les couples de 65 ans et plus	Couples pauvres de 65 ans et plus	Taux de pauvreté
1980	539 000	108 000	20,1 %
1981	547 000	111 000	20,2 %
1982	578 000	77 000	13,3 %
1983	597 000	87 000	14,6 %
1984	597 000	94 000	15,7 %
1985	620 000	96 000	15,5 %
1986	676 000	99 000	14,7 %
1987	683 000	91 000	13,3 %
1988	713 000	90 000	12,6 %
1989	724 000	71 000	9,8 %
1990	762 000	58 000	7,6 %
1991	781 000	65 000	8,4 %
1992	807 000	64 000	7,9 %
1993	803 000	71 000	8,8 %
1994	838 000	50 000	5,9 %
1995	873 000	59 000	6,7 %
1996	854 000	65 000	7,6 %
1997	862 000	64 000	7,4 %
1998	885 000	61 000	6,9 %
1999	914 000	45 000	4,9 %
2000	910 000	41 000	4,5 %
2001	923 000	58 000	6,3 %

TABLEAU 1.11 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ – PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS

	Nombre total de personnes seules <65 ans	Personnes seules <65 pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total de femmes seules <65 ans	Femmes seules <65 ans pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total d'hommes seuls <65 ans	Hommes seuls <65 ans pauvres	Taux de pauvreté
1980	1 741 000	597 000	34,3 %	808 000	329 000	40,7 %	933 000	268 000	28,7 %
1981	1 802 000	596 000	33,1 %	837 000	327 000	39,1 %	965 000	268 000	27,8 %
1982	1 903 000	660 000	34,7 %	866 000	320 000	37,0 %	1 037 000	340 000	32,8 %
1983	1 928 000	754 000	39,1 %	838 000	352 000	42,0 %	1 090 000	402 000	36,9 %
1984	2 020 000	755 000	37,4 %	904 000	381 000	42,2 %	1 116 000	374 000	33,5 %
1985	2 071 000	780 000	37,7 %	904 000	382 000	42,3 %	1 167 000	398 000	34,1 %
1986	2 140 000	777 000	36,3 %	946 000	383 000	40,5 %	1 194 000	394 000	33,0 %
1987	2 198 000	794 000	36,1 %	973 000	381 000	39,2 %	1 225 000	413 000	33,7 %
1988	2 262 000	802 000	35,4 %	1 003 000	412 000	41,1 %	1 259 000	390 000	30,9 %
1989	2 355 000	760 000	32,3 %	1 050 000	397 000	37,8 %	1 305 000	363 000	27,8 %
1990	2 422 000	797 000	32,9 %	1 042 000	390 000	37,4 %	1 380 000	407 000	29,5 %
1991	2 504 000	906 000	36,2 %	1 099 000	447 000	40,7 %	1 405 000	459 000	32,7 %
1992	2 568 000	953 000	37,1 %	1 082 000	441 000	40,7 %	1 486 000	512 000	34,5 %
1993	2 564 000	946 000	36,9 %	1 060 000	433 000	40,8 %	1 504 000	513 000	34,1 %
1994	2 628 000	1 017 000	38,7 %	1 099 000	498 000	45,3 %	1 529 000	518 000	33,9 %
1995	2 677 000	1 004 000	37,5 %	1 155 000	471 000	40,8 %	1 522 000	533 000	35,0 %
1996	2 743 000	1 125 000	41,0 %	1 121 000	507 000	45,2 %	1 622 000	618 000	38,1 %
1997	2 804 000	1 155 000	41,2 %	1 169 000	540 000	46,2 %	1 635 000	616 000	37,7 %
1998	2 851 000	1 084 000	38,0 %	1 198 000	524 000	43,7 %	1 653 000	560 000	33,9 %
1999	2 901 000	1 107 000	38,2 %	1 208 000	513 000	42,5 %	1 693 000	595 000	35,1 %
2000	2 957 000	1 040 000	35,2 %	1 265 000	527 000	41,7 %	1 692 000	513 000	30,3 %
2001	2 984 000	1 021 000	34,2 %	1 258 000	507 000	40,3 %	1 726 000	514 000	29,8 %

TABLEAU 1.12 : TENDANCES DE LA PAUVRETÉ – PERSONNES SEULES DE 65 ANS ET PLUS

	Nombre total de personnes seules de 65 ans +	Nombre de personnes de 65 ans + pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total de femmes seules de 65 ans +	Nombre de femmes seules de 65 ans + pauvres	Taux de pauvreté	Nombre total d'hommes seuls de 65 ans +	Hommes seuls de 65 ans + pauvres	Taux de pauvreté
1980	688 000	473 000	68,8 %	500 000	358 000	71,7 %	188 000	115 000	61,0 %
1981	720 000	479 000	66,6 %	529 000	371 000	70,1 %	191 000	108 000	56,8 %
1982	699 000	459 000	65,6 %	524 000	368 000	70,2 %	175 000	91 000	51,9 %
1983	749 000	509 000	68,1 %	568 000	406 000	71,6 %	181 000	103 000	57,0 %
1984	734 000	463 000	63,1 %	559 000	367 000	65,7 %	175 000	96 000	55,0 %
1985	758 000	463 000	61,0 %	580 000	372 000	64,2 %	178 000	90 000	50,7 %
1986	782 000	457 000	58,4 %	599 000	367 000	61,3 %	183 000	89 000	49,0 %
1987	832 000	460 000	55,3 %	634 000	375 000	59,2 %	198 000	85 000	42,8 %
1988	879 000	494 000	56,2 %	675 000	414 000	61,4 %	204 000	80 000	39,2 %
1989	901 000	470 000	52,2 %	685 000	391 000	57,1 %	216 000	79 000	36,5 %
1990	950 000	481 000	50,7 %	722 000	388 000	53,7 %	228 000	94 000	41,1 %
1991	955 000	491 000	51,4 %	724 000	394 000	54,5 %	231 000	97 000	42,0 %
1992	961 000	476 000	49,6 %	723 000	392 000	54,2 %	238 000	85 000	35,6 %
1993	1 021 000	534 000	52,3 %	759 000	429 000	56,5 %	262 000	105 000	40,1 %
1994	1 019 000	482 000	47,4 %	763 000	402 000	52,7 %	256 000	80 000	31,4 %
1995	1 034 000	463 000	44,8 %	771 000	388 000	50,3 %	263 000	75 000	28,5 %
1996	1 035 000	473 000	45,7 %	776 000	385 000	49,6 %	259 000	88 000	33,9 %
1997	1 043 000	463 000	44,4 %	772 000	379 000	49,1 %	271 000	84 000	31,1 %
1998	1 057 000	466 000	44,1 %	780 000	372 000	47,7 %	277 000	95 000	34,2 %
1999	1 071 000	455 000	42,4 %	798 000	368 000	46,1 %	273 000	86 000	31,6 %
2000	1 084 000	466 000	43,0 %	799 000	371 000	46,4 %	285 000	95 000	33,3 %
2001	1 093 000	461 000	42,2 %	802 000	365 000	45,6 %	291 000	95 000	32,8 %

II. LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Comme à l'échelle nationale, les taux de pauvreté dans les provinces ont tendance à fluctuer, selon l'état de l'économie. D'une province à l'autre, on constate cependant de grandes différences qui sont liées étroitement aux forces et aux faiblesses des diverses économies provinciales. À titre d'exemple, l'Ontario qui jouit de l'économie la plus riche et souvent, la plus vigoureuse affiche en général des taux de pauvreté bas.

Du même coup, les programmes sociaux des gouvernements provinciaux peuvent avoir un effet sur les taux de pauvreté. Un certain nombre de provinces offrent des mesures de soutien du revenu aux personnes âgées à faible revenu qui complètent les programmes de soutien du revenu fédéraux et ont contribué à abaisser les taux de pauvreté au fil des années.

Le présent chapitre examine les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population, les personnes seules et les familles dans chacune des dix provinces, de 1980 à 2001. L'étude porte d'abord sur l'aperçu le plus récent pour ensuite se pencher sur les années antérieures. Les trois territoires ne sont pas inclus puisque Statistique Canada n'en tient pas compte dans les enquêtes annuelles servant à produire les statistiques sur la pauvreté.

Les tableaux à la fin du chapitre présentent les taux de pauvreté dans les provinces en 2001 selon sept des neuf types de familles les plus courants. Aucune statistique par province n'était disponible pour les couples de 65 ans et plus et les pères seuls de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, étant donné la faible taille de ces deux groupes.

Le tableau 2.1 présente les trois principales statistiques sur la pauvreté dans les provinces pour 2001, tant en nombres qu'en pourcentages. Le taux de pauvreté de l'ensemble de la population variait d'un minimum de 11,7 p. cent en Ontario à un maximum de 17,6 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador. Le taux chez les personnes seules oscillait de 30,9 p. cent en Ontario à 53,1 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador. Le taux en Ontario s'est révélé être le taux le plus bas des 22 dernières années pour les personnes seules, toutes provinces confondues. Le taux de pauvreté chez les familles variait de 9,2 p. cent en Ontario à 14,8 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador.

TABLEAU 2.1 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 2001						
	Ensemble de la population		Personnes seules		Familles	
	Personnes pauvres	Taux de pauvreté	Personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Familles pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve-et-Labrador	93 000	17,6 %	21 000	53,1 %	24 000	14,8 %
Île-du-Prince-Édouard	18 000	12,8 %	6 000	39,6 %	4 000	9,5 %
Nouvelle-Écosse	144 000	15,8 %	47 000	41,9 %	33 000	12,1 %
Nouveau-Brunswick	104 000	14,1 %	37 000	42,1 %	25 000	11,4 %
Québec	1 251 000	17,2 %	465 000	41,6 %	263 000	12,7 %
Ontario	1 378 000	11,7 %	429 000	30,9 %	300 000	9,2 %
Manitoba	186 000	17,2 %	58 000	38,3 %	38 000	12,8 %
Saskatchewan	140 000	14,7 %	50 000	37,1 %	28 000	10,3 %
Alberta	395 000	13,2 %	132 000	33,7 %	80 000	9,6 %
Colombie Britannique	683 000	17,0 %	238 000	37,2 %	144 000	13,1 %
Canada	**4 393 000**	**14,4 %**	**1 482 000**	**36,3 %**	**938 000**	**11,0 %**

Les statistiques ont peu changé entre 2000 et 2001 et l'on constate des fluctuations à la hausse comme à la baisse, d'une année à l'autre. L'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et l'Alberta ont affiché des taux légèrement inférieurs en 2001 dans chacune des trois catégories présentées dans le tableau 2.1. La Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique présentaient des taux légèrement plus élevés en 2001 dans les trois catégories. Les résultats étaient variables dans les quatre autres provinces.

Les figures 2.1 à 2.20 qui suivent présentent l'évolution des taux de pauvreté, par province, depuis 1980. Les figures au haut de chaque page comportent une courbe qui suit l'évolution du taux de pauvreté provincial pour l'ensemble de la population. Les taux réels pour chaque année apparaissent en chiffres, immédiatement au-dessus ou au-dessous de la ligne. À titre de comparaison, les figures comportent aussi une courbe simple, exempte de chiffres, qui illustre le taux de pauvreté national pour l'ensemble de la population.

Les figures qui apparaissent au bas de la page illustrent le taux de pauvreté provincial pour les familles et les personnes seules. À chacune de ces lignes correspond une ligne simple illustrant les taux de pauvreté nationaux.

Certaines des figures révèlent des tendances constantes d'une année à l'autre, d'autres non. Les tendances les plus étonnantes sur le long terme se manifestent dans les deux provinces les plus populeuses. Les taux de pauvreté au Québec sont toujours plus hauts que la moyenne et ceux de l'Ontario toujours plus bas.

Un examen plus approfondi des taux de pauvreté en 1989 et en 2001 met en relief l'analyse du chapitre 1 à l'effet que le Canada ne s'est pas encore complètement remis de la récession de 1990-1991. Le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta affichent toutes, en 2001, des taux de pauvreté inférieurs à ceux observés avant la récession de 1989 pour l'ensemble de la population, les personnes seules et les familles. Le Terre-Neuve-et-Labrador et la Colombie-Britannique, en 2001, avaient des taux supérieurs à ceux de 1989 et cela dans les trois catégories. Dans les autres provinces, les taux sont plus élevés dans une ou deux catégories et inférieurs dans les autres.

Pour l'ensemble des 22 ans visés par les figures, le taux de pauvreté le plus élevé pour l'ensemble de la population était de 26,7 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador en 1983. Le taux le plus bas était de 10,6 p. cent en Ontario, en 1989 et à l'Île-du-Prince-Édouard en 1992. En aucun temps, le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population n'est passé sous la barre des deux chiffres, quelle que soit la province.

Le taux provincial le plus élevé chez les personnes seules était de 66,5 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard, en 1980 et le plus bas de 30,9 p. cent en Ontario, en 2001. Même le taux de 30,9 p. cent est extrêmement élevé comparativement au taux de pauvreté chez les familles. Le taux provincial le plus élevé chez les familles était de 24,8 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador en 1983 et le plus bas de 6,9 p. cent, à l'Île-du-Prince-Édouard, en 1992.

Figure 2.1 : Terre-Neuve-et-Labrador
Tendances - Ensemble de la population

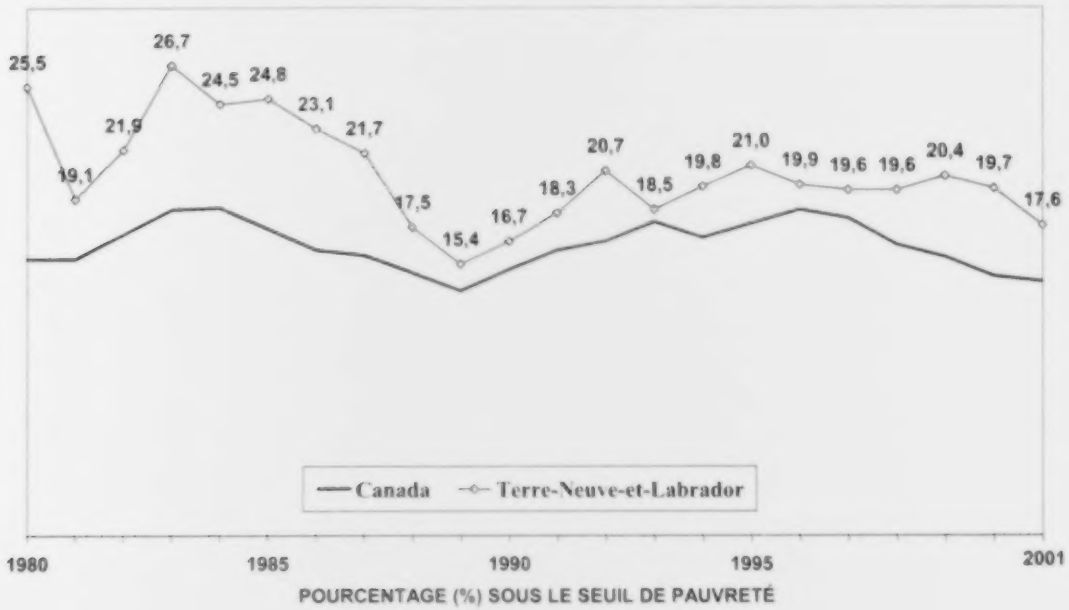

Figure 2.2 : Terre-Neuve-et-Labrador
Familles et personnes seules

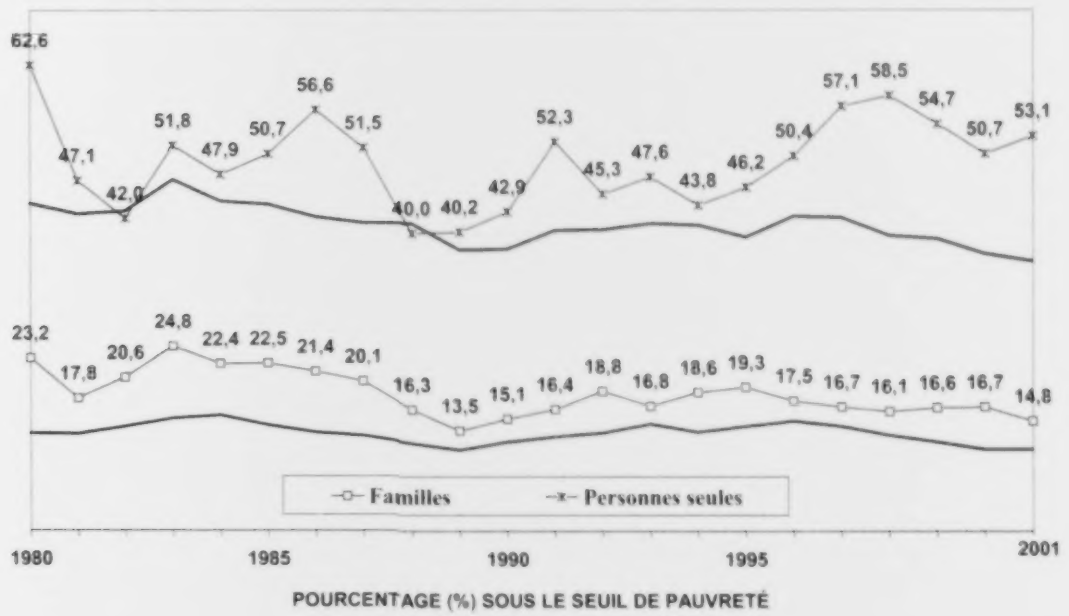

Figure 2.3 : Île-du-Prince-Édouard
Tendances - Ensemble de la population

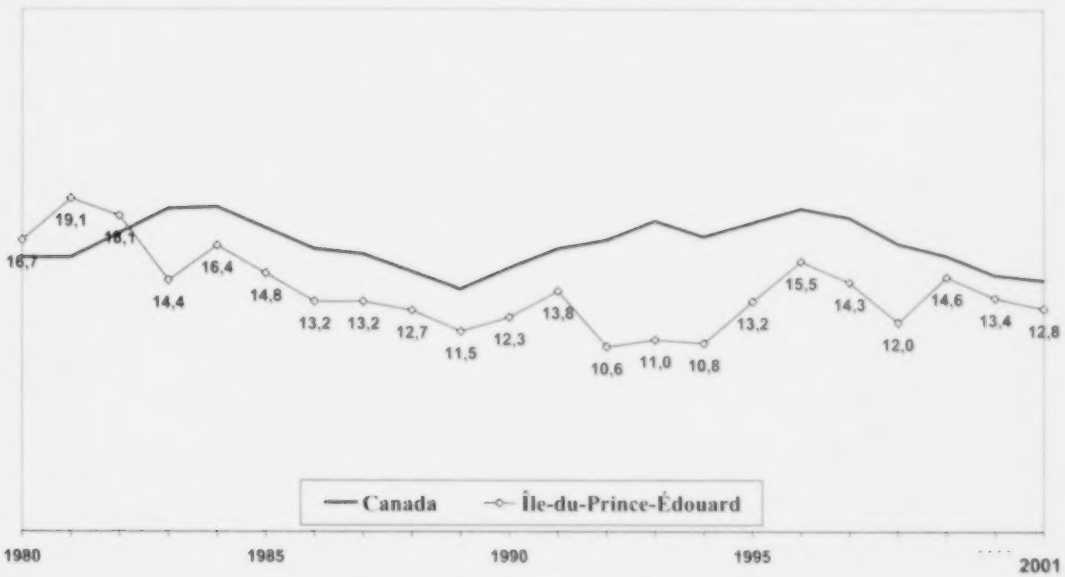

Figure 2.4 : Île-du-Prince-Édouard
Familles et personnes seules

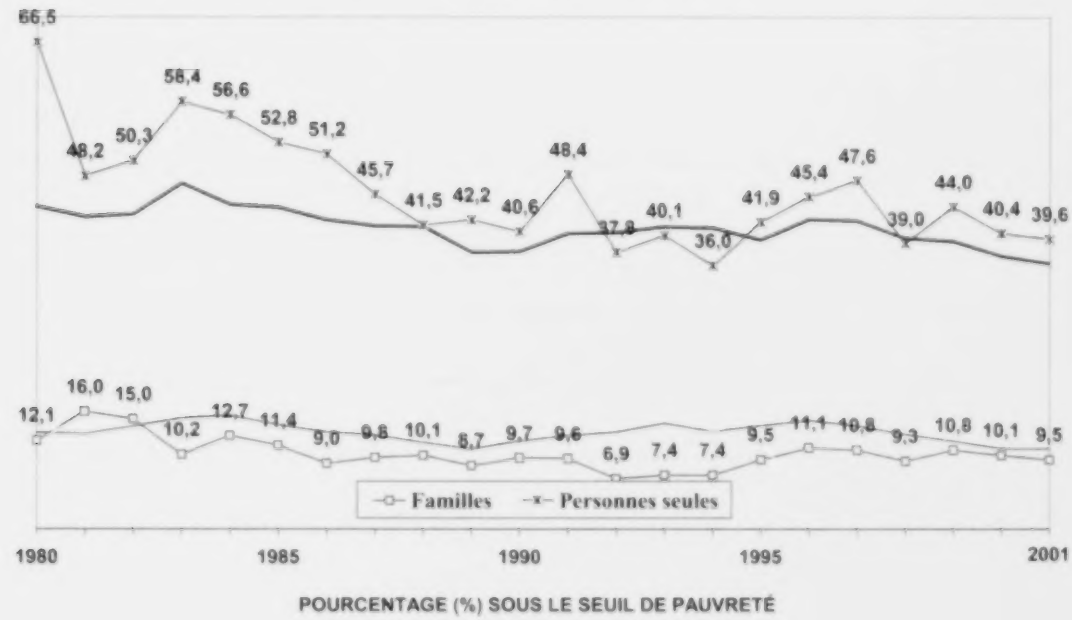

Figure 2.5 : Nouvelle-Écosse
Tendances - Ensemble de la population

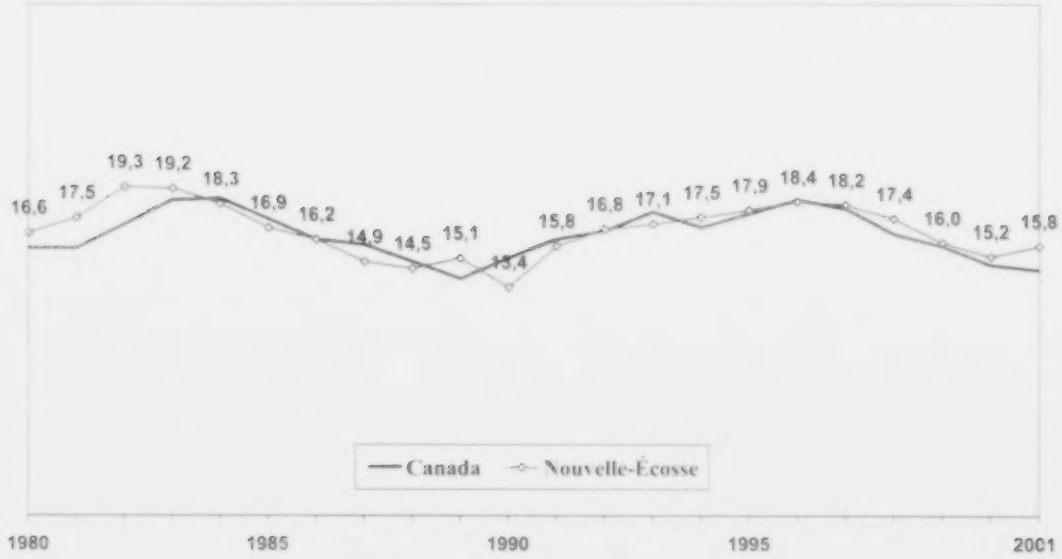

Figure 2.6 : Nouvelle-Écosse
Familles et personnes seules

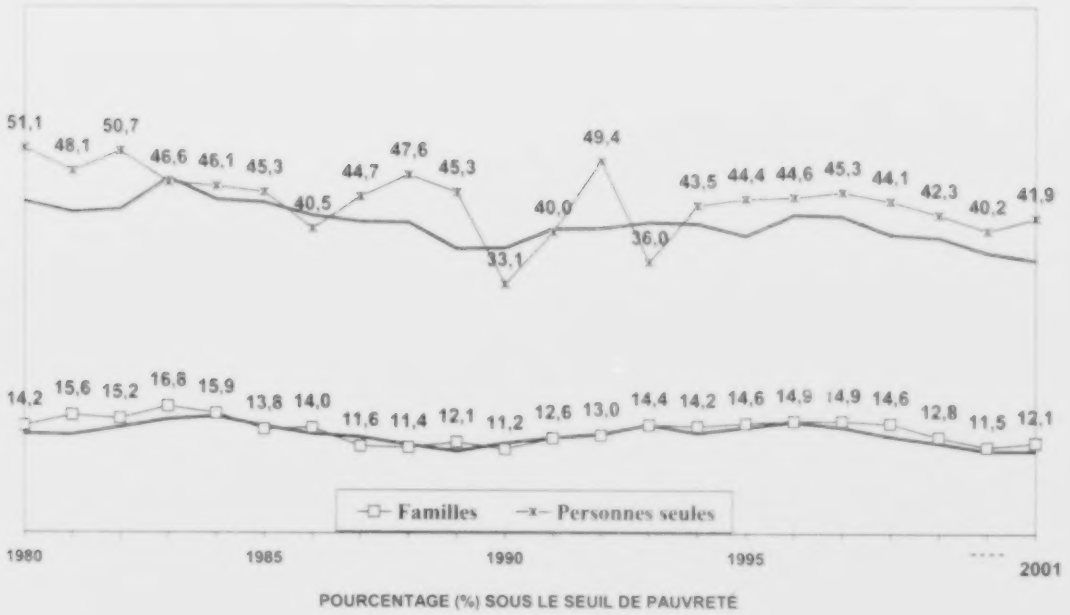

Figure 2.7 : Nouveau-Brunswick
Tendances - Ensemble de la population

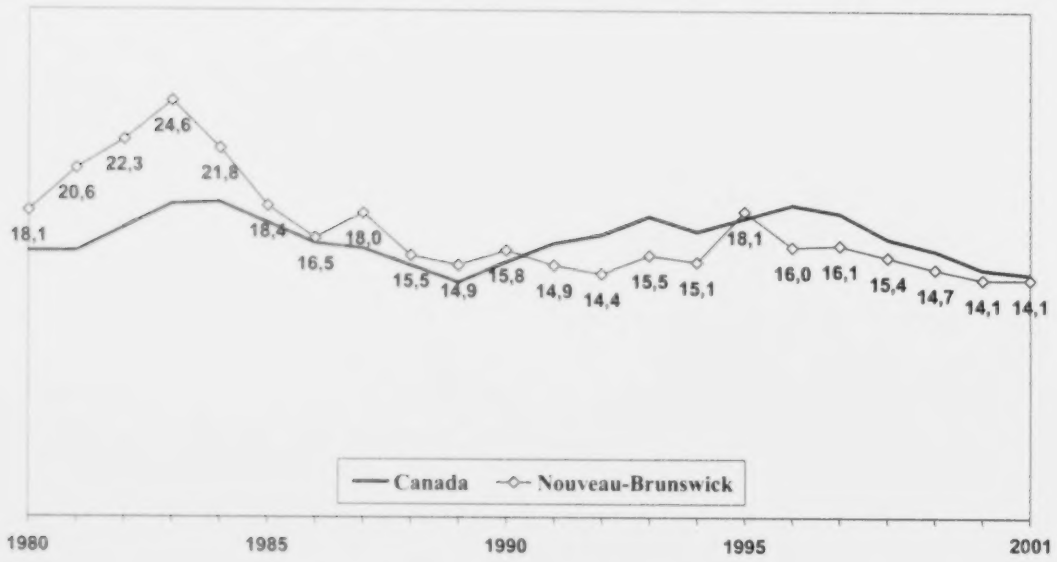

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.8 : Nouveau-Brunswick
Familles et personnes seules

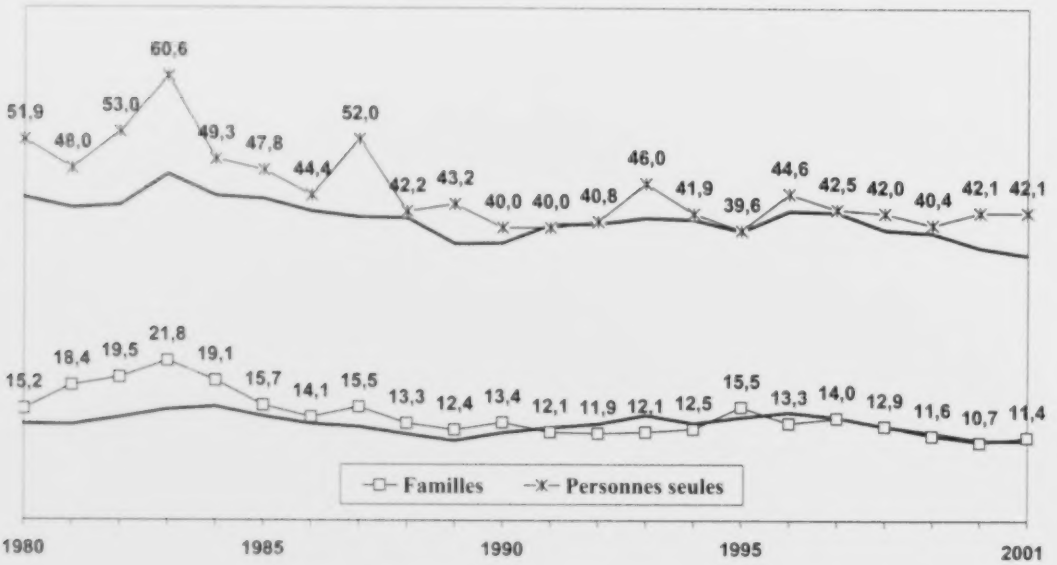

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.9 : Québec
Tendances - Ensemble de la population

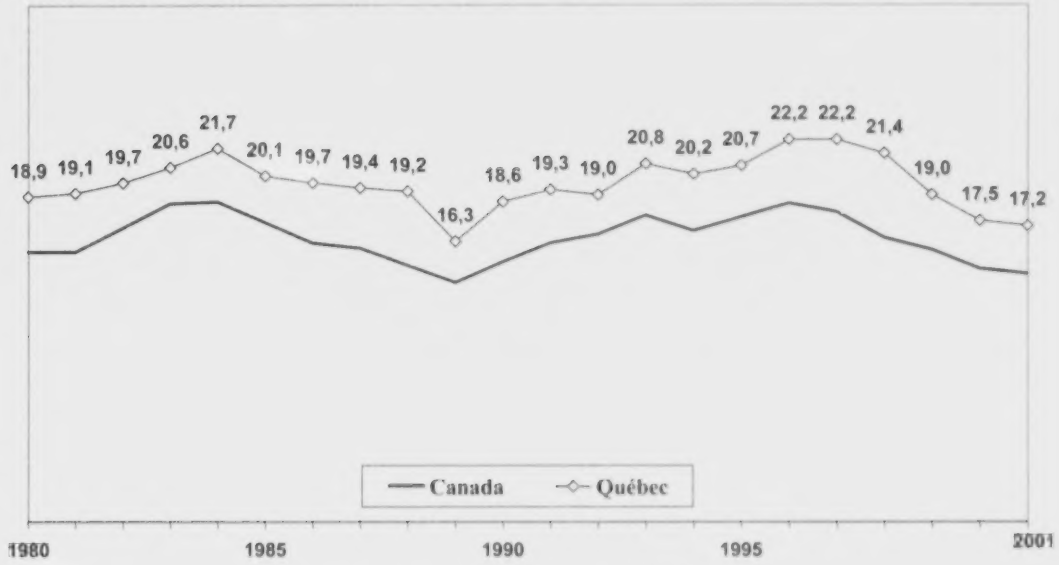

Figure 2.10 : Québec
Familles et personnes seules

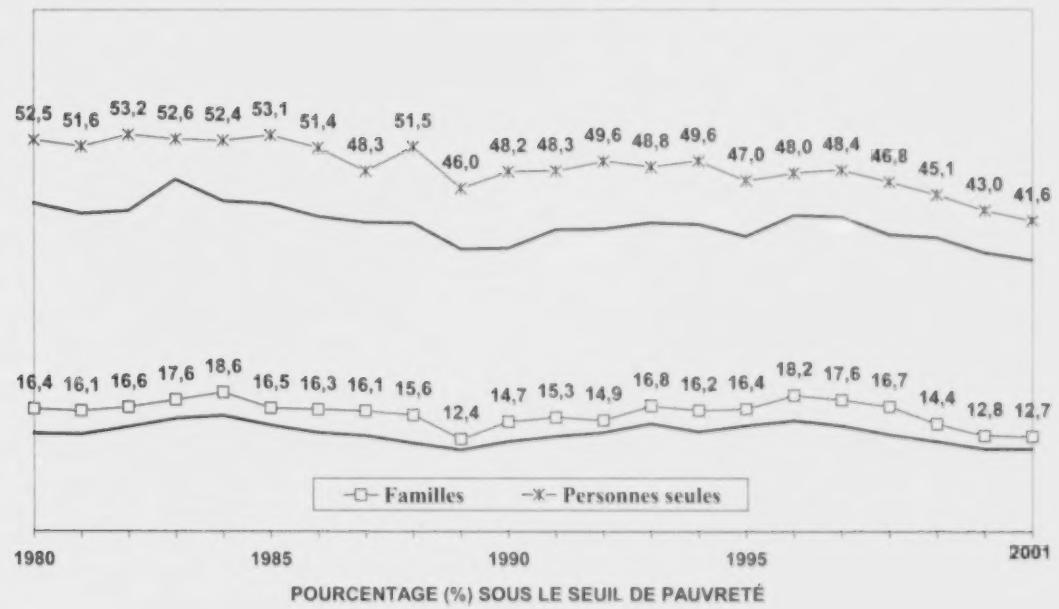

Figure 2.11 : Ontario
Tendances - Ensemble de la population

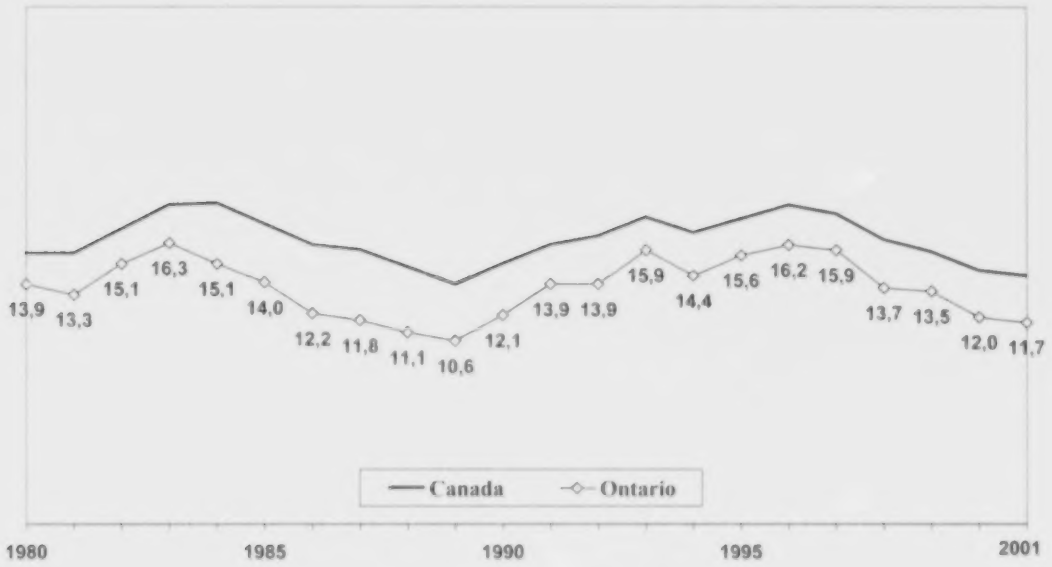

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.12 : Ontario
Familles et personnes seules

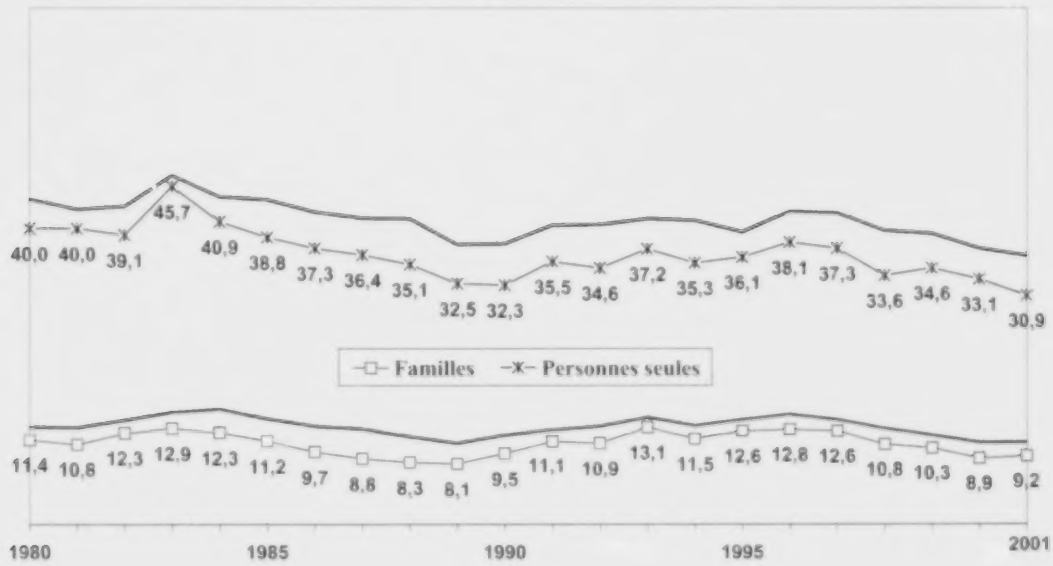

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.13 : Manitoba
Tendances - Ensemble de la population

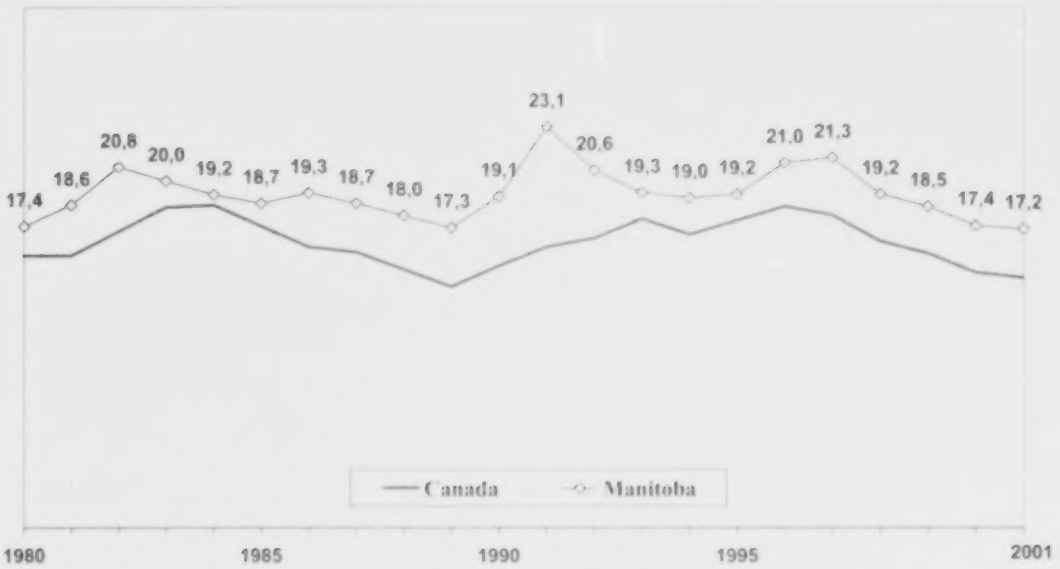

Figure 2.14 : Manitoba
Familles et personnes seules

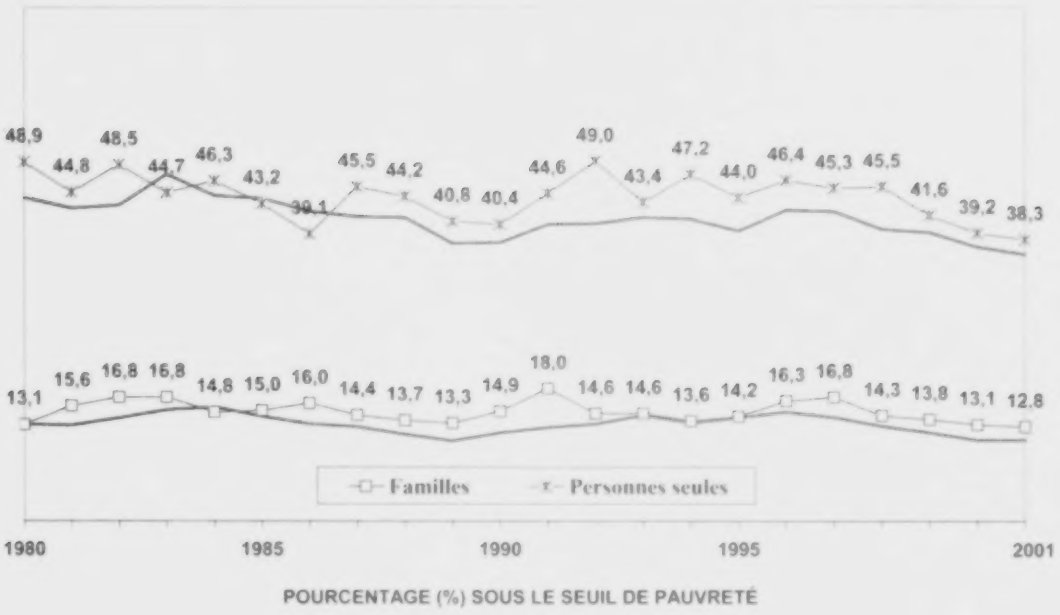

Figure 2.15 : Saskatchewan
Tendances - Ensemble de la population

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.16 : Saskatchewan
Familles et personnes seules

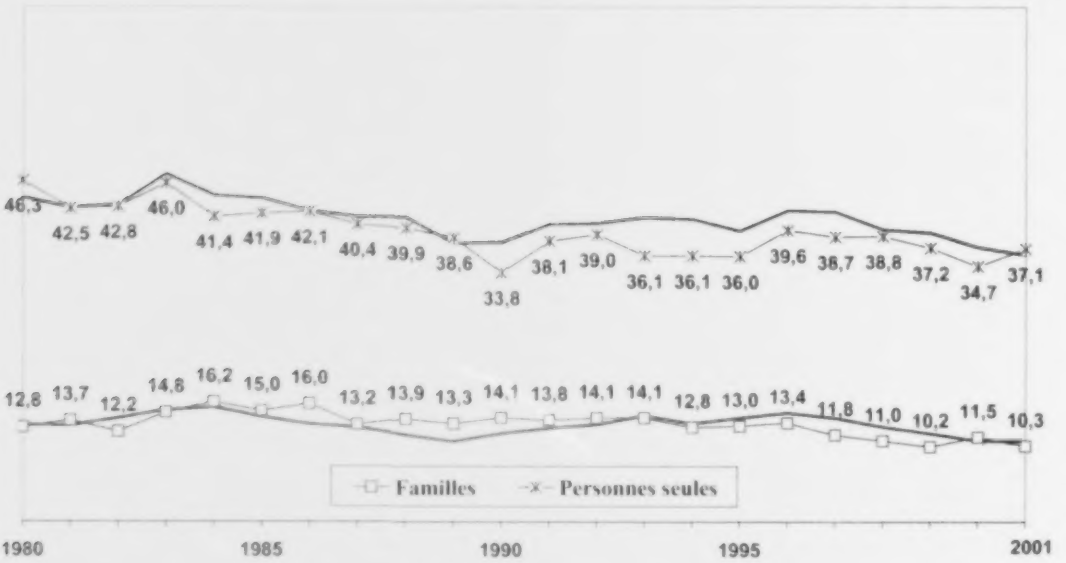

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.17 : Alberta
Tendances - Ensemble de la population

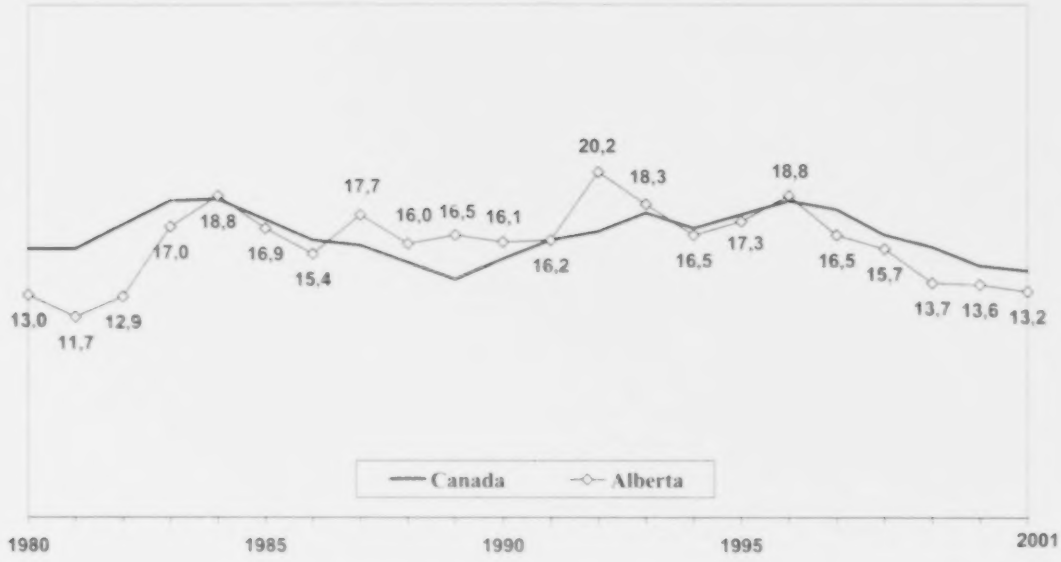

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.18 : Alberta
Familles et personnes seules

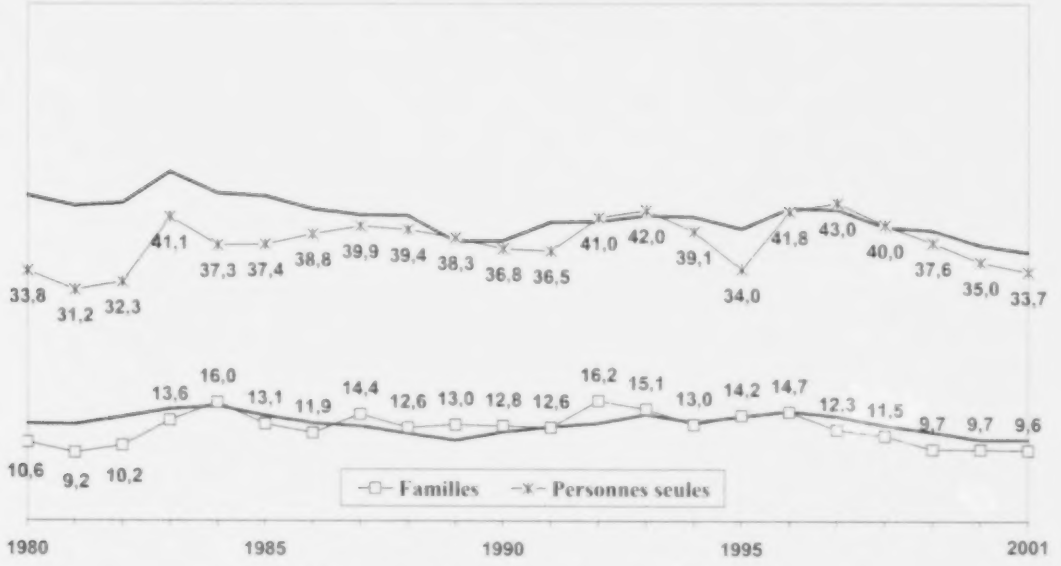

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.19 : Colombie-Britannique
Tendances - Ensemble de la population

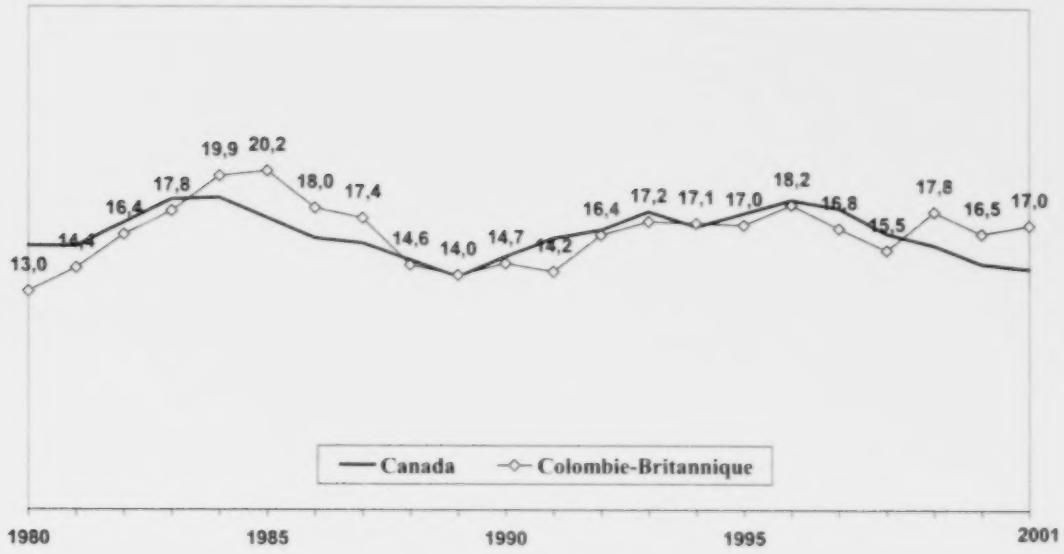

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Figure 2.20 : Colombie-Britannique
Familles et personnes seules

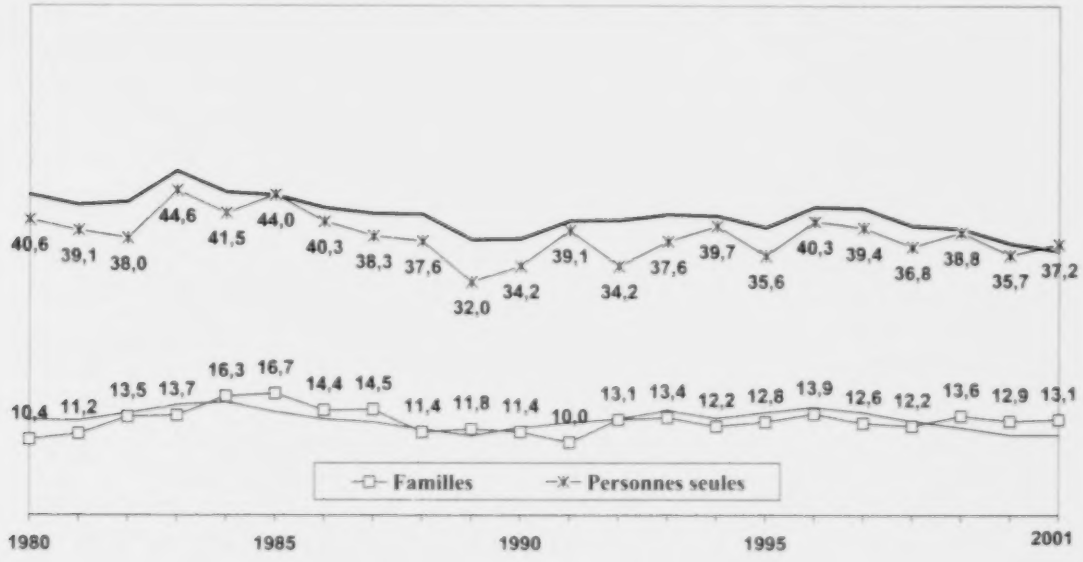

POURCENTAGE (%) SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

TABLE 2.2 : PAUVRETÉ PAR PROVINCE ET PAR TYPE DE FAMILLE, 2001						
	Mères seules de moins de 65 ans		Familles biparentales de moins de 65 ans		Couples de moins de 65 ans, sans enfants	
	Familles pauvres	Taux de pauvreté	Familles pauvres	Taux de pauvreté	Familles pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve-et-Labrador	5 000	49,5 %	8 000	13,9 %	5 000	13,6 %
Île-du-Prince-Édouard	--	--	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	7 000	48,8 %	10 000	10,5 %	8 000	12,0 %
Nouveau-Brunswick	7 000	52,6 %	6 000	8,5 %	6 000	10,7 %
Québec	56 000	42,3 %	77 000	11,0 %	51 000	10,3 %
Ontario	71 000	38,3 %	96 000	7,8 %	42 000	6,1 %
Manitoba	12 000	54,7 %	12 000	10,5 %	--	--
Saskatchewan	9 000	42,9 %	9 000	9,0 %	4 000	7,1 %
Alberta	16 000	39,0 %	34 000	9,9 %	15 000	7,6 %
Colombie-Britannique	34 000	47,4 %	42 000	10,9 %	22 000	7,9 %
Canada	**217 000**	**42,4 %**	**295 000**	**9,5 %**	**158 000**	**8,1 %**

-- Échantillon insuffisant

III. UN APERÇU DE LA PAUVRETÉ EN 2001

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, le sexe, l'âge, le niveau de scolarité, le type de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec des enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ces derniers. Chez les immigrants, on constate des différences importantes selon le nombre d'années passées au Canada.

TYPE DE FAMILLE

Au Canada, le type de famille est sans doute le facteur le plus déterminant du risque de pauvreté, notamment les neuf types de familles et de personnes seules, déjà décrits dans le présent rapport. La figure 3.1 classe les types de familles en fonction des taux de pauvreté pour 2001, en commençant par les plus élevés à la gauche jusqu'aux plus faibles à la droite.

Figure 3.1 : Taux de pauvreté selon le type de famille, 2001

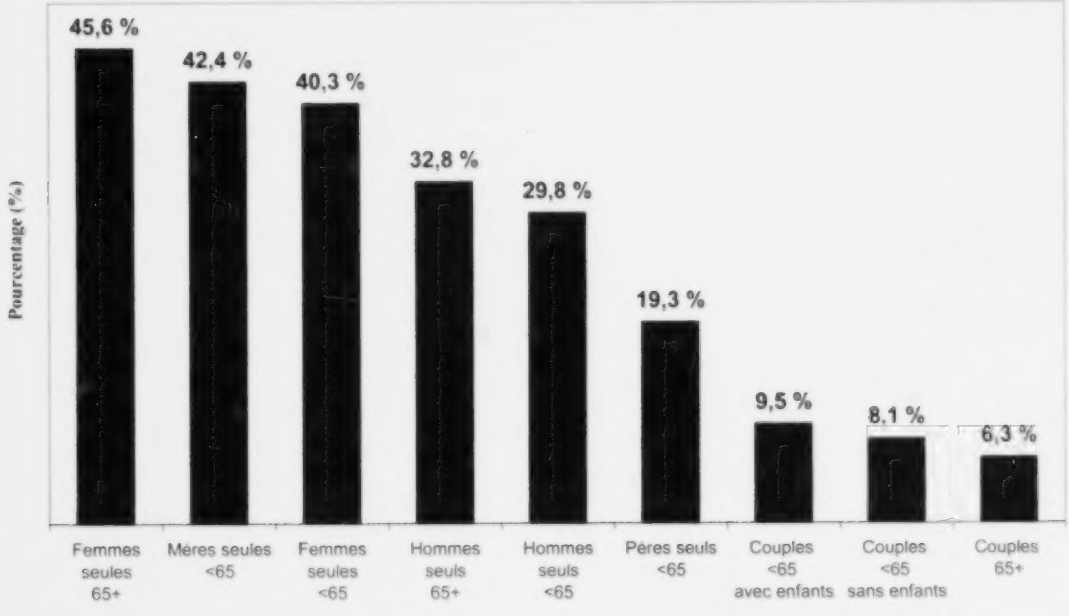

En 2001, pour la deuxième année consécutive, les femmes seules de 65 ans et plus affichaient un taux de pauvreté de 45,6 p. cent ce qui représente le taux le plus élevé, tous types de famille confondus. Les mères seules de moins de 65 ans arrivaient au deuxième rang avec un taux de 42,4 p. cent. On retrouvait le taux de pauvreté le plus bas chez les couples âgés, soit 6,3 p. cent.

Au cours des dernières années, le taux de pauvreté chez les femmes âgées seules a fléchi légèrement tandis que celui des mères seules a chuté rapidement. Les raisons qui pourraient expliquer cette baisse ne sont pas claires, mais il en résulte qu'à compter de 2000, les mères seules ont abandonné aux femmes âgées seules le titre de type de famille ayant le taux de pauvreté le plus élevé, titre qu'elles détenaient depuis longtemps.

Si l'on considère la figure 3.1 dans son ensemble, il est évident que les quatre types de familles comprenant des personnes seules et les deux types de familles monoparentales affichaient tous, en 2001, des taux de pauvreté très élevés ou relativement élevés et que les trois types de familles comprenant des couples avaient tous des taux de pauvreté relativement bas. La disparité s'explique simplement du fait qu'un bon nombre des couples comptent deux conjoints dans la population active rémunérée ou encore deux conjoints recevant un revenu de pension en leur nom propre.

Les taux de pauvreté mesurent le risque de pauvreté à l'intérieur des groupes donnés mais les décideurs, les chercheurs et les groupes de défense des droits doivent aussi connaître le nombre de personnes ou d'unités familiales vivant dans la pauvreté. La figure 3.2 se compose de deux diagrammes dont l'un illustre la répartition de toutes les familles pauvres et l'autre la répartition de toutes les personnes seules vivant dans la pauvreté en 2001.

Figure 3.2 : Répartition des familles pauvres et des personnes seules, 2001

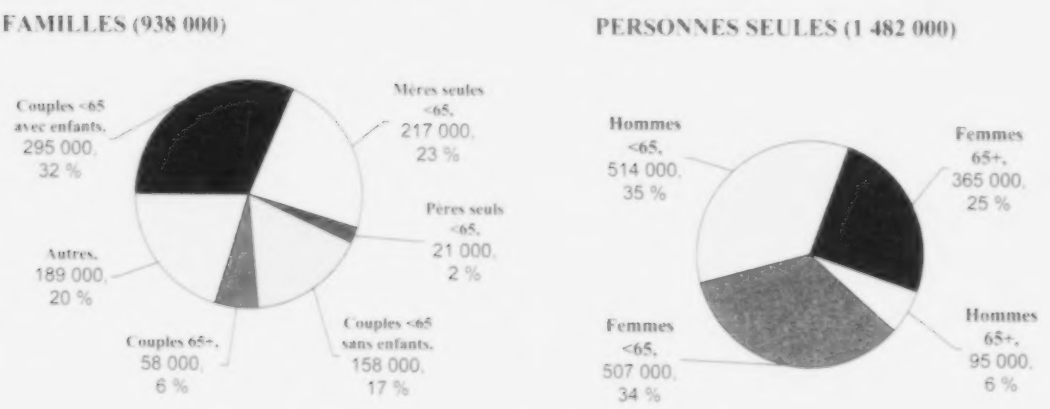

Dans le diagramme de gauche, les deux segments les plus importants représentent les 295 000 familles biparentales de moins de 65 ans avec enfants vivant dans la pauvreté et les 217 000 familles dont le chef est une mère seule de moins de 65 ans. Les familles biparentales affichaient des taux de pauvreté relativement bas mais représentaient néanmoins une part importante des familles pauvres. Les mères seules affichaient un taux de pauvreté élevé tout en se retrouvant à la tête d'un nombre important de familles pauvres.

Le diagramme de droite illustre le nombre de femmes et d'hommes seuls, âgés de moins de 65 ans et de 65 ans et plus, vivant dans la pauvreté. Le nombre de femmes et d'hommes seuls de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté était presque identique mais le nombre de femmes seules âgées, vivant dans la pauvreté, était près de quatre fois plus élevé que le nombre d'hommes âgés seuls dans la même situation.

GROUPE D'ÂGE ET SEXE

Les hommes et les femmes présentent des taux de pauvreté identiques lorsqu'ils vivent ensemble en tant que couple, mais les femmes vivant seules, avec ou sans enfants, affichent depuis longtemps un taux de pauvreté plus élevé que les hommes seuls ou chefs de familles monoparentales. Lorsque l'on considère toutes les femmes et tous les hommes dans leur ensemble et que l'on calcule les taux de pauvreté par personne plutôt que par unité familiale, il arrive souvent que les femmes affichent un taux de pauvreté global plus élevé.

Les différences entre les sexes sont attribuables, en partie, à l'âge, comme l'indique la figure 3.3 et aux changements dans la situation familiale qui sont souvent attribuables à l'âge.

Figure 3.3 : Taux de pauvreté par groupe d'âge et sexe, 2001

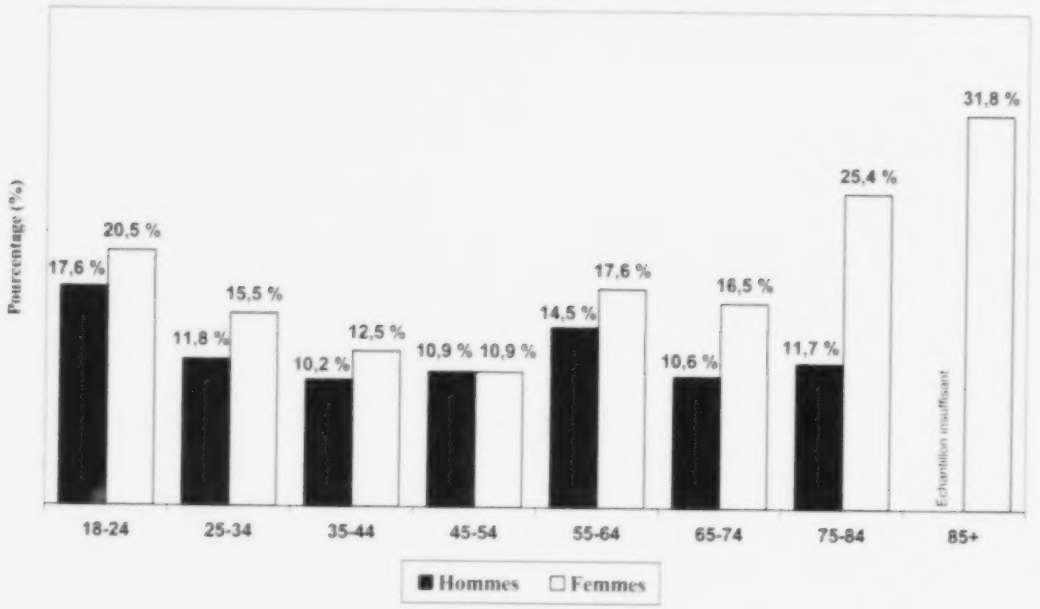

L'écart entre les sexes tend à se rétrécir dans la vingtaine ou la trentaine, à mesure qu'un nombre croissant de personnes forment des couples. Lorsqu'on atteint le groupe d'âge des 45 à 54 ans, les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes sont identiques. À compter du

groupe d'âge des 55 à 64 ans, l'écart s'élargit, probablement à mesure qu'un nombre croissant d'hommes meurent et de plus en plus de femmes deviennent veuves. Lorsqu'on atteint le groupe des 85 ans et plus, le taux de pauvreté chez les femmes atteint 31,8 p. cent. Étant donné le nombre relativement restreint d'hommes âgés de 85 ans ou plus, il était impossible d'établir de façon fiable un taux de pauvreté pour ce groupe.

TYPE DE FAMILLE ET GROUPE D'ÂGE

Les statistiques relatives aux groupes d'âge doivent être interprétées de concert avec les statistiques relatives aux types de familles. Les quatre figures suivantes présentent côte à côte les deux ensembles de statistiques relatives à quatre types de familles âgées de moins de 65 ans : les mères seules, les familles biparentales, les couples sans enfants et les femmes et les hommes seuls, regroupés en un seul type de famille.

Les figures 3.4 et 3.5 présentent les deux types de familles ayant des enfants. Les taux de pauvreté au haut de la page pour les deux types de familles diminuent en fonction de l'âge des parents. Dans le cas des mères seules, l'intervalle varie d'un taux de pauvreté incroyablement élevé de 74 p. cent chez les parents de moins de 25 ans à un taux élevé mais beaucoup plus raisonnable de 23,6 p. cent chez les parents âgés de 45 à 54 ans. La taille de l'échantillon du groupe des 55 à 64 ans était insuffisante pour qu'on en tienne compte.

Figure 3.4 : Taux de pauvreté par type de famille selon le groupe d'âge du principal soutien de famille, 2001

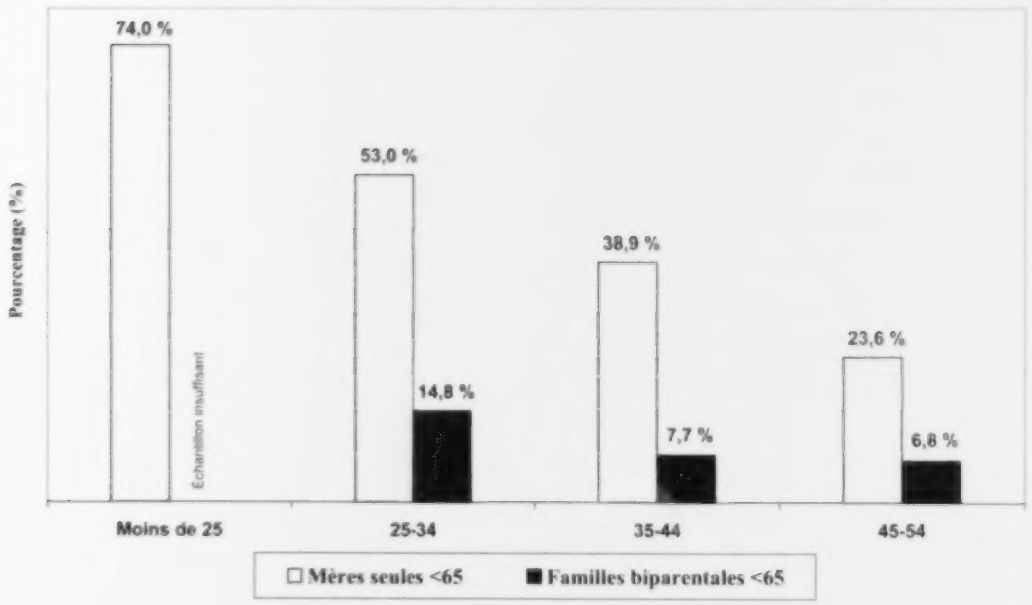

La même tendance se retrouve chez les familles biparentales. On ne retrouvait pas suffisamment de familles biparentales dans les groupes de moins de 25 ans ou de 55 à 64 ans pour pouvoir en tenir compte.

Figure 3.5 : Répartition des familles pauvres par groupe d'âge du principal soutien de famille, 2001

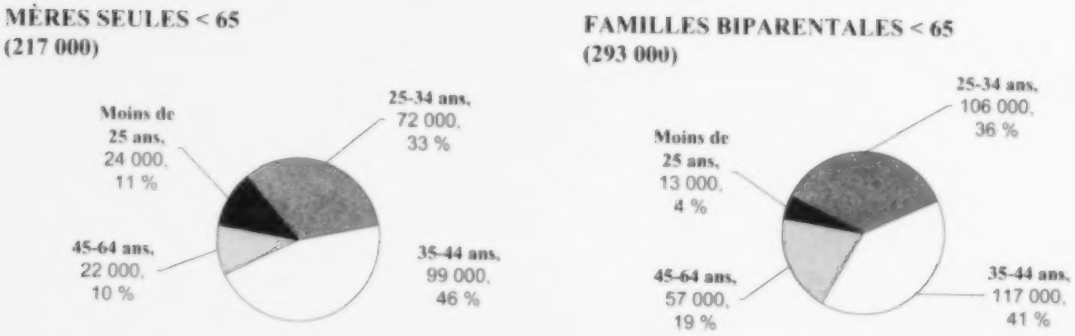

Comme l'indique la figure 3.5, la grande majorité des couples pauvres ayant des enfants se retrouvait dans deux groupes d'âges, soit les 25 à 34 ans et les 35 à 44 ans. Cela n'a rien d'étonnant étant donné qu'au Canada les femmes ont le plus souvent des enfants lorsqu'elles sont dans la vingtaine ou la trentaine.

Les données concernant les mères seules sont particulièrement intéressantes du fait que si peu de mères seules pauvres étaient âgées de moins de 25 ans et qu'un si grand nombre étaient âgées de 35 à 44 ans. C'est là une indication claire que les ruptures d'union et non les grossesses chez les adolescentes sont les principales causes du taux élevé de pauvreté dans les familles ayant comme chef une mère monoparentale.

La même analyse est reprise chez les couples de moins de 65 ans sans enfants et chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans. La figure 3.6 présente les taux de pauvreté pour ces deux types de familles. Chez les couples sans enfants, le taux de pauvreté était relativement élevé chez les moins de 25 ans et un peu élevé pour le groupe d'âges des 55 à 64 ans. Chez les personnes seules, le taux de pauvreté était faramineux chez les moins de 25 ans et très élevé dans le groupe de 44 à 64 ans.

Les tendances reflètent les problèmes qu'ont souvent les jeunes à s'insérer dans la population active rémunérée, les problèmes tels que le taux de chômage élevé chez les jeunes travailleurs, la pénurie d'emplois à temps plein, à l'année, et les salaires de niveau d'entrée bien en dessous des salaires moyens. Chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, les explications les plus probables sont les problèmes de santé personnels qui tendent à augmenter avec l'âge et les difficultés qu'éprouvent souvent les travailleurs plus âgés à se trouver du travail advenant la perte d'un emploi à cause de mises à pied ou de fermetures d'entreprise.

Figure 3.6 : Taux de pauvreté par type de famille selon le groupe d'âge du principal soutien de famille, 2001

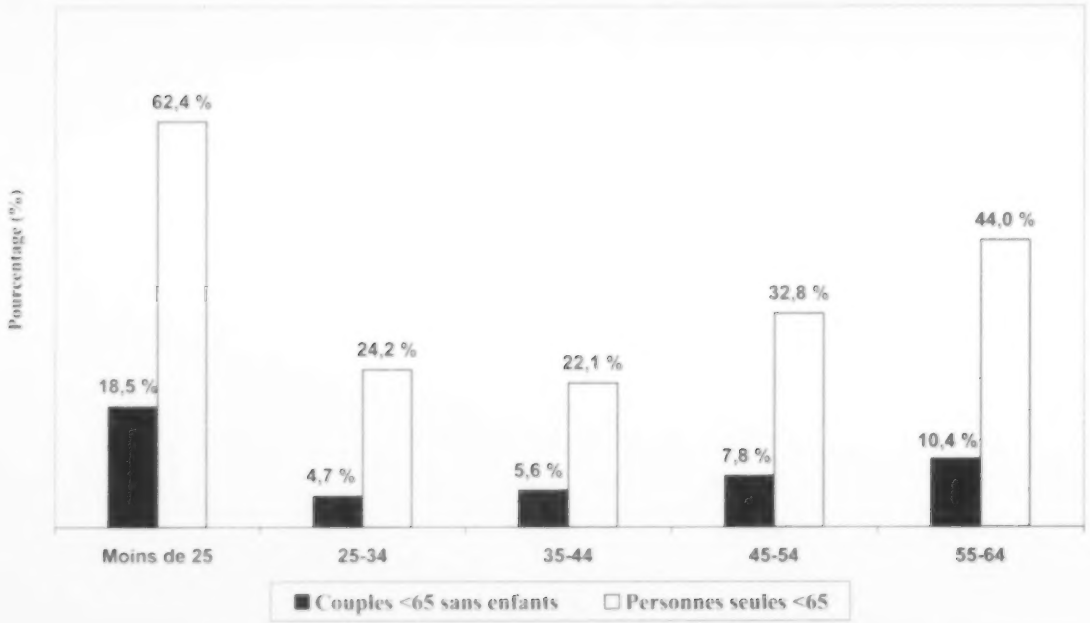

La figure 3.7 indique que la plupart des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants étaient des couples plus âgés et que 44 p. cent des couples pauvres sont dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans. Chez les personnes seules de moins de 65 ans, la répartition était relativement égale, d'un groupe à l'autre.

Figure 3.7 : Répartition des familles pauvres et des personnes seules par groupe d'âge, 2001

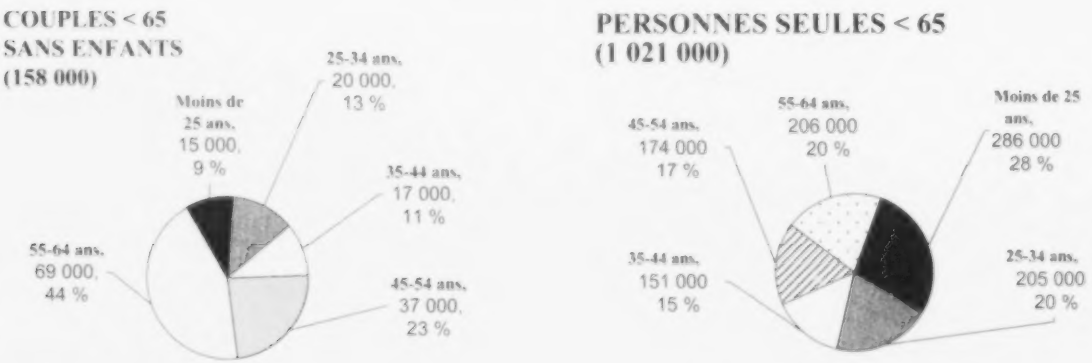

JEUNES ADULTES

Somme toute, les adultes de moins de 25 ans composent le groupe d'âge le plus à risque de vivre dans la pauvreté même si le taux de pauvreté de ce groupe d'âge a fléchi quelque peu depuis le milieu des années 1990.

Les personnes seules de moins de 25 ans avaient un taux de pauvreté de 62,4 p. cent en 2001 et les familles dont le principal soutien financier était âgé de moins de 25 ans avaient un taux de pauvreté de 29,6 p. cent. Les données concernant les personnes seules étaient parmi les pires de l'ensemble des taux de pauvreté en 2001.

Figure 3.8 : Taux de pauvreté des principaux soutiens de famille et des personnes seules de moins de 25 ans, 2001

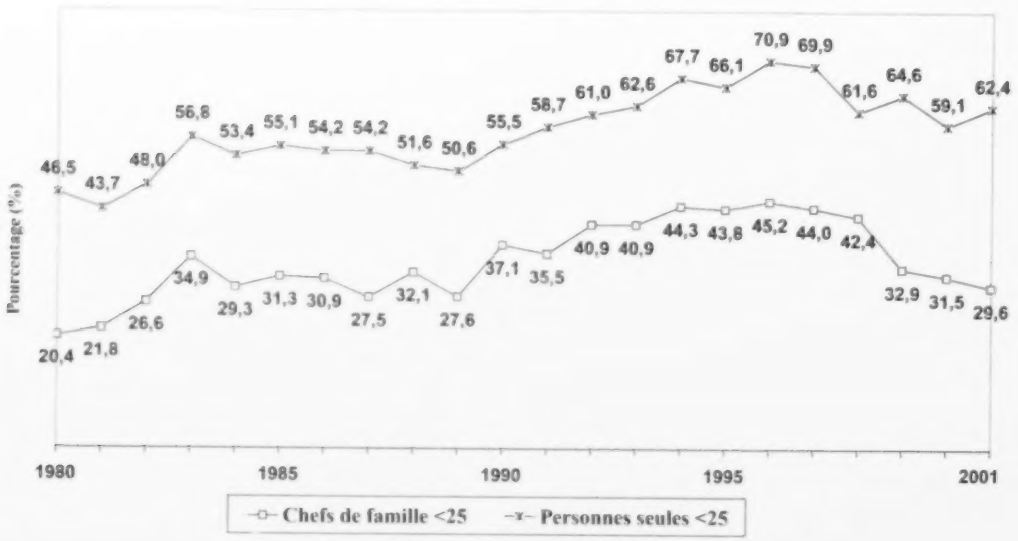

La figure 3.8 illustre à quel point la situation s'est détériorée durant la dernière génération. Les taux de pauvreté chez les jeunes familles et chez les jeunes personnes seules ont fluctué en fonction de l'état général de l'économie mais les jeunes ont perdu du terrain à chaque nouveau cycle économique. Les taux de pauvreté ont monté durant la récession de 1981 à 1982 mais ne sont jamais retombés aux niveaux atteints avant la récession, à la fin des années 1980. Les taux ont recommencé à monter à l'arrivée de la récession de 1990-1991, ont atteint des sommets encore plus élevés en 1996 et ne se sont toujours pas rétablis complètement.

En termes relatifs, l'année 2001 a été bonne, mais les taux de pauvreté chez les jeunes adultes n'étaient certainement pas reluisants. Les taux de pauvreté chez les familles de moins de 25 ans se situaient à peu près au même niveau que le taux de pauvreté de 34, 9 p. cent en

1983, la pire année de la décennie. En 2001, le taux de pauvreté chez les personnes seules de moins de 25 ans atteignait 62,4 p. cent, plus élevé encore que le taux de 56,8 p. cent en 1983.

NOMBRE ET GROUPE D'ÂGE DES ENFANTS

Le taux de pauvreté global chez les mères seules est très élevé et le taux global chez les couples ayant des enfants est raisonnablement bas. Toutefois, dans ce schéma général, on retrouve des différences significatives en fonction du nombre d'enfants dans la famille et du fait que les enfants sont d'âge préscolaire ou vont à l'école.

Figure 3.9 : Taux de pauvreté par nombre et groupe d'âge des enfants, 2001

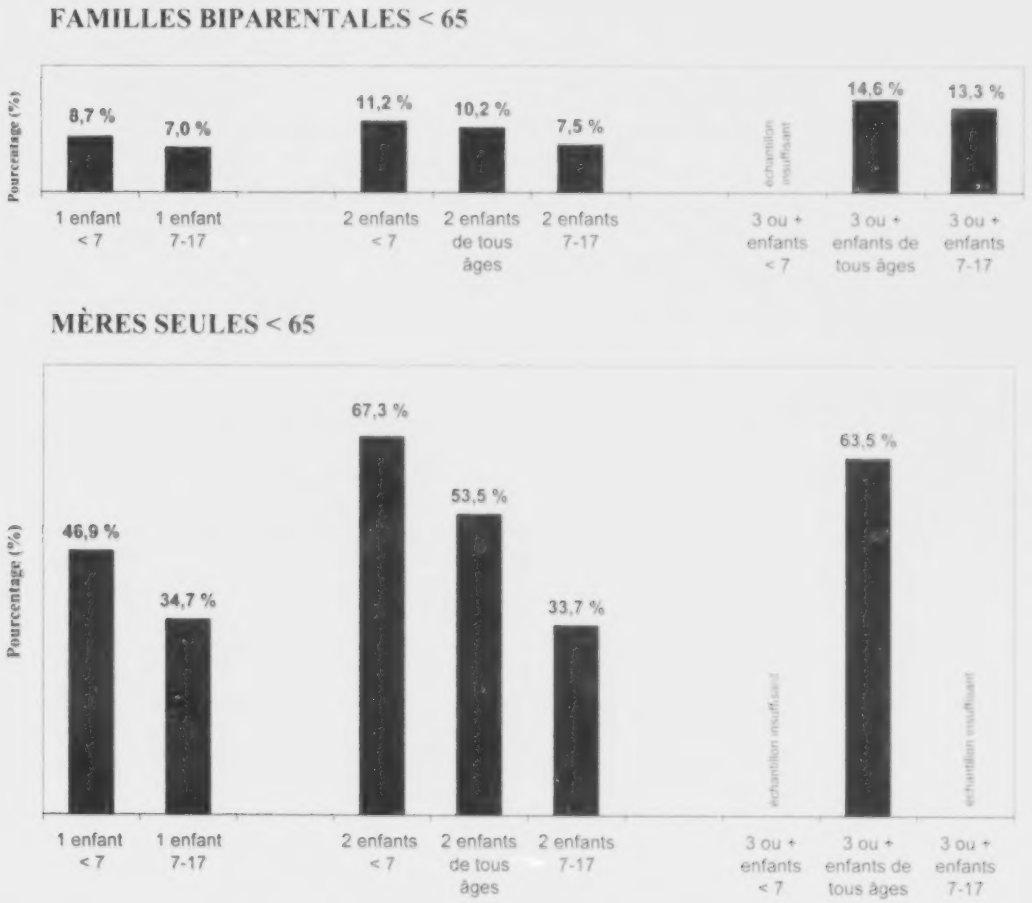

La figure 3.9 présente les variations selon le nombre d'enfants et le groupe d'âge. Les tendances ne sont pas parfaites mais, généralement, les taux de pauvreté augmentent en

fonction du nombre d'enfants et diminuent à mesure que les enfants plus jeunes commencent à fréquenter l'école à la journée. Comme on le constatera plus loin, le taux de pauvreté est plus élevé chez les familles ayant un seul soutien financier que chez les familles qui comptent deux soutiens financiers; par contre, chez nombre de couples ayant de jeunes enfants, il est difficile pour les deux conjoints de se retrouver en même temps dans la population active rémunérée vu l'absence de services de garde de qualité à prix abordable. Souvent, la situation s'améliore lorsque les enfants commencent l'école primaire et n'ont plus besoin de services de garde à la journée.

En ce qui a trait aux familles biparentales de moins de 65 ans, le taux de pauvreté chez les familles ayant un enfant de moins de sept ans était de 8,7 p. cent en 2001 et le taux chez les familles ayant un enfant âgé de sept à 17 ans était légèrement inférieur à 7,0 p. cent. Les taux augmentaient en fonction du nombre d'enfants mais les familles où tous les enfants étaient âgés de sept ans ou plus avaient toujours les taux les plus bas de leur groupe. Il n'y avait pas suffisamment de familles ayant trois enfants ou plus de moins de sept ans pour permettre une analyse fiable.

La même tendance générale s'applique aux familles des mères seules âgées de moins de 65 ans ; toutefois, le nombre de familles comptant trois enfants ou plus était insuffisant pour tirer des conclusions.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

Le risque de pauvreté tend à décroître en proportion inverse du niveau de scolarité. La figure 3.10 montre les taux de pauvreté selon le plus haut niveau de scolarité complété par une personne seule ou par le principal soutien financier d'une famille.

En 2001, les personnes seules ayant huit ans de scolarité ou moins affichaient un taux de pauvreté de 59,2 p. cent contre 21,9 p. cent chez ceux qui détenaient un baccalauréat universitaire. La différence était presque aussi remarquable chez les familles, allant d'un taux de 16,4 p. cent pour les familles où le principal soutien financier avait terminé huit ans de scolarité ou moins à 4,2 p. cent dans les familles où le principal soutien financier était titulaire d'un baccalauréat. Dans les deux groupes on constate une légère augmentation inexpliquée vers le milieu de la figure chez les personnes dont le niveau de scolarité est supérieur au secondaire sans qu'elles soient titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires.

Les différences entre les taux de pauvreté chez les familles et chez les personnes seules, quel que soit le niveau de scolarité, laissent à penser que l'instruction et le type de famille sont tous les deux des facteurs de risque de pauvreté. On retrouve un signe encore plus manifeste à la figure 3.11 qui compare huit des neuf types de familles selon deux grandes catégories de scolarité – moins que l'école secondaire et le diplôme secondaire ou plus. Aucune statistique fiable n'était disponible en 2001 en ce qui a trait au neuvième type de famille, les pères seuls de moins de 65 ans.

Figure 3.10 : Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 2001

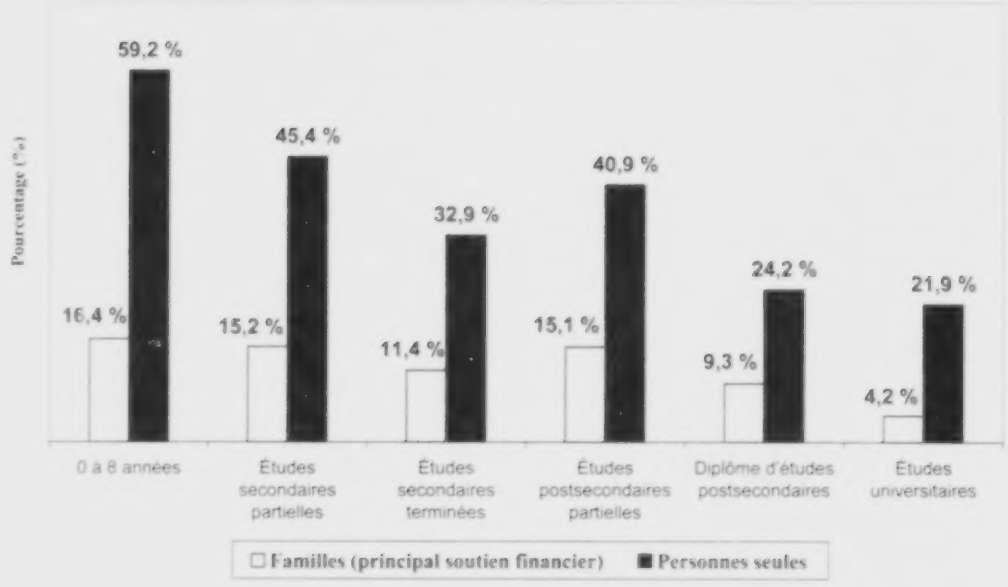

Figure 3.11 : Taux de pauvreté par familles et niveau de scolarité, 2001

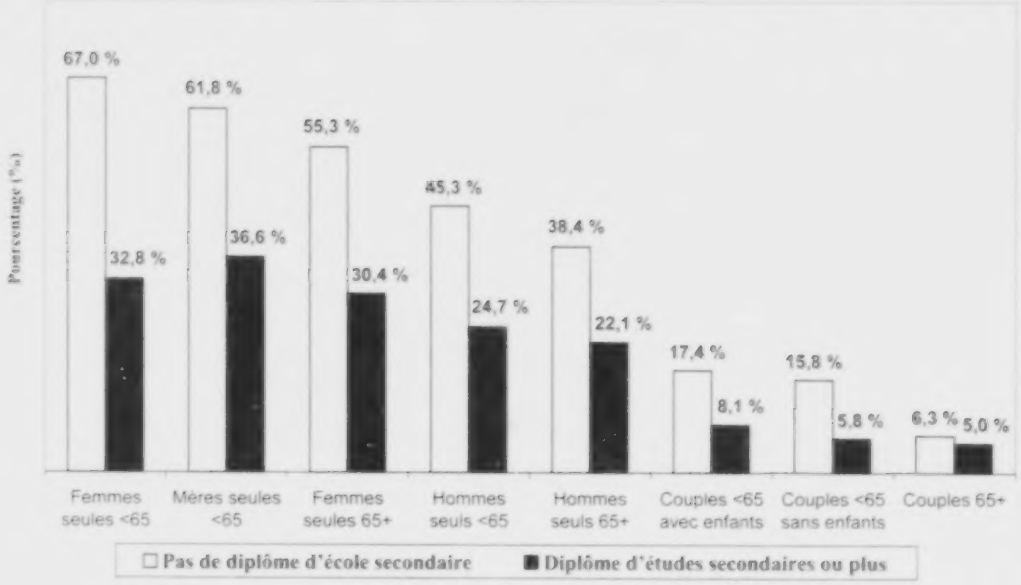

Les barres de la figure 3.11 sont disposées selon le taux de pauvreté chez les personnes n'ayant pas obtenu un diplôme d'école secondaire, le plus élevé étant à gauche. Les femmes seules de moins de 65 ans n'ayant pas obtenu un diplôme d'école secondaire avaient le taux le plus élevé, soit 67 p. cent et les couples âgés dont le principal soutien financier n'avait pas de diplôme d'école secondaire avaient le taux le plus bas, soit 6,3 p. cent. Chez les personnes ayant obtenu au moins un diplôme d'école secondaire, le taux de pauvreté le plus élevé était de 36,6 p. cent chez les mères seules de moins de 65 ans et le taux le moins élevé était de cinq pour cent chez les couples âgés.

Quel que soit le type de famille, plus elles étaient scolarisées mieux elles réussissaient mais il reste que le taux de pauvreté était immanquablement plus élevé chez les personnes seules et les mères seules et moindre chez les couples, tout comme l'indiquait la tendance en fonction du type de famille seulement.

Figure 3.12 : Répartition des familles pauvres et des personnes seules selon le niveau de scolarité, 2001

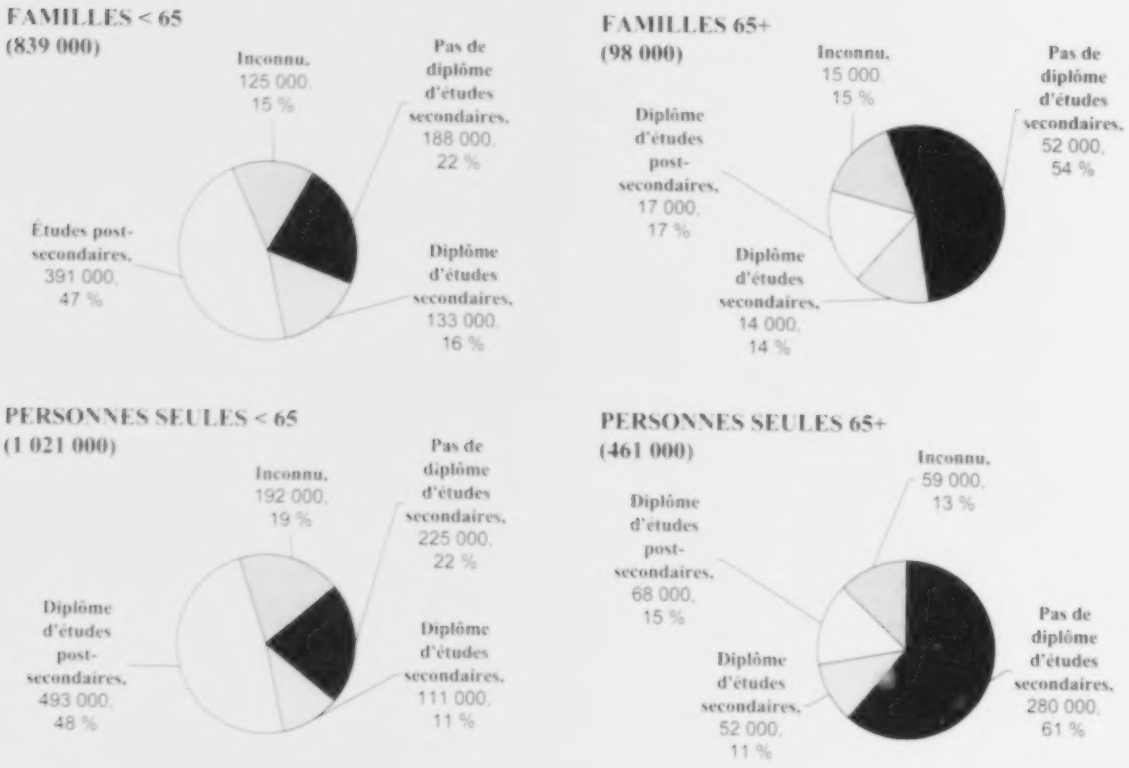

En général, les personnes âgées ont tendance à être moins scolarisées que les plus jeunes. En outre, comme les études sont plus susceptibles d'être garante de succès au vingt-et-unième siècle qu'au début du siècle dernier, il n'est pas surprenant que les niveaux de scolarité soient plus faibles chez les familles âgées et les personnes seules vivant dans la pauvreté, comme en témoigne la figure 3.12.

Les diagrammes montrent que près de la moitié des personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté et des principaux soutiens financiers des familles pauvres de moins de 65 ans avaient un niveau de scolarité supérieur à l'école secondaire. La tendance était entièrement différente chez les familles et chez les personnes seules de 65 ans et plus. Cinquante-quatre pour cent des principaux soutiens de familles âgés et 61 p. cent des personnes âgées seules n'avaient pas obtenu de diplôme d'école secondaire. Dans chacune des quatre catégories, toutefois, on retrouvait un nombre significatif de cas où le niveau de scolarité était inconnu.

PÉRIODE D'IMMIGRATION

Les opinions toutes faites sur la pauvreté et l'immigration veulent que l'on retrouve habituellement les taux de pauvreté les plus élevés chez les immigrants récents qui n'ont pas fini de s'établir au Canada et les taux de pauvreté les plus bas chez les immigrants qui habitent au Canada depuis plus longtemps. C'est ce que confirment les taux de pauvreté de 2001 présentés à la figure 3.13, mais en partie seulement.

Figure 3.13 : Taux de pauvreté par période d'immigration, 2001

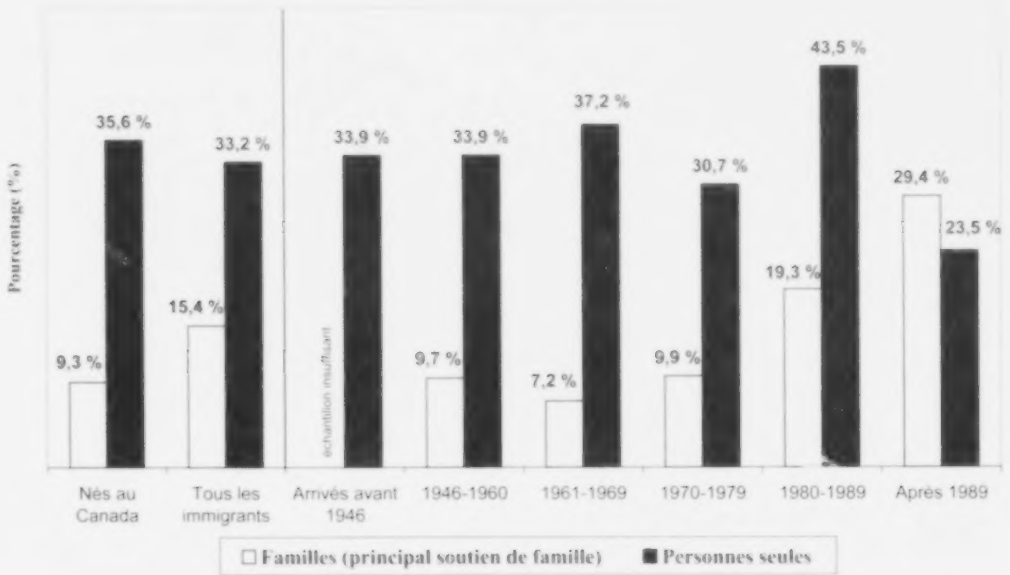

Parmi les familles où le principal soutien financier était un immigrant, les taux de pauvreté allaient de 9,7 p .cent chez ceux qui sont arrivés au Canada entre 1946 et 1960 et 29,4 p. cent chez ceux qui sont arrivés après 1989. Les deux barres sur la gauche de la figure montrent un taux de pauvreté de 15,4 p. cent pour toutes les familles dont le principal soutien financier était un immigrant et le taux comparable de 9,3 p. cent chez les familles dont le principal soutien financier est né au Canada.

Malheureusement, les statistiques de 2001 qui concernent les personnes seules comprennent 205 000 personnes vivant dans la pauvreté dont le statut d'immigrant n'est pas connu. Ce groupe important d'inconnus explique peut-être pourquoi le taux de pauvreté chez les personnes seules arrivées au Canada après 1989 était particulièrement bas. Il peut aussi avoir influer sur les autres taux de pauvreté chez les personnes seules.

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Les taux de pauvreté sont plus bas chez les familles et les personnes seules qui sont propriétaires de leurs maisons que chez les personnes qui ne sont pas propriétaires ou celles qui louent leurs logements de quelqu'un qui ne fait pas partie du ménage. La figure 3.14 montre le taux de pauvreté chez les propriétaires et les non-propriétaires de quatre groupes : les familles de moins de 65 ans, les familles de 65 ans et plus, les personnes seules de moins de 65 ans et les personnes seules de 65 ans et plus. La figure 3.15 présente quatre diagrammes montrant le nombre de propriétaires et de non-propriétaires dans chaque groupe ainsi que ceux dont le mode d'occupation n'était pas connu.

Figure 3.14 : Taux de pauvreté selon le mode d'occupation du logement, 2001

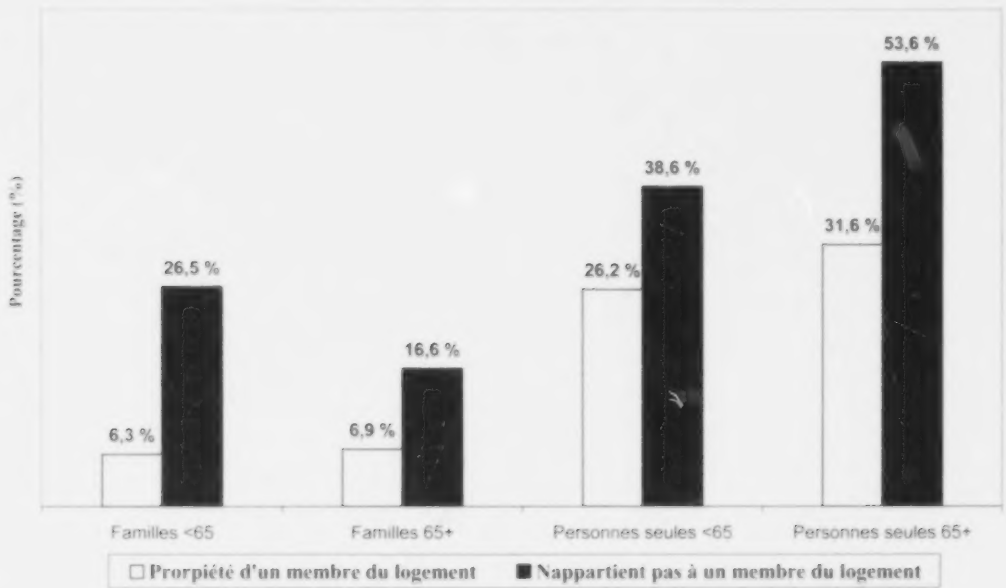

Figure 3.15 : Répartition des familles et des personnes seules pauvres selon le mode d'occupation du logement, 2001

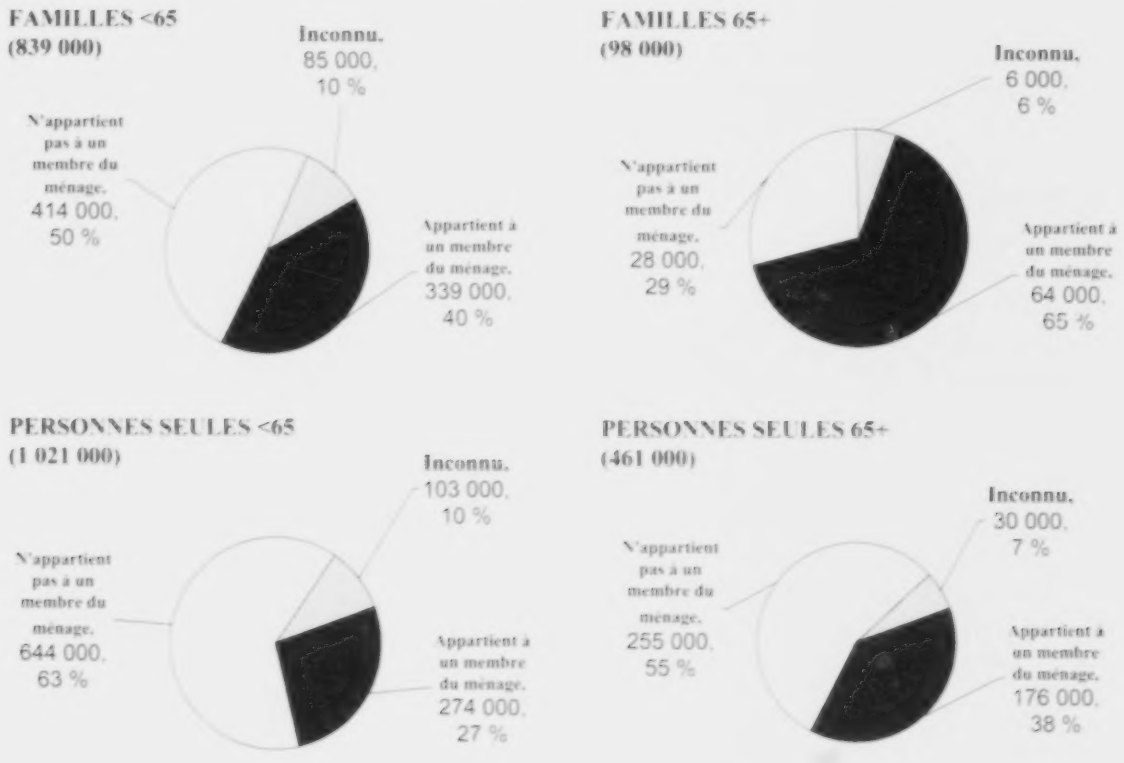

Dans toutes les catégories, les taux de pauvreté chez les propriétaires étaient inférieurs à ceux des non-propriétaires et les taux chez les familles inférieurs aux taux des personnes seules.

Les statistiques relatives au nombre de propriétaires et de non-propriétaires pauvres sont plus intéressantes. Chez les familles et les personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté, environ 40 p. cent des familles et seulement 27 p. cent des personnes seules étaient propriétaires de leurs maisons. Chez les familles et les personnes seules de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté, les données sur la propriété montent à 65 p. cent pour les familles et 38 p. cent pour les personnes seules.

Dans son compte-rendu de la pauvreté, Statistique Canada ne différencie pas les propriétaires ayant contracté un prêt hypothécaire de ceux qui n'en ont pas. Il est probable que certains des propriétaires plus jeunes et un bon nombre des plus âgés avaient remboursé leurs prêts.

RÉGION DE RÉSIDENCE

Les figures 3.16 et 3.17 illustrent la pauvreté chez les familles et les personnes seules en fonction de l'importance de la collectivité où elles habitent. Chacune des cinq catégories dans les figures correspond à des seuils de pauvreté fondés sur la population locale.

Figure 3.16 : Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 2001

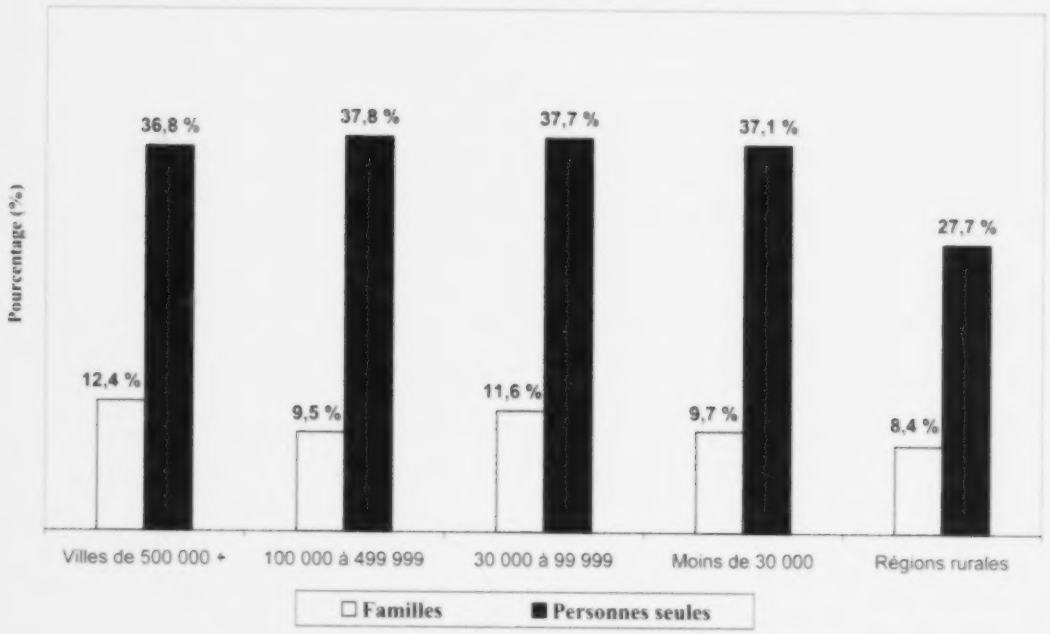

Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les grandes zones métropolitaines et plus bas dans les régions rurales mais cette situation est largement attribuable à la façon dont les seuils de faible revenu sont établis. Par exemple, une personne seule ayant un revenu de 18 000 $ en 2001 se situerait sous le seuil de pauvreté, établi à 18 841 $ pour une ville de 500 000 habitants ou plus, mais au-dessus du seuil de pauvreté pour les petites villes et villages et les régions rurales du Canada.

La figure 3.17 montre la répartition des familles et des personnes seules vivant dans la pauvreté en fonction de la population de leur région de résidence. En 2001, 498 000 familles pauvres ou 53 p. cent de l'ensemble des familles pauvres et 763 000 personnes seules pauvres ou 52 p. cent de l'ensemble des personnes seules pauvres habitaient des villes dont la population était supérieure à un demi-million d'habitants.

Figure 3.17 : Répartition des pauvres selon la région de résidence, 2001

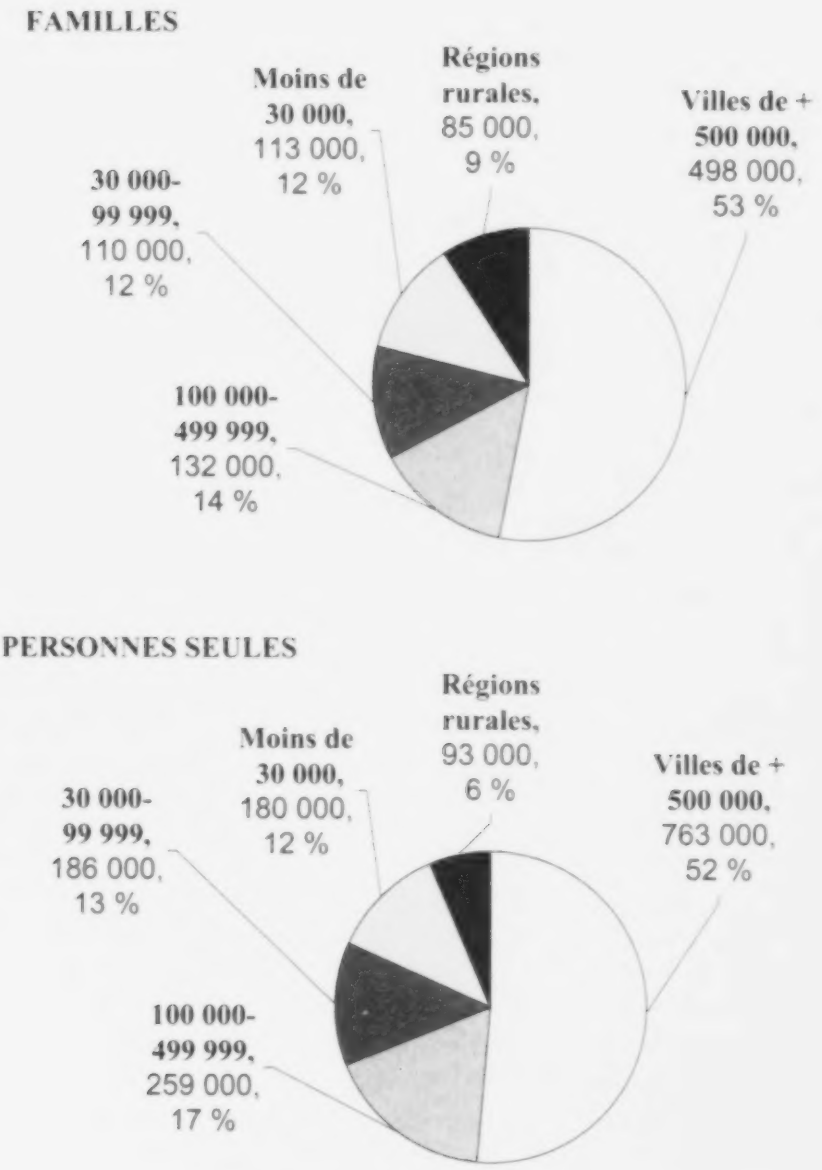

IV. DEGRÉ DE PAUVRETÉ

Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans la misère effroyable ou si elles ne se situent qu'à quelques dollars sous le seuil de pauvreté. C'est en mesurant le degré de pauvreté que l'on peut faire le point sur cette question.

Le degré de pauvreté se mesure en comparant les revenus moyens des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté avec le seuil de pauvreté. Parfois, les revenus s'expriment comme un pourcentage du seuil de pauvreté et parfois, simplement comme le nombre de dollars sous le seuil de pauvreté. On peut se servir des données en dollars pour calculer l'écart de pauvreté ou le montant d'argent total nécessaire pour ramener toutes les personnes pauvres au Canada au niveau du seuil de pauvreté.

La figure 4.1 montre le degré de pauvreté comme un pourcentage du seuil de pauvreté. Les revenus moyens des neuf types de familles dont il est question dans les chapitres précédents sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite.

Figure 4.1 : Degré de pauvreté selon le type de famille, 2001

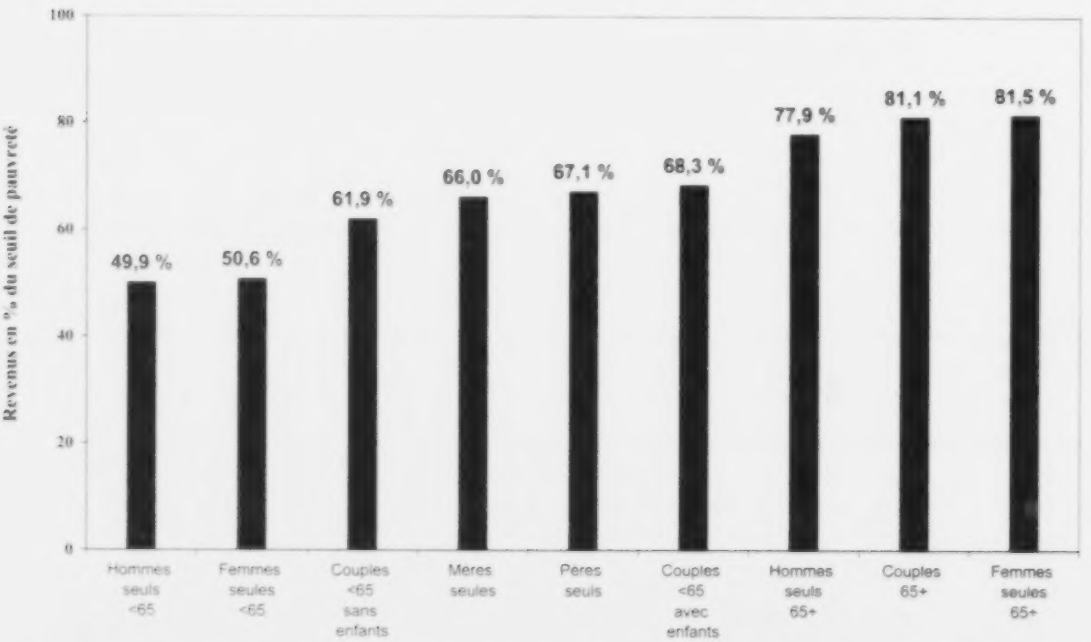

En 2001, les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans étaient les plus pauvres avec des revenus moyens ne représentant qu'environ 50 à 51 p. cent du seuil de pauvreté. On retrouvait ensuite les couples de moins de 65 ans sans enfants et les trois types de familles avec des enfants. Les femmes seules de 65 ans et plus étaient les moins pauvres avec des

revenus représentant 81,5 p. cent du seuil de pauvreté mais suivies de près par les couples âgés et les hommes seuls de 65 ans et plus.

Le contraste entre les pauvres et les moins pauvres est étonnant et attribuable en grande partie au soutien du revenu offert par les gouvernements aux Canadiens jeunes et moins jeunes. Il est possible que les personnes seules et les familles de moins de 65 ans doivent compter sur l'aide sociale comme source principale de revenu et personne n'ignore la faiblesse des prestations. Les personnes âgées pauvres sont privilégiées puisqu'en général elles reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ainsi que les prestations des régimes de rentes du Canada ou du Québec. Bien qu'en soi, aucun de ces programmes ne soit suffisant pour tirer une personne seule ou un couple hors de la pauvreté, ils fournissent un soutien au revenu bien supérieur à celui de l'aide sociale.

On trouvera plus loin des renseignements détaillés sur les sources de revenu des personnes pauvres.

La figure 4.2 présente l'autre façon d'exprimer le degré de pauvreté, c'est-à-dire en termes de dollars sous le seuil de pauvreté. La figure présente les types de familles dont le degré de pauvreté est le moins élevé à droite et le plus élevé à gauche selon le classement par ordre de grandeur en 2001. L'ordre est légèrement différent dans la figure 4.1, en particulier parce que les besoins des familles comptant deux personnes ou plus sont plus importants en termes de dollars que les besoins des personnes seules.

Figure 4.2 : Degré moyen de pauvreté en dollars, par type de famille, 2001

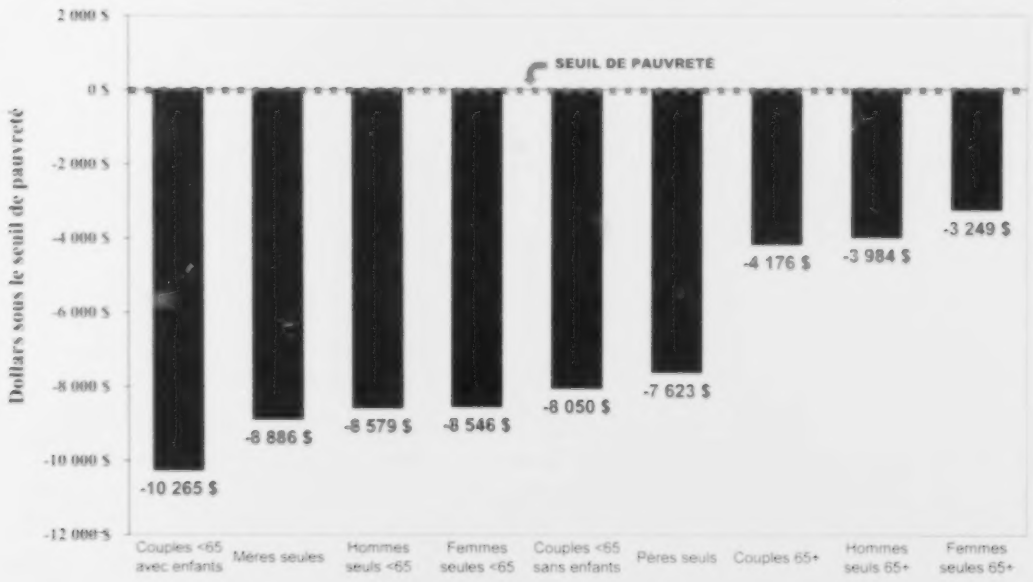

En 2001, les familles biparentales de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans affichaient le degré de pauvreté le plus élevé, une moyenne de 10 265 $ sous le seuil de pauvreté, suivies des mères seules de moins de 65 ans dont le revenu moyen était de 8 886 $ sous le seuil de pauvreté. Les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans aussi occupaient un rang élevé dans la liste.

Les trois types de familles regroupant des personnes âgées à la droite de la figure se trouvaient dans une situation un peu plus avantageuse même si leur revenu moyen était plusieurs milliers de dollars sous le seuil de pauvreté. Les femmes seules de 65 ans et plus affichaient le degré de pauvreté le moins élevé avec un revenu moyen de 3 249 $ sous le seuil.

Le tableau 4.1 montre qu'entre 2000 et 2001, le degré de pauvreté de six des neuf types de familles avait augmenté après l'ajustement visant à prendre en compte les effets de l'inflation. Le degré de pauvreté chez les couples âgés avait augmenté de 2 453 $ en 2000 à 4 176 $ en 2001. Chez les trois autres types de familles, c'est-à-dire les familles biparentales de moins de 65 ans, les couples de moins de 65 ans sans enfants et les pères seuls de moins de 65 ans, le degré de pauvreté avait légèrement diminué.

TABLEAU 4.1 : DEGRÉ DE PAUVRETÉ, PAR TYPE DE FAMILLE, EN DOLLARS CONSTANTS DE 2001, 2000 ET 2001

	2000	2001	Variation
Couples <65 ans avec enfants	10 288 $	10 265 $	-23 $
Mères seules < 65 ans	8 727 $	8 886 $	159 $
Hommes seuls < 65 ans	8 226 $	8 579 $	353 $
Femmes seules <65 ans	8 475 $	8 546 $	71 $
Couples < 65 ans sans enfants	8 331 $	8 050 $	-281 $
Pères seuls < 65 ans	8 129 $	7 623 $	-506 $
Couples de 65 ans +	2 453 $	4 176 $	1 723 $
Hommes seuls de 65 ans +	3 848 $	3 984 $	136 $
Femmes seules de 65 ans +	3 072 $	3 249 $	177 $

À long terme, les statistiques relatives au degré de pauvreté, quel que soit le type de famille, fluctuent à l'intérieur d'une fourchette très étroite. Le degré de pauvreté le plus élevé chez les mères seules de moins de 65 ans, par exemple, était de 11 342 $ en 1981 et le moins élevé de 8 727 $ en 2000, une différence de seulement 2 615 $ au cours d'une période 22 ans.

Les figures 4.3 à 4.5 illustrent le degré de pauvreté entre 1980 et 2001 chez huit des neuf types de familles. Les données statistiques relatives aux pères seuls comptent trop de lacunes à cause de la faible taille des échantillons. Comme les courbes tendent à être très rapprochées les unes des autres, les étiquettes ont été omises pour éviter la confusion. Nous avons préféré inclure le tableau 4.3, à la fin du chapitre, qui présente les données numériques et indique le degré de pauvreté en tant que dollars sous le seuil de pauvreté, par type de famille, de 1980 à 2001.

Somme toute, les figures révèlent que les progrès dans la lutte contre la pauvreté, du point de vue du degré de pauvreté, sont très limités. Les courbes montent et descendent légèrement, d'année en année, mais peu de tendances claires se manifestent.

Les mères seules vivant dans la pauvreté, tel que le révèle la figure 4.3, affichaient une légère amélioration. Au cours des années 1980, le degré de pauvreté moyen de ce groupe dépassait souvent les 10 000 $. Le degré de pauvreté s'est amélioré graduellement au fil des années pour atteindre moins de 9 000 $ pendant trois années consécutives soit 1999, 2000 et 2001. Toutefois, chez les autres familles de moins de 65 ans, tant chez les couples de moins de 65 ans sans enfants que chez les familles biparentales avec enfants, la situation s'était légèrement détériorée en 2001 par rapport à 1980.

Figure 4.3 : Degré de pauvreté en dollars constants de 2001, familles de moins de 65 ans, 1980-2001

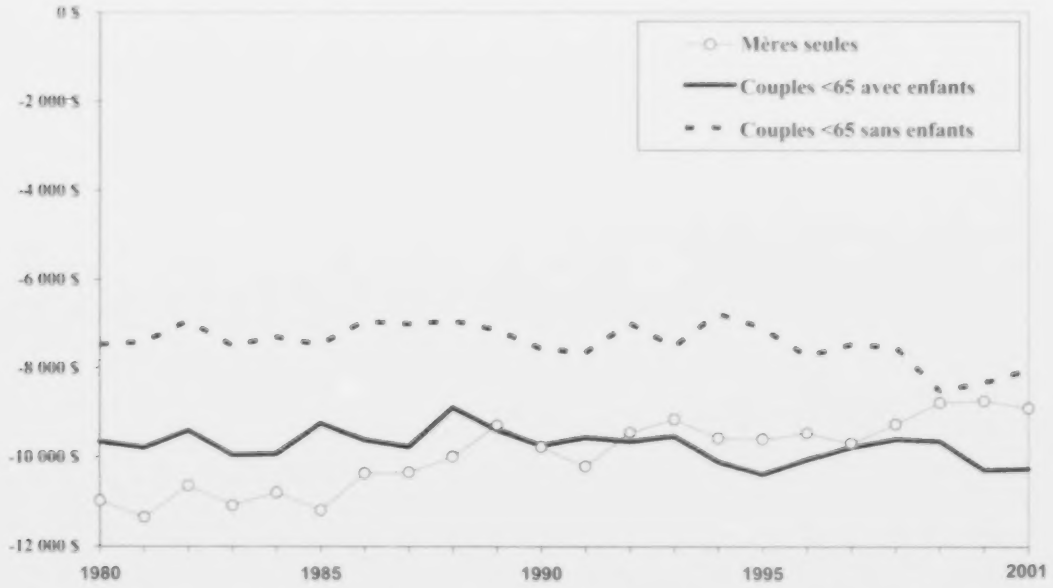

On constate une autre amélioration modeste dans les revenus des femmes âgées seules, présentée à la figure 4.4. Le degré de pauvreté moyen a fléchi plus ou moins régulièrement

d'un sommet d'environ 5 000 $ en 1980 à environ 3 000 $ au cours des dernières années. Contrairement à la situation chez les femmes, le degré de pauvreté moyen chez les hommes seuls âgés s'est détérioré de façon relativement constante depuis le milieu des années 1990. Entre temps, les couples âgés, ont connu, au fil des années, un degré de pauvreté relativement stable, dans la fourchette des trois à quatre mille dollars, jusqu'à ce qu'il s'améliore à 2 453 $ en 2000 pour régresser de façon marquée à 4 176 $ en 2001.

Figure 4.4 : Degré de pauvreté en 2001, en dollars constants de 2001, couples et personnes seules de 65 ans et plus, 1980-2001

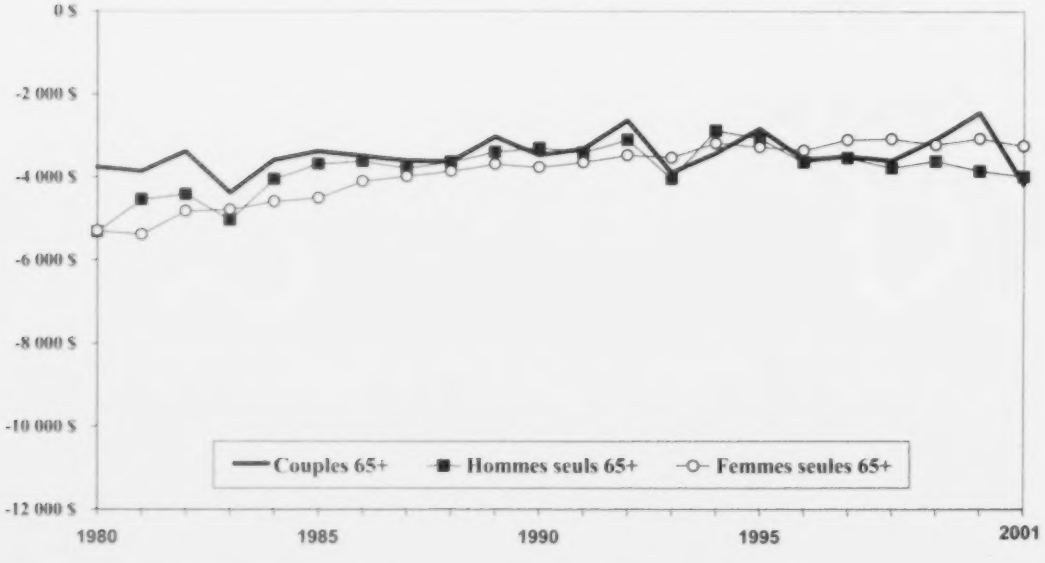

Les femmes seules de moins de 65 ans n'ont pas été aussi privilégiées que les femmes âgées seules. Après des hauts et des bas, elles se sont retrouvées en 2001 au même point qu'il y a 22 ans. Les hommes seuls de moins de 65 ans se sont retrouvés légèrement défavorisés en 2001 par rapport à 1980.

Figure 4.5 : Degré de pauvreté en dollars constants de 2001, personnes seules de moins de 65 ans, 1980-2001

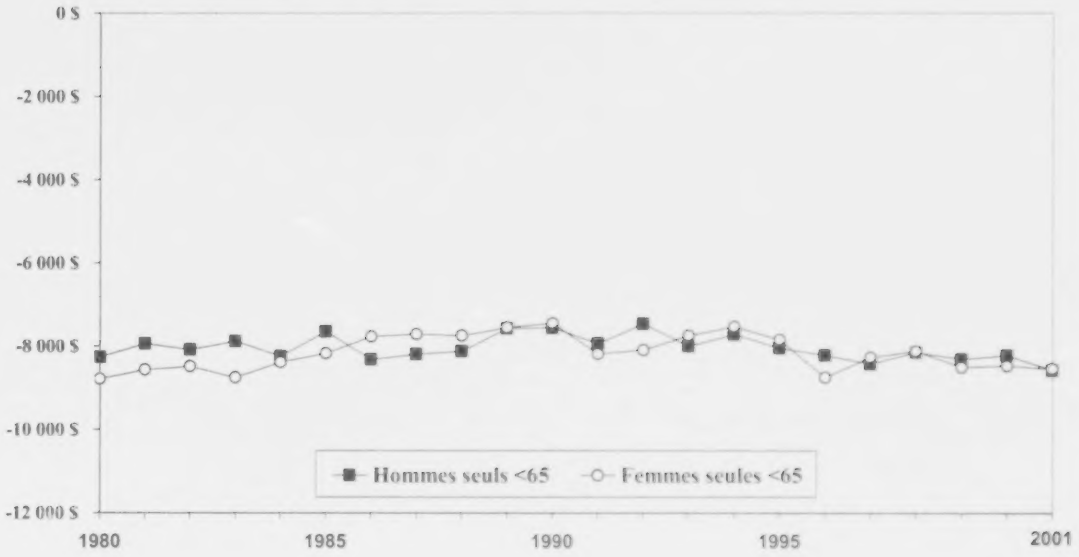

Les statistiques relatives au degré de pauvreté exprimé en dollars sous le seuil de pauvreté permettent de calculer l'écart de pauvreté total du Canada c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer toutes les personnes vivant dans la pauvreté au-dessus du seuil de pauvreté n'importe quelle année.

En 2001, l'écart de pauvreté était légèrement supérieur à 18,6 milliards de dollars. Il s'agit d'une somme considérable en dollars réels. D'autre part, cela ne représente qu'une petite part des dépenses globales de 164 milliards de dollars du gouvernement fédéral pour l'exercice 2001-2002 ou une part minuscule du produit intérieur brut du Canada de 1,1 billion de dollars en 2001.

Il n'est pas irraisonné de penser trouver 18,6 milliards de dollars additionnels pour éliminer définitivement la pauvreté, mais cela nécessiterait assurément les efforts concertés du secteur privé et des gouvernements de tous les paliers. Les revenus additionnels pourraient provenir, d'une part, de programmes gouvernementaux de soutien du revenu plus généreux ou encore de gains plus élevés pour les personnes pauvres faisant partie de la population active rémunérée si les taux des salaires étaient plus élevés et qu'il y avait plus d'emplois à temps plein. À titre d'exemple, Statistique Canada indique que l'écart de pauvreté était équivalent à seulement 2,9 p. cent du revenu marchand gagné par tous les Canadiens en 2001. Autrement dit, en donnant un peu plus de chance aux travailleurs à faible revenu, on pourrait influencer grandement les statistiques sur la pauvreté.

Le tableau 4.2 fait la ventilation de l'écart de pauvreté par type de famille, le plus important étant au haut du tableau et le moins important au bas du tableau. En 2001, les hommes seuls de moins de 65 ans affichaient l'écart le plus important, soit un peu plus de 4,4 milliards de dollars suivis des femmes seules de moins de 65 ans dont l'écart se situait à 4,3 milliards de dollars. L'écart le moins important était de 163 millions de dollars pour les pères seuls de moins de 65 ans. Ce montant relativement peu important est fonction du nombre relativement peu élevé des pères seuls au Canada.

TABLEAU 4.2 : ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLES, 2001

	Écart de pauvreté	Part de l'écart total
Hommes seuls <65 ans	4 410 000 000 $	23,7 %
Femmes seules <65 ans	4 336 000 000 $	23,3 %
Couples < 65 ans avec enfants	3 019 000 000 $	16,2 %
Mères seules < 65 ans	1 929 000 000 $	10,4 %
Couples < 65 ans sans enfants	1 275 000 000 $	6,8 %
Femmes seules de 65 ans +	1 186 000 000 $	6,4 %
Hommes seuls de 65 ans +	380 000 000 $	2,0 %
Couples de 65 ans +	243 000 000 $	1,3 %
Pères seuls <65 ans	163 000 000 $	0,9 %
Tous les autres types de famille	1 691 000 000 $	9,1 %
Écart de pauvreté total	**18 632 000 000** $	**100,0 %**

Comme par le passé, la plus grande part de l'écart de pauvreté est attribuable à quatre types de familles – les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans, les familles biparentales de moins de 65 ans ayant des enfants et les mères seules de moins de 65 ans. L'écart de pauvreté global de ces groupes en 2001 s'élevait à 13,7 milliards de dollars ou 73 p. cent de l'écart total de 18,6 milliards de dollars.

L'écart de pauvreté total du Canada, comme bien d'autres statistiques relatives à la pauvreté, a tendance à fluctuer en fonction de la santé globale de l'économie. La figure 4.6 montre que l'écart a atteint un sommet en 1983 après la récession de 1981-1982, et encore en 1996, en réaction tardive à la récession de 1990-1991.

L'écart a augmenté légèrement entre 2000 et 2001 et dépassait encore de plusieurs milliards de dollars l'écart de 1989, année précédant la dernière récession.

Figure 4.6 : Écart de pauvreté total du Canada en dollars constants de 2001

Une variante des statistiques sur le degré de pauvreté nous permet d'examiner l'éventail complet des revenus plutôt que de se limiter à celui des personnes vivant dans la pauvreté. À la demande du Conseil national du bien-être social, Statistique Canada a réparti les types de familles en cinq groupes distincts selon leur revenu en 2001 : moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté, 50 à 75 p. cent du seuil, 75 à 100 p. cent du seuil, 100 à 125 p. cent du seuil et 125 p. cent ou plus du seuil de pauvreté. Les résultats sont présentés dans les diagrammes à secteurs des figures 4.7 à 4.10.

Les secteurs des diagrammes donnent une vue d'ensemble des familles et des personnes seules pauvres et de celles plus aisées. Ils permettent aussi de saisir rapidement la situation des familles qui sont près du seuil de pauvreté, soit celles immédiatement en dessous ou au-dessous du seuil.

La figure 4.7 met en relief la comparaison possiblement la plus intéressante, c'est-à-dire celle entre les familles biparentales de moins de 65 ans ayant des enfants et les mères seules de moins de 65 ans.

Figure 4.7 : Répartition des revenus en pourcentage du seuil de pauvreté, familles avec enfants, 2001

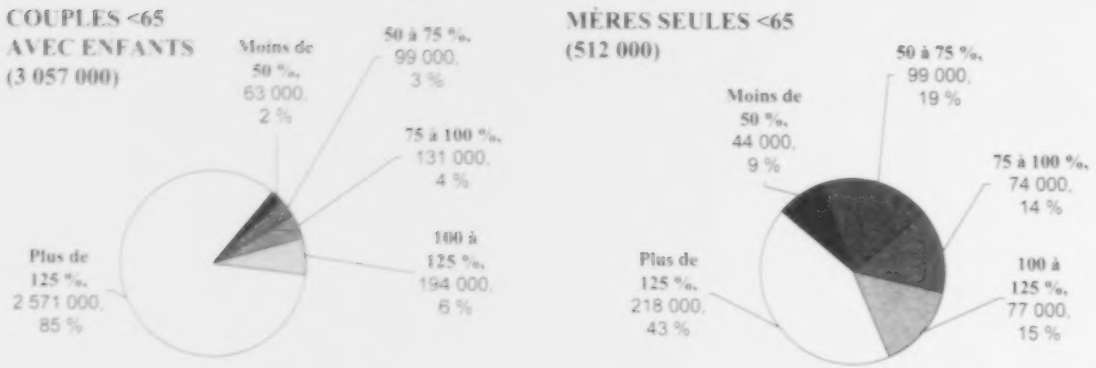

Dans le diagramme de gauche correspondant aux familles biparentales, le plus grand secteur est le blanc qui représente les familles ayant des revenus de 125 p. cent ou plus du seuil de pauvreté, c'est-à-dire le groupe le moins à risque de vivre dans la pauvreté. Le secteur des familles dont les revenus correspondent à 100 jusqu'à 125 p. cent du seuil de pauvreté représente les familles qui pourraient basculer dans la pauvreté advenant la perte d'une source de revenu ou une simple baisse du revenu normal. Les trois secteurs restants représentent les familles pauvres à trois niveaux de pauvreté différents. Combinés, ces trois derniers secteurs ne représentent qu'environ 10 p. cent de l'ensemble, plus précisément 9,5 p. cent, le taux de pauvreté réel chez les familles biparentales ayant des enfants.

La situation est très différente pour les mères seules représentées par le diagramme de droite. On retrouve trois grands secteurs représentant les familles pauvres et un quatrième secteur pour les familles à risque dont les revenus correspondent à 100 jusqu'à 125 p. cent du seuil de pauvreté. Le secteur blanc représentant les mères seules dont le revenu est de 125 p. cent ou plus du seuil de pauvreté ne comprend que 43 p. cent de toutes les familles dont une mère seule est le principal soutien, essentiellement la moitié de la taille du secteur blanc des familles biparentales ayant des enfants.

Figure 4.8 : Répartition des revenus des couples, en pourcentage du seuil de pauvreté, 2001

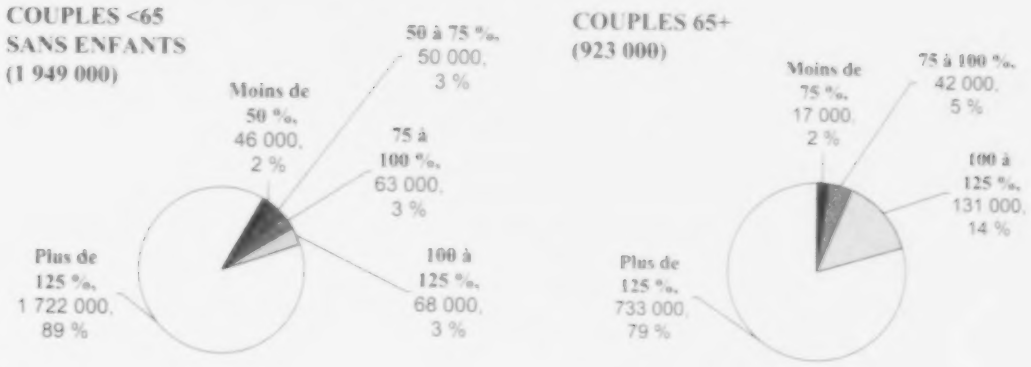

La figure 4.8 compare les couples de moins de 65 ans sans enfants et les couples de 65 ans et plus. Le diagramme représentant les couples de moins de 65 ans ressemble beaucoup à celui qui représente les familles biparentales dans la figure précédente. Les secteurs représentant les familles pauvres et celles se situant immédiatement au-dessus du seuil de pauvreté sont relativement petits comparativement au secteur blanc qui représente les familles se situant bien au-dessus du seuil de pauvreté.

Le diagramme représentant les couples âgés comporte deux petits secteurs représentant des couples pauvres. La catégorie des moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté était tellement peu importante qu'elle a dû être intégrée à la catégorie suivante et être étiquetée moins de 75 p. cent du seuil de pauvreté. Il convient aussi de noter le secteur représentant les couples âgés ayant des revenus se situant entre le seuil de pauvreté et 125 p. cent du seuil. C'est le groupe le plus vulnérable à la pauvreté dans l'éventualité d'une baisse des ressources familiales.

Les trois prochaines figures comparent la répartition des revenus chez les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans et de 65 ans et plus. Les taux de pauvreté des quatre types de familles étaient relativement élevés en 2001, ce qu'illustre bien la taille relativement restreinte du secteur blanc des quatre diagrammes. Les diagrammes représentant les femmes et les hommes de moins de 65 ans, à la figure 4.9, présentent aussi des secteurs relativement importants pour les personnes ayant des revenus de moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté.

Figure 4.9 : Répartition des revenus des personnes seules de moins de 65 ans, en pourcentage du seuil de pauvreté, 2001

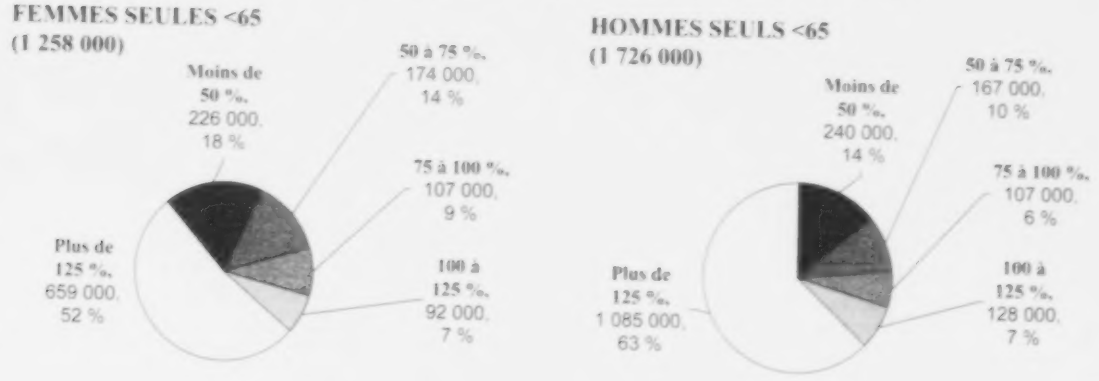

Figure 4.10 : Répartition des revenus des personnes seules de 65 ans et plus, en pourcentage du seuil de pauvreté, 2001

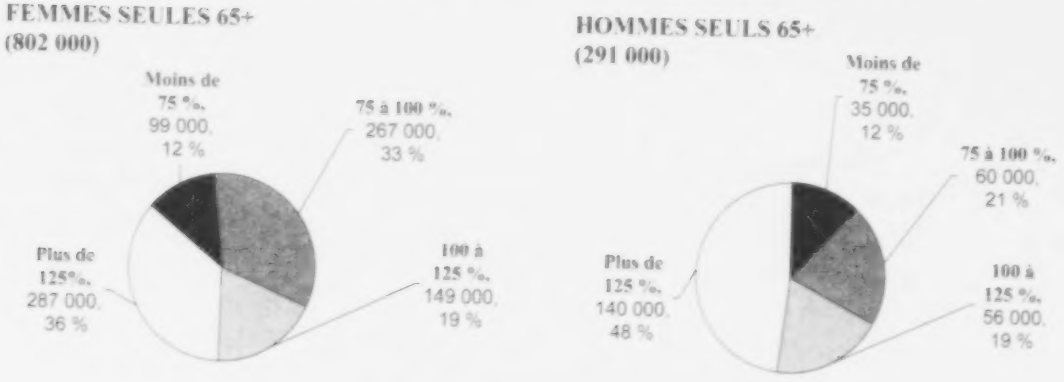

Les deux diagrammes représentant les femmes et les hommes âgés vivant seuls, à la figure 4.10, méritent l'attention à cause des deux secteurs dans chaque diagramme qui avoisinent la ligne représentant 100 p. cent du seuil de pauvreté. Les secteurs représentant les revenus de 75 à 100 p. cent et de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté occupent un espace important. Ils représentent un total de 532 000 personnes âgées, pour la plupart des femmes, qui « se débrouillaient » mais de justesse. Certaines vivaient immédiatement au-dessous et d'autres immédiatement au-dessus du seuil de pauvreté, mais elles ont toutes dû bien compter leurs sous. Tout dépendant de leurs conditions financières courantes, elles étaient susceptibles de croiser le seuil de pauvreté, de temps à autre, dans un sens comme dans l'autre.

Le va et vient, d'un côté à l'autre du seuil de pauvreté, d'année en année, peut influencer grandement les taux de pauvreté et le nombre de personnes pauvres. Dans le but de se faire une idée de l'ampleur de ces changements possibles, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques sur la pauvreté en 2001 afin de formuler des scénarios hypothétiques de la meilleure ou de la pire éventualité.

En fonction du scénario de réussite, nous avons présumé que toutes les personnes pauvres vivant dans la fourchette entre 75 et 100 p. cent du seuil de pauvreté avaient tant bien que mal trouvé des revenus additionnels pour les hisser au-dessus du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté des personnes seules, en fonction de ce scénario, plongerait de 36,3 p. cent, soit le taux réel, à 23,1 p. cent et le nombre de personnes seules vivant dans la pauvreté chuterait de façon dramatique de 1 482 000 à 940 000. Le taux de pauvreté des familles diminuerait de 11 p. cent à 6,2 p. cent et le nombre de familles pauvres chuterait de 938 000 à 528 000.

Selon le scénario de la pire éventualité, nous avons présumé que toutes les personnes pauvres vivant entre le seuil de pauvreté et 125 p. cent du seuil de pauvreté perdaient suffisamment de revenu pour les pousser sous le seuil. Le taux de pauvreté des personnes seules augmenterait de 36,3 p. cent, soit le taux réel, à 46,8 p. cent et le nombre de personnes seules vivant dans la pauvreté augmenterait de 1 482 000 à 1 906 000 personnes. Le taux de pauvreté des familles augmenterait de 11 p. cent à 18 p. cent et le nombre de familles pauvres monterait en flèche pour passer de 938 000 à 1 538 000.

Enfin et surtout, on retrouve la question des familles et des personnes seules qui vivent dans la misère affreuse. Le Conseil national du bien-être social continue de se préoccuper au plus haut point du nombre relativement important de personnes pauvres qui vivent avec des revenus bien en dessous du seuil de pauvreté, des revenus qui ne sont rien de moins que scandaleux dans un pays aussi riche que le Canada. Nombre d'entre eux sont prestataires de bien-être social et d'autres programmes de soutien du revenu financés par les gouvernements.

Les figures 4.11 à 4.15 montrent le nombre de familles et de personnes seules qui, de 1989 à 2001, devaient se contenter de revenus de moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté. En 2001, les totaux pour les cinq types de familles de moins de 65 ans avaient de quoi soulever l'indignation, s'élevant à 153 000 familles et 466 000 personnes seules.

La situation des cinq types de familles a connu des hauts et des bas mais, dans tous les cas sauf un, le degré de pauvreté était plus élevé en 2001 qu'en 1989, une autre indication que la prospérité croissante du pays dans son ensemble ignore les plus pauvres des pauvres.

Figure 4.11 : Femmes seules de moins de 65 ans ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

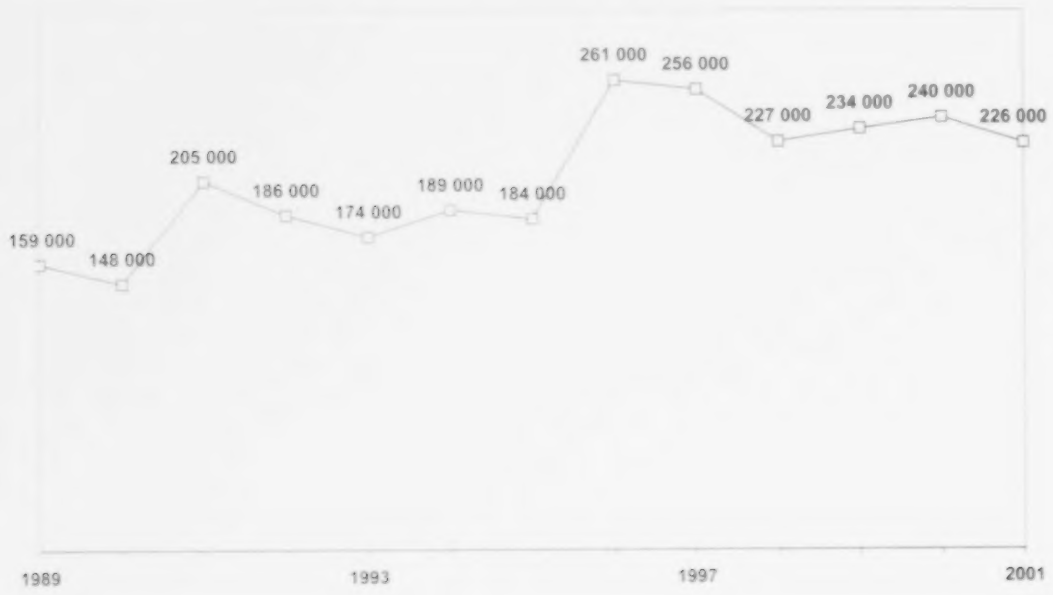

Figure 4.12 : Hommes seuls de moins de 65 ans ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

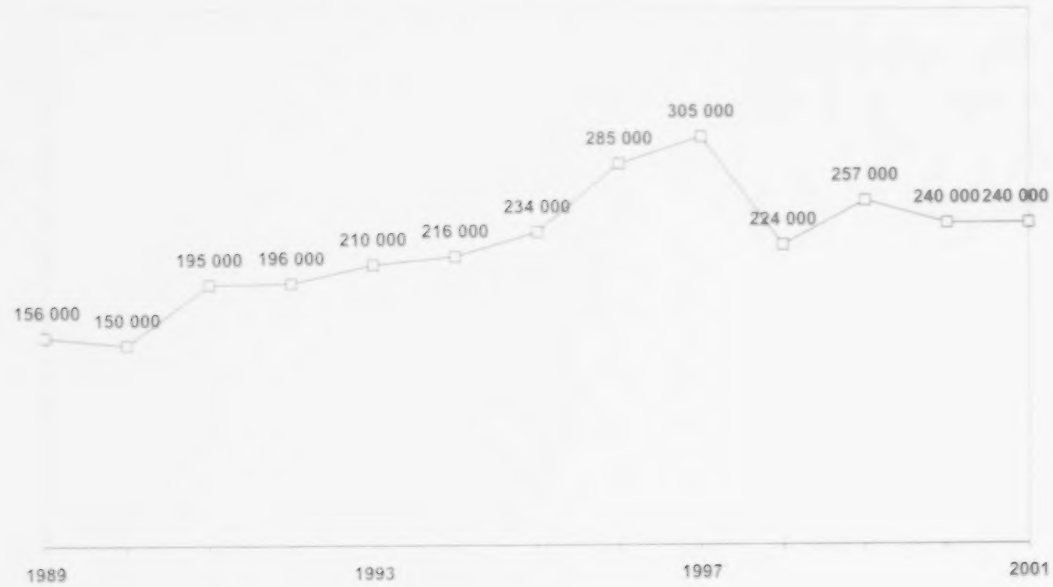

Figure 4.13 : Mères seules ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

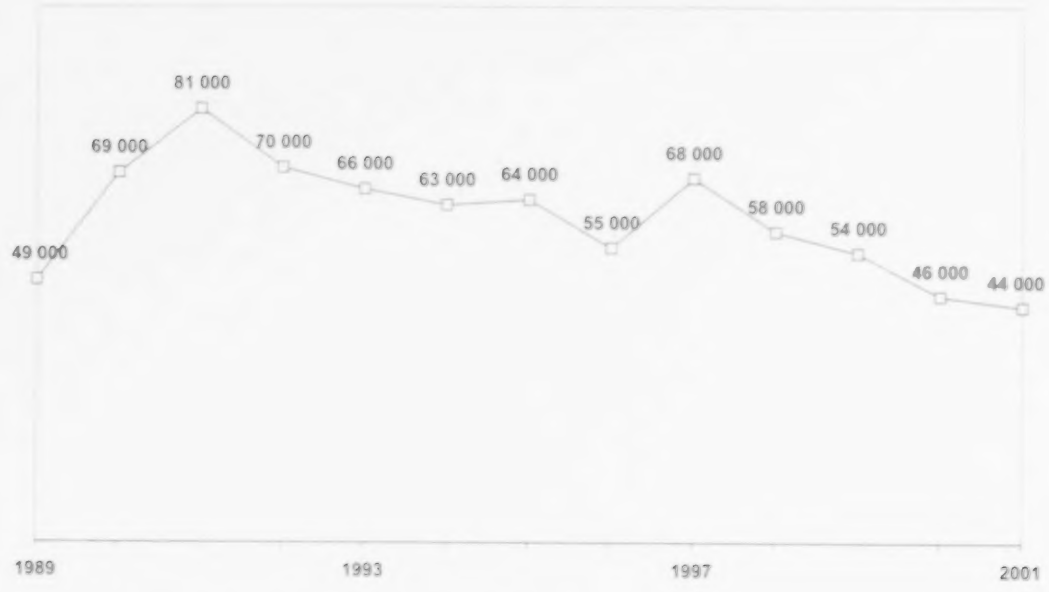

Figure 4.14 : Couples de moins de 65 ans avec enfants ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

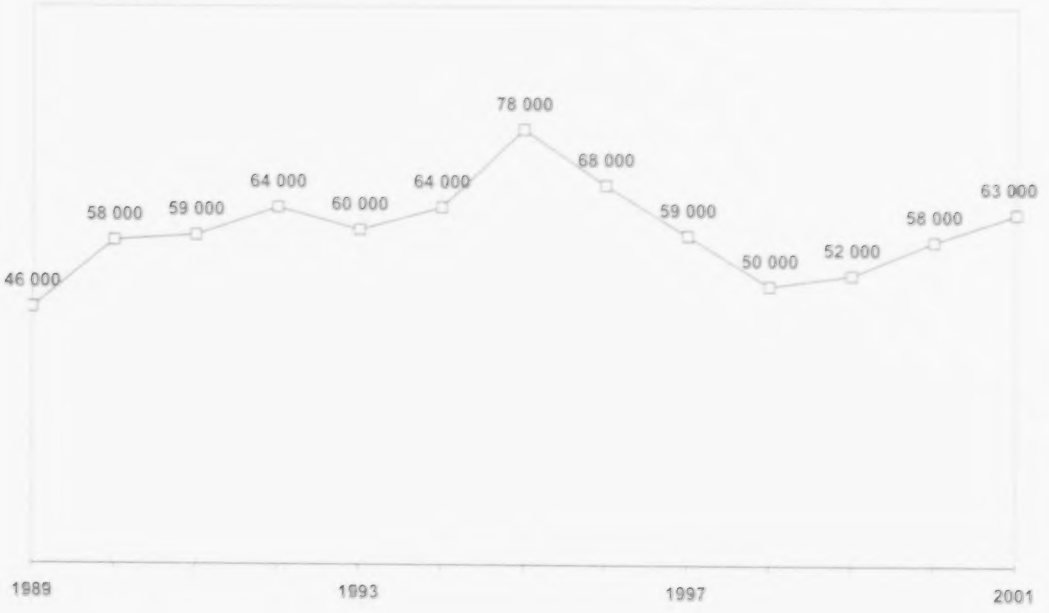

Figure 4.15 : Couples de moins de 65 ans sans enfants ayant un revenu de moins de 50 % du seuil de pauvreté

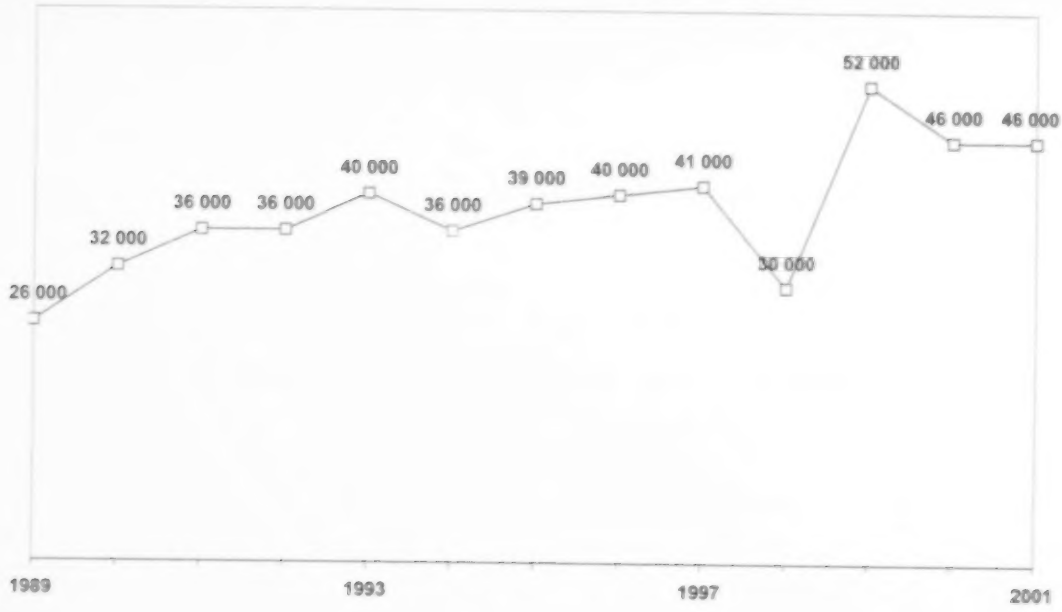

TABLEAU 4.3 : DEGRÉ DE PAUVRETÉ EN DOLLARS CONSTANTS DE 2001, 1980-2001											
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Couples <65 avec enfants	- 9 651 $	- 9 791 $	- 9 400 $	- 9 955 $	- 9 930 $	- 9 243 $	- 9 619 $	- 9 768 $	- 8 884 $	- 9 394 $	- 9 740 $
Mères seules <65	-10 969 $	-11 342 $	-10 637 $	-11 074 $	-10 788 $	-11 185 $	-10 362 $	-10 344 $	-9 992 $	-9 276 $	-9 772 $
Hommes seuls <65	-8 263 $	-7 940 $	-8 088 $	-7 887 $	-8 245 $	-7 652 $	-8 322 $	-8 195 $	-8 124 $	-7 577 $	-7 563 $
Femmes seules <65	-8 789 $	-8 565 $	-8 487 $	-8 753 $	-8 386 $	-8 173 $	-7 771 $	-7 713 $	-7 753 $	-7 557 $	-7 452 $
Couples <65 sans enfants	-7 470 $	-7 416 $	-6 943 $	-7 502 $	-7 306 $	-7 474 $	-6 953 $	-7 010 $	-6 939 $	-7 145 $	-7 567 $
Pères seuls de <65	-10 580 $	--	-8 621 $	-9 251 $	-10 387 $	-9 578 $	-9 191 $	--	-10 573 $	--	-8 163 $
Couples 65+	-3 763 $	-3 862 $	-3 390 $	-4 386 $	-3 599 $	-3 385 $	-3 500 $	-3 612 $	-3 629 $	-3 038 $	-3 478 $
Hommes seuls de 65+	-5 315 $	-4 544 $	-4 416 $	-5 038 $	-4 052 $	-3 686 $	-3 620 $	-3 785 $	-3 638 $	-3 397 $	-3 306 $
Femmes seules de 65+	-5 298 $	-5 379 $	-4 822 $	-4 790 $	-4 592 $	-4 507 $	-4 101 $	-3 983 $	-3 858 $	-3 688 $	-3 765 $

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Couples <65 avec enfants	-9 563 $	-9 651 $	-9 530 $	-10 109 $	-10 388 $	-10 063 $	-9 783 $	-9 605 $	-9 644 $	-10 288 $	-10 265 $
Mères seules <65	-10 207 $	-9 443 $	-9 139 $	-9 567 $	-9 597 $	-9 456 $	-9 688 $	-9 252 $	-8 766 $	-8 727 $	-8 886 $
Hommes seuls <65	-7 944 $	-7 465 $	-8 003 $	-7 725 $	-8 049 $	-8 221 $	-8 426 $	-8 151 $	-8 316 $	-8 226 $	-8 579 $
Femmes seules <65	-8 191 $	-8 094 $	-7 752 $	-7 533 $	-7 847 $	-8 750 $	-8 271 $	-8 125 $	-8 507 $	-8 475 $	-8 546 $
Couples <65 sans enfants	-7 657 $	-6 993 $	-7 522 $	-6 775 $	-7 104 $	-7 735 $	-7 478 $	-7 530 $	-8 516 $	-8 331 $	-8 050 $
Pères seuls de <65	-9 602 $	-10 796 $	-7 687 $	-9 041 $	-7 382 $	-8 739 $	-9 336 $	-8 251 $	-11 991 $	-8 129 $	-7 623 $
Couples 65+	-3 328 $	-2 639 $	-3 893 $	-3 426 $	-2 833 $	-3 576 $	-3 493 $	-3 602 $	-3 089 $	-2 453 $	-4 176 $
Hommes seuls de 65+	-3 413 $	-3 105 $	-4 042 $	-2 885 $	-3 077 $	-3 644 $	-3 537 $	-3 778 $	-3 615 $	-3 848 $	-3 984 $
Femmes seules de 65+	-3 646 $	-3 479 $	-3 537 $	-3 185 $	-3 276 $	-3 362 $	-3 103 $	-3 079 $	-3 219 $	-3 072 $	-3 249 $

-- Échantillon insuffisant

V. DURÉE DE LA PAUVRETÉ

Les premiers chapitres de *Profil de la pauvreté* portaient sur le nombre de pauvres au Canada, le taux de pauvreté des divers groupes de Canadiennes et de Canadiens et le degré de pauvreté. Le présent chapitre ajoute une autre dimension très importante à l'analyse : la persistance ou la durée de la pauvreté.

L'enquête de Statistique Canada qui sert à produire les statistiques annuelles sur la pauvreté, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, nous permet aussi de suivre le même groupe de personnes sur six années consécutives et d'examiner l'évolution de leurs revenus au fil du temps. Les données de l'enquête nous renseignent sur la durée de la pauvreté, c'est-à-dire le nombre d'années durant lesquelles les gens ont vécu dans la pauvreté au cours de cette période de six ans et sur le mouvement de part et d'autre du seuil de la pauvreté, d'une année à l'autre.

Les données sur la durée de la pauvreté soulèvent d'autant plus d'inquiétudes qu'elles révèlent que le risque de pauvreté est bien supérieur à ce que laissent entendre les taux de pauvreté pour une seule année, quelle qu'elle soit. La figure 5.1 présente les statistiques pour la période de six ans se terminant en 2001.

Près de 17,7 millions de Canadiens ou 70,4 p. cent de la population représentée par le secteur blanc du diagramme a échappé à la pauvreté durant chacune des six années allant de 1996 à 2001. Les autres 7,5 millions de personnes ou 29,6 p. cent de la population, ont connu la pauvreté pendant au moins une année au cours de cette période. Cela représente plus du double du taux de pauvreté annuel de 14,4 p. cent pour l'ensemble de la population en 2001.

Les secteurs plus foncés du diagramme offrent plus de détails sur la durée de la pauvreté. Environ 2,1 millions de personnes ou 8,4 p. cent de la population, n'ont connu la pauvreté que durant une année. Mais près de 1,4 million de personnes ou 5,5 p. cent de la population ont connu la pauvreté pendant chacune des six années de la période. Cela représente beaucoup de misère compte tenu que la plupart des pauvres vivent avec des revenus qui sont plusieurs milliers de dollars sous le seuil de pauvreté.

Le tableau 5.1 offre plus de détails sur la durée de la pauvreté par groupe d'âge et le tableau 5.2, par degré de scolarité. Les deux tableaux donnent le nombre probable de personnes pauvres en les répartissant selon le nombre d'années vécues dans la pauvreté. Ni l'un ni l'autre des tableaux ne tient compte des personnes dont la condition n'était pas connue durant chacune des six années. Par exemple, le total correspond à 25 153 000 personnes plutôt qu'à la population totale de 30 467 000 personnes.

Figure 5.1 : Durée de la pauvreté, ensemble de la population, 1996-2001

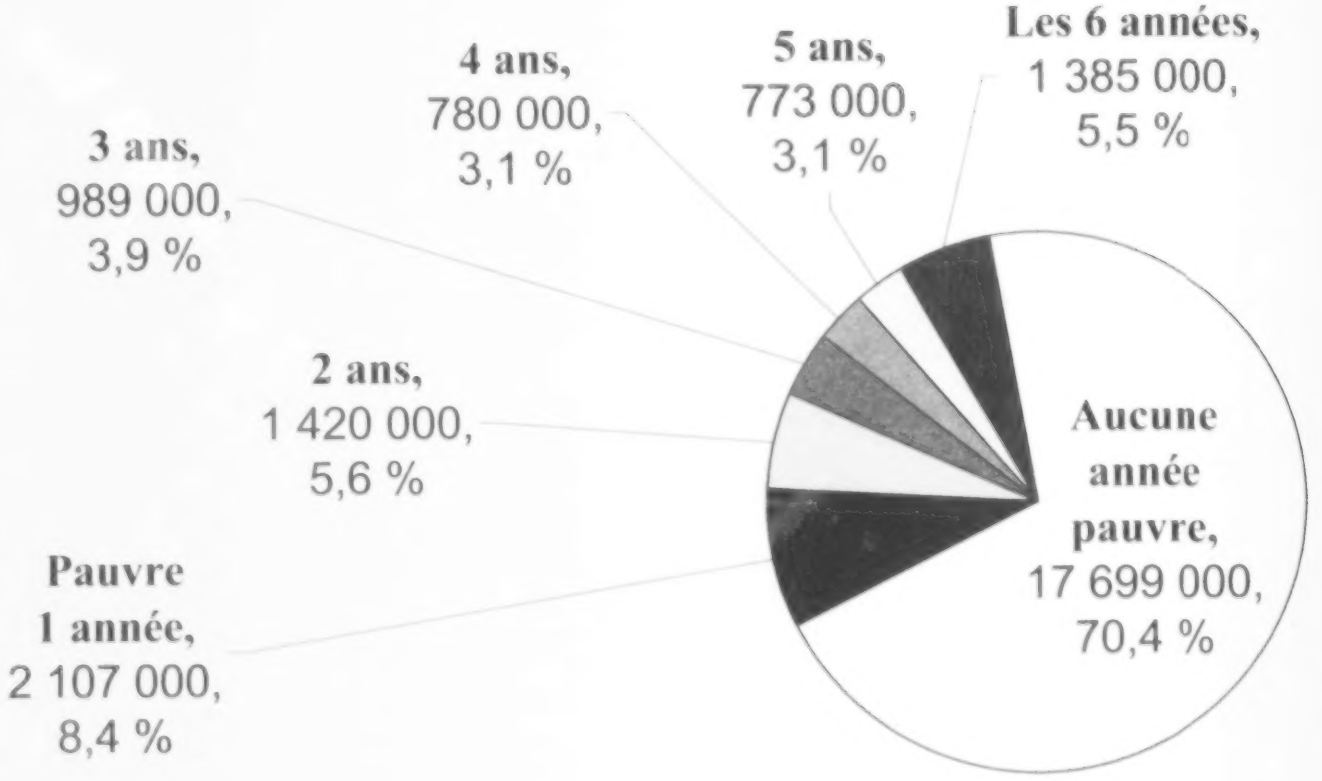

TABLEAU 5.1 : DURÉE DE LA PAUVRETÉ, NOMBRE ET RÉPARTITION PAR GROUPES D'ÂGES, 1996-2001									
	Pauvre 1 an	Pauvre 2 ans	Pauvre 3 ans	Pauvre 4 ans	Pauvre 5 ans	Pauvre 6 ans	Pauvre au moins un an	Pauvre aucune année	Total
NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES									
Population totale	2 107 000	1 420 000	989 000	780 000	773 000	1 385 000	7 454 000	17 699 000	25 153 000
Enfants <18	589 000	428 000	303 000	252 000	236 000	329 000	2 137 000	4 277 000	6 414 000
18-24	347 000	245 000	133 000	86 000	88 000	77 000	976 000	1 252 000	2 228 000
25-54	851 000	540 000	435 000	314 000	289 000	579 000	3 008 000	8 973 000	11 981 000
55-64	194 000	112 000	73 000	68 000	67 000	140 000	654 000	1 535 000	2 189 000
65+	126 000	95 000	45 000	60 000	92 000	260 000	678 000	1 662 000	2 340 000
RÉPARTITION DES POURCENTAGES									
Population totale	8,4 %	5,6 %	3,9 %	3,1 %	3,1 %	5,5 %	29,6 %	70,4 %	100,0 %
Enfants <18	9,2 %	6,7 %	4,7 %	3,9 %	3,7 %	5,1 %	33,3 %	66,7 %	100,0 %
18-24	15,6 %	11,0 %	6,0 %	3,9 %	3,9 %	3,4 %	43,8 %	56,2 %	100,0 %
25-54	7,1 %	4,5 %	3,6 %	2,6 %	2,4 %	4,8 %	25,1 %	74,9 %	100,0 %
55-64	8,9 %	5,1 %	3,4 %	3,1 %	3,1 %	6,4 %	29,9 %	70,1 %	100,0 %
65+	5,4 %	4,1 %	1,9 %	2,5 %	3,9 %	11,1 %	29,0 %	71,0 %	100,0 %

TABLEAU 5.2 : DURÉE DE LA PAUVRETÉ, NOMBRE ET RÉPARTITION SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, 1996-2001									
	Pauvre 1 an	Pauvre 2 ans	Pauvre 3 ans	Pauvre 4 ans	Pauvre 5 ans	Pauvre les 6 ans	Pauvre au moins un an	Pauvre aucune année	Total
NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES									
Population totale	2 107 000	1 420 000	989 000	780 000	773 000	1 385 000	7 454 000	17 699 000	25 153 000
Études secondaires non-terminées	951 000	691 000	498 000	410 000	433 000	863 000	3 846 000	6 875 000	10 721 000
Études secondaires terminées	246 000	166 000	105 000	73 000	85 000	153 000	828 000	2 405 000	3 233 000
Études postsecondaires partielles	246 000	212 000	133 000	104 000	83 000	107 000	885 000	1 735 000	2 620 000
Certificat non universitaire	408 000	196 000	162 000	120 000	103 000	159 000	1 148 000	3 967 000	5 115 000
Diplôme universitaire	170 000	64 000	60 000	25 000	35 000	43 000	397 000	2 093 000	2 490 000
Moins que le secondaire (corrigé)	362 000	263 000	195 000	158 000	197 000	534 000	1 709 000	2 598 000	4 307 000
RÉPARTITION DES POURCENTAGES									
Population totale	8,4 %	5,6 %	3,9 %	3,1 %	3,1 %	5,5 %	29,6 %	70,4 %	100,0 %
Études secondaires non-terminées	8,9 %	6,4 %	4,6 %	3,8 %	4,0 %	8,1 %	35,9 %	64,1 %	100,0 %
Études secondaires terminées	7,6 %	5,1 %	3,2 %	2,2 %	2,6 %	4,7 %	25,6 %	74,4 %	100,0 %
Études postsecondaires partielles	9,4 %	8,1 %	5,1 %	4,0 %	3,2 %	4,1 %	33,8 %	66,2 %	100,0 %
Certificat non universitaire	8,0 %	3,8 %	3,2 %	2,3 %	2,0 %	3,1 %	22,4 %	77,6 %	100,0 %
Diplôme universitaire	6,8 %	2,6 %	2,4 %	1,0 %	1,4 %	1,7 %	15,9 %	84,1 %	100,0 %
Moins que le secondaire (corrigé)	8,4 %	6,1 %	4,5 %	3,7 %	4,6 %	12,4 %	39,7 %	60,3 %	100,0 %

Chaque groupe d'âge présenté au tableau 5.1 pourrait faire l'objet d'une dissertation. Entre 1996 et 2001, le nombre total d'enfants ayant vécu dans la pauvreté au moins une année s'élève à 2 137 000, autrement dit un enfant sur trois. C'est une statistique effrayante compte tenu de l'abondance de recherche au Canada et partout dans le monde démontrant que l'expérience de la pauvreté durant l'enfance peut avoir des répercussions graves qui perdurent toute la vie. Il est encore plus effrayant de constater que 329 000 enfants ont vécu la pauvreté chacune des six années visées. Dans le cas des jeunes enfants, cela représente une petite enfance complète vécue dans la pauvreté.

Comme il en a déjà été question dans le présent rapport, les jeunes âgés de 18 à 24 ans affichaient chaque année des taux de pauvreté très élevés et étaient, en moyenne beaucoup plus à risque de vivre dans la pauvreté au cours de la période de six ans : 43,8 p. cent ont connu la pauvreté au moins une année. Cependant, dans la plupart des cas, la pauvreté a été relativement passagère. Environ 347 000 jeunes ont connu la pauvreté une seule année et 245 000 autres pendant seulement deux ans.

Le groupe d'âge des 25 à 54 ans avait tendance à afficher des taux de pauvreté relativement faibles pour une année donnée et être, en moyenne, moins à risque de subir la pauvreté pendant la période de six ans. Les taux étaient relativement plus élevés dans le groupe des 55 à 64 ans.

Le groupe des 65 ans et plus a ceci de remarquable que 260 000 personnes âgées ou 11,1 p. cent de ce groupe d'âges ont connu la pauvreté chacune des six années de la période. Cela n'est pas surprenant étant donné que les revenus des personnes âgées ont tendance à être fixes et relativement stables après la retraite. Pour la même raison, il est probable que ce chiffre sous-estime la durée de la pauvreté chez les personnes âgées. Si l'enquête de Statistique Canada avait suivi les gens pendant dix ans, plutôt que six, elle aurait possiblement révélé un nombre considérable de personnes âgées ayant vécu dans la pauvreté pendant l'ensemble des dix années visées.

Le tableau 5.2 portant sur le niveau de scolarité révèle les mêmes tendances générales observées plus tôt dans les statistiques annuelles sur la pauvreté en fonction du niveau de scolarité. Plus le niveau de scolarité est élevé, plus bas est le risque de pauvreté, que l'on vise une année en particulier ou la période de six ans.

Le risque de pauvreté était le plus bas chez les titulaires de diplômes universitaires. Seulement 15,9 p. cent des membres de ce groupe ont vécu au moins une année dans la pauvreté et nombre d'entre eux n'ont subi la pauvreté que pour un an.

Le risque de pauvreté le plus élevé se retrouvait dans le groupe qui n'avait pas terminé d'études secondaires, mais les données sont propres à induire en erreur parce qu'elles comprennent tous les enfants de moins de 16 ans qui n'auraient pas terminé leur secondaire, quelles que soient les circonstances. Le Conseil national du bien-être social a refait le calcul approximativement en utilisant les données disponibles et en soustrayant toutes les personnes de moins de 18 ans du groupe « moins que le secondaire ». Les données rectifiées sont présentées dans les lignes étiquetées « études secondaires non-terminées (corrigé) ».

Les données rectifiées indiquent que 1,7 million de personnes ou 39,7 p. cent de ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ont connu la pauvreté durant au moins une année et 534 000 ou 12,4 p. cent ont été pauvres tout au long des six années.

La deuxième série de données tirée de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu fait la lumière sur la dynamique de la pauvreté, sur la façon dont les gens deviennent pauvres ou échappent à la pauvreté. Toutes les données sont publiées par périodes de deux ans plutôt que de six ans. La figure 5.2 fait état des transitions de 2000 à 2001 pour l'ensemble de la population.

Figure 5.2 : Transitions vers l'état de pauvreté et inversement, population totale, 2000 à 2001

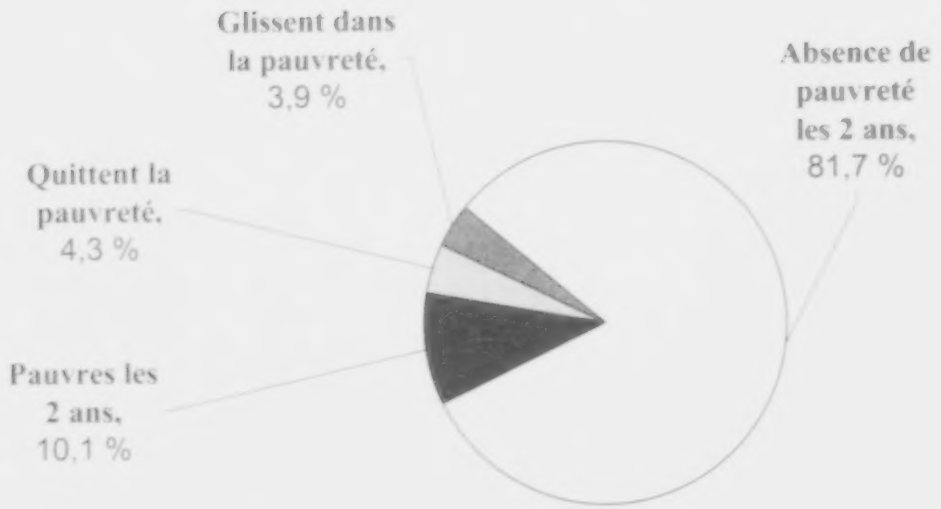

Le grand secteur blanc du diagramme représente les 81,7 p. cent de la population qui se sont maintenus au-dessus du seuil de pauvreté les deux années et le secteur noir les 10,1 p. cent qui ont vécu dans la pauvreté, les deux années. Les deux secteurs restants représentent ceux qui ont changé de condition entre l'année 2000 et l'année 2001. Un des secteurs représente les 4,7 p. cent de personnes qui vivaient dans la pauvreté en 2000 mais non en 2001 et, l'autre, les 3,9 p. cent qui ne connaissaient pas la pauvreté en 2000 mais l'ont subie en 2001.

Comme le pourcentage des personnes qui ont échappé à la pauvreté était légèrement supérieur au pourcentage des personnes qui sont passées sous le seuil de pauvreté, le taux de pauvreté global a légèrement fléchi entre 2000 et 2001. Autrement dit, les variations des taux de pauvreté, d'année en année, sont en grande partie attribuables à de petits déplacements

d'un côté à l'autre du seuil. À court terme, la plupart des gens qui sont pauvres le restent, et la plupart de ceux qui ne sont pas pauvres, ne changent pas de condition.

Il en est de même pour toutes les transitions rapportées par Statistique Canada, mais on peut noter des variantes intéressantes par rapport aux tendances générales selon certains groupes d'âge et niveaux de scolarité. Le tableau 5.3 en précise les détails.

TABLEAU 5.3 : TRANSITIONS VERS LA PAUVRETÉ ET INVERSEMENT, 2000 À 2001

	Absence de pauvreté les 2 ans	Pauvre les 2 ans	De la pauvreté à la non-pauvreté	De la non-pauvreté à la pauvreté	Variation en % dans un sens ou l'autre
GROUPE D'ÂGE					
Toute la population	81,7 %	10,1 %	4,3 %	3,9 %	8,2 %
Moins de 18	80,3 %	10,8 %	5,0 %	3,9 %	8,9 %
18-24	75,9 %	9,8 %	6,8 %	7,5 %	14,3 %
25-54	84,4 %	8,6 %	3,9 %	3,2 %	7,1 %
55-64	79,4 %	12,4 %	3,8 %	4,4 %	8,2 %
65 et autres	79,9 %	13,4 %	3,2 %	3,6 %	6,8 %
NIVEAU DE SCOLARITÉ					
Études secondaires non-terminées (corrigé)	73,5 %	17,4 %	4,4 %	4,6 %	9,0 %
Études secondaires terminées	83,3 %	9,1 %	3,9 %	3,7 %	7,6 %
Études postsecondaires partielles	79,8 %	10,5 %	5,2 %	4,6 %	9,8 %
Certificat d'études postsecondaires	86,8 %	6,6 %	3,5 %	3,1 %	6,6 %
Diplôme universitaire	90,9 %	4,0 %	2,7 %	2,4 %	5,1 %

La moitié supérieure du tableau fait la ventilation pour l'ensemble des personnes, tout comme la figure 5.2, ainsi que la répartition par groupe d'âge. Les quatre premières colonnes de chaque rangée donnent le pourcentage des personnes qui ont changé de condition ou non entre 2000 et 2001. La somme des chiffres de ces quatre colonnes donne 100 p. cent. La

cinquième colonne à l'extrême droite donne la somme des groupes ayant subi un changement, soit que ces membres aient glissé dans la pauvreté ou y aient échappé, d'une année à l'autre.

Le groupe d'âge qui se distingue des autres est celui des 18 à 24 ans, qui regroupe les personnes ayant un taux de pauvreté très élevé une année donnée mais qui, souvent, tendent à n'être pauvre qu'une année ou deux à la fois. Selon le tableau, 75,9 p. cent des personnes n'étaient pauvres ni une année, ni l'autre; 9,8 p. cent étaient pauvres les deux ans; 6,8 p. cent se sont tirées de la pauvreté et 7,5 p. cent y ont glissé. Le chiffre global de 14,3 p. cent dans la colonne d'extrême droite témoigne du nombre relativement élevé de transitions d'un côté à l'autre du seuil de pauvreté durant la période de deux ans.

Les statistiques relatives au niveau de scolarité dans la moitié inférieure du tableau confirment les constations antérieures sur les liens entre la scolarité et la pauvreté. À mesure que le niveau de scolarité augmente, le pourcentage de personnes n'ayant pas connu la pauvreté durant les deux ans augmente et le pourcentage des personnes ayant subi la pauvreté les deux ans diminue. La catégorie des « études secondaires non-terminées » a été rectifiée en soustrayant toutes les personnes de moins de 18 ans, comme il en est question à la page 77.

Le groupe le plus intéressant est celui des titulaires de diplômes universitaires à cause de la limpidité des chiffres. Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire avaient une forte possibilité d'éviter la pauvreté, et une très faible possibilité de vivre dans la pauvreté et aussi une très faible possibilité de voir leur condition se modifier d'une année à l'autre, soit 5,1 p. cent. Dans un monde idéal, cette tendance s'appliquerait à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens et non pas seulement aux mieux scolarisés.

VI. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENUS

Les revenus des personnes vivant dans la pauvreté sont souvent des milliers de dollars en dessous du seuil de pauvreté et souvent des dizaines de milliers de dollars inférieurs à ceux du reste de la population.

On retrouve au tableau 6.1 une comparaison des revenus moyens des pauvres par type de famille avec les revenus moyens de la population plus aisée. Les familles pauvres ayant les revenus les plus bas sont en haut du tableau et celles ayant les revenus les plus élevés sont en bas. La colonne à l'extrême droite fait voir les revenus moyens des personnes pauvres comme pourcentage des revenus des personnes non pauvres.

Partout, les revenus moyens des pauvres n'avaient aucune commune mesure avec les revenus moyens de ceux qui ne le sont pas. Les revenus des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants étaient seulement 16 p. cent de ceux des couples correspondants qui n'étaient pas pauvres. Les femmes pauvres de plus de 65 ans vivant seules avaient seulement 47 p. cent des revenus de leurs homologues non pauvres.

TABLEAU 6.1 : REVENUS MOYENS DES CANADIENS PAUVRES ET NON PAUVRES, FAMILLES ET PERSONNES SEULES, 2001

Type de famille	Revenus des pauvres	Revenus des non pauvres	Revenus des pauvres en % du revenu des non pauvres
Hommes seuls <65 ans	8 303 $	44 755 $	19 %
Femmes seules <65 ans	8 612 $	40 491 $	21 %
Couples <65 ans sans enfants	12 466 $	77 182 $	16 %
Hommes seuls de 65 ans +	13 346 $	34 849 $	38 %
Femmes seules de 65 ans +	14 010 $	29 789 $	47 %
Mères seules <65 ans	16 995 $	47 126 $	36 %
Couples de 65 ans +	17 913 $	47 378 $	38 %
Pères seuls <65 ans	18 078 $	55 447 $	33 %
Couples <65 ans avec enfants	22 326 $	85 884 $	26 %

Les comparaisons plus détaillées entre les types de familles pauvres et non pauvres sont fort intéressantes. Les revenus de tous les pauvres étaient évidemment faibles, mais les familles pauvres se tiraient généralement mieux d'affaires que les personnes seules et pauvres. Il y avait parfois plus d'un salarié au sein de la famille et l'unité familiale recevait parfois des prestations gouvernementales comme des revenus de retraite ou des prestations d'aide sociale

qui tenaient compte du nombre de personnes dans l'unité familiale. Parmi les personnes seules, celles de plus de 65 ans se tiraient beaucoup mieux d'affaires que celles de moins de 65 ans.

Les tendances variaient parmi les divers types de familles non pauvres. Les revenus des personnes seules non pauvres comportaient divers niveaux de revenus modestes et les personnes de moins de 65 ans se tiraient mieux d'affaires que les personnes seules de plus de 65 ans. Les revenus des familles monoparentales et des couples plus âgés étaient un peu plus élevés. La situation des couples de moins de 65 ans sans enfants et des familles biparentales était bien meilleure que toutes les autres. Le revenu moyen des familles biparentales ne vivant pas dans la pauvreté était 85 884 $ - presque quatre fois celui des familles biparentales pauvres.

Évidemment, de nombreux Canadiens pauvres comptent sur des programmes d'aide gouvernementale comme source importante de revenu. Certaines des sommes fournies par les gouvernements sont étonnamment peu élevées. Cependant, d'autres programmes gouvernementaux, notamment ceux pour personnes âgées, fournissent des sommes plus élevées et une très large part du revenu total.

TABLEAU 6.2 : PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE, 2001

Type de famille	Paiements de transfert moyens	Revenu moyen, toutes sources confondues	Paiements de transfert en % du revenu total
Femmes seules <65 ans	3 484 $	8 612 $	40 %
Hommes seuls <65 ans	3 688 $	8 303 $	44 %
Couples <65 ans sans enfants	5 583 $	12 466 $	45 %
Pères seuls <65 ans	9 841 $	18 078 $	54 %
Couples <65 ans avec enfants	10 127 $	22 326 $	45 %
Mères seules <65 ans	10 412 $	16 995 $	61 %
Hommes de 65 ans +	12 683 $	13 346 $	95 %
Femmes seules de 65 ans +	12 721 $	14 010 $	91 %
Couples de 65 ans +	16 877 $	17 913 $	94 %

On retrouve au tableau 6.2 la moyenne des paiements de transfert ou des prestations tirées de programmes gouvernementaux reçus par des pauvres en 2001. Les paiements de transfert comportent une grande variété de programmes financés par les gouvernements fédéral et provinciaux, notamment le bien-être social, les prestations fédérales ou provinciales pour les

familles avec des enfants, la pension de Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, le crédit TPS/THV et les crédits d'impôt provinciaux. Ils comportent également l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec. Ces programmes sont administrés par les gouvernements, mais l'argent est tiré des contributions des travailleurs et des employeurs et non des revenus généraux des gouvernements.

Le plus petit des paiements de transfert se trouve en haut du tableau et le plus grand, en bas.

On retrouve dans la première colonne les paiements de transfert moyen par type de famille et les revenus moyens de toute provenance dans la deuxième colonne. La dernière colonne indique le pourcentage du revenu total provenant des transferts.

Les femmes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté ont reçu le moins d'appui des gouvernements, les paiements de transfert moyens à leur égard totalisant 3 484 $ par année ou 40 p. cent de leur revenu moyen de toutes provenances. Parmi les types de famille de moins de 65 ans, les mères seules se sont tirées le mieux d'affaires avec des transferts moyens de 10 412 $ ou 61 p. cent du revenu total. Cependant, l'aide sociale, qui est notoirement insuffisante, représentait une grande partie du total.

Les trois types de familles regroupant les personnes âgées vivant dans la pauvreté se sont tirés le mieux d'affaires. Une part très importante de leurs revenus provenait de programmes gouvernementaux. Certaines de ces sommes provenaient des régimes de pensions du Canada et du Québec et ne constituent donc pas de l'argent des gouvernements.

La prochaine partie de ce chapitre traite plus à fond de la provenance des revenus des personnes âgées pauvres et des personnes pauvres de moins de 65 ans.

Nous avons déjà vu que les personnes âgées pauvres se fient grandement à une variété de programmes gouvernementaux pour arriver. La plupart reçoivent à la fois la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral, des prestations des régimes de pension du Canada ou du Québec, de même que des crédits d'impôts et des suppléments de revenus fédéraux et provinciaux. À part les paiements de transfert, les sources de revenus les plus répandues sont les revenus de placement et les revenus tirés des régimes de retraite professionnels, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) et les fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR).

On retrouve au tableau 6.3 les provenances principales des revenus des personnes âgées pauvres en 2001. Il y a deux colonnes pour chaque type de famille, l'une qui indique le pourcentage de personnes âgées pauvres qui reçoivent chaque type de revenu et l'autre qui indique la somme moyenne reçue. Les moyennes sont calculées seulement pour les personnes ayant ce type particulier de revenus. Par exemple, les chiffres pour les revenus de placement sont la moyenne pour les personnes âgées pauvres ayant effectivement des revenus de placement et non la moyenne pour l'ensemble des personnes âgées pauvres.

Il faut être prudent avec les chiffres du tableau 6.3 sur les couples pauvres. L'échantillon des couples âgés utilisé pour l'enquête était restreint et les statistiques sur la pauvreté qui en résultent sont donc moins fiables que celles dérivées d'échantillons plus vastes. Le pourcentage de couples bénéficiant de la Sécurité de la vieillesse et la moyenne des revenus de placement reçus en 2001 étaient chacun beaucoup moins élevés en 2001 que durant les années passées.

TABLEAU 6.3 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 2001

	Couples 65 ans et plus (58 000)		Femmes seules 65 ans et plus (365 000)		Hommes seuls 65 ans et plus (95 000)	
	% recevant ces revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant ces revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant ces revenus	Montant moyen par bénéficiaire
Sécurité de la vieillesse	72 %	7 290 $	99 %	4 985 $	96 %	4 753 $
Supplément de revenu garanti et Allocation au conjoint	86 %	5 735 $	90 %	4 144 $	90 %	4 067 $
Régime de pensions du Canada et de rentes du Québec	80 %	6 227 $	78 %	4 112 $	83 %	4 314 $
Revenu de pension	--	--	21 %	2 764 $	20 %	1 478 $
Revenu de placement	33 %	81 $	40 %	1 432 $	23 %	1 202 $
Crédits pour TPS/TVH	100 %	414 $	100 %	310 $	100 %	307 $
Crédits et suppléments provinciaux	73 %	723 $	83 %	455 $	85 %	422 $
Revenu de toutes sources	100 %	17 913 $	100 %	14 010 $	100 %	13 346 $
Impôts versés	--	--	23 %	571 $	20 %	348 $
Revenu après impôts	100 %	17 874 $	100 %	13 878 $	100 %	13 275 $

-- Échantillon insuffisant

La plupart des gens âgés de 65 ans et plus reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse mais, selon le tableau, seulement 72 p. cent des couples âgés pauvres l'ont reçue en 2001. Selon Statistique Canada, il s'agit de l'incidence du pourcentage assez élevé de personnes âgées immigrantes qui ne répondaient pas aux critères de résidence de la Sécurité de la vieillesse. La pension maximale en vertu de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les personnes âgées seules en 2001 était de 5 232 $ par année. Les personnes mariées reçoivent la Sécurité de la vieillesse individuellement en leur propre nom.

Le Supplément de revenu garanti (SRG) s'adresse aux pauvres de 65 ans ou plus qui ont peu ou aucune autre source de revenu sauf la pension de la Sécurité de la vieillesse. Le versement maximum de Supplément de revenu garanti en 2001 était de 6 218 $ pour une personne seule et de 8 101 $ pour un couple. Les statistiques du Supplément de revenu garanti au tableau 6.3 incluent les versements d'allocation aux conjoints âgés de 60 à 64 ans qui sont mariés à des retraités de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti.

Le revenu provenant des régimes de pensions du Canada et du Québec était également une source importante de revenus pour de nombreuses personnes âgées pauvres. La pension maximale en 2001 était de 9 300 $. Les statistiques comprennent également les prestations d'invalidité et les pensions du conjoint survivant en vertu du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime des rentes du Québec (RRQ).

Ensemble, ces trois sources principales de revenus – la SV, le SRG et le RPC/RRQ – constituent la plus grande part des revenus des personnes âgées pauvres et constituent aussi un importante part des revenus de nombreuses personnes âgées qui ne sont pas pauvres. Ces programmes ne sont pas suffisamment généreux en soi pour sortir toutes les personnes âgées de la pauvreté, mais ils ont néanmoins eu une incidence importante sur les niveaux de vie des personnes âgées depuis leur mise en place il y a plus d'une génération.

Les revenus de pension dans le tableau comprennent les prestations provenant des régimes professionnels ou de travail et les prestations provenant des REÉR et des FEER, mais pas les retraits forfaitaires des REÉR. Les revenus de placement comprennent les revenus d'intérêt, les dividendes en capital-actions, le revenu net des sociétés de personnes et le revenu net de location. Les revenus de pension et les revenus de placement sont deux sources importantes de revenus pour certaines personnes âgées pauvres, mais le pourcentage de ceux qui en reçoivent est assez faible dans les deux cas.

Les crédits d'impôt et suppléments provinciaux comportent une variété de crédits d'impôt réclamés dans les rapports d'impôt, de même que les suppléments provinciaux pour les personnes âgées pauvres payés par un certain nombre de provinces.

Les trois dernières lignes du tableau indiquent les revenus de toute provenance, l'impôt fédéral et provincial payés et les revenus après l'impôt. Relativement peu de personnes âgées pauvres paient des impôts et les sommes moyennes versées sont très peu élevées. Il en est ainsi parce que le Supplément de revenu garanti n'est pas imposable, tout comme le premier 1000 $ de revenu d'un régime de pension professionnel et parce qu'une grande partie du revenu imposable des personnes âgées pauvres est annulée par le montant personnel et le

montant en raison de l'âge, c'est-à-dire deux déductions fiscales réclamées sur les formulaires d'impôt.

Il est peu étonnant que la source des revenus des familles pauvres et des personnes seules de moins de 65 ans soit très différente de la source des revenus des personnes âgées pauvres. Les gains, y compris les revenus du travail autonome, constituent la source principale des revenus de la majorité des jeunes pauvres. Le bien-être social représente une source de revenus commune à de nombreuses mères seules, mais il est, en comparaison, moins souvent une source de revenus pour les autres types de famille de moins de 65 ans. Les prestations pour enfants fédérales et provinciales sont également très importantes pour les familles avec des enfants.

On retrouve au tableau 6.4 les sources fréquentes des revenus de trois types de familles pauvres de moins de 65 ans. Les pères seuls de moins de 65 ans ont été exclus parce que leur faible présence dans l'échantillon ne permettait pas des résultats fiables pour la plupart des sources de revenus.

Quatre-vingt deux pour cent des familles pauvres biparentales ont eu des gains, 59 p. cent des mères seules pauvres ont également eu des gains, de même que 61 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants. Dans tous les cas, il s'agissait en moyenne de sommes importantes, laissant présumer la présence de plus d'un soutien économique dans certaines familles. À titre de comparaison, des gains de 13 271 $ étaient l'équivalent de 9 $ l'heure pour 1 470 heures de travail durant l'année, le temps minimum utilisé par Statistique Canada pour définir du travail à temps plein à l'année longue. Toujours à titre de comparaison, les gains hebdomadaires moyens pour l'ensemble des Canadiens en 2001 donnaient un total de 34 684 $ pour l'année dans son ensemble.

Il y aura beaucoup à dire dans le prochain chapitre sur la relation entre le travail rémunéré et la pauvreté.

Soixante pour cent des mères seules ont recouru à l'aide sociale pendant tout au moins une partie de l'année 2001, de même que 30 p. cent des familles biparentales et 28 p. cent des couples de moins de 65 ans sans enfant. Compte tenu de la moyenne des sommes versées en assistance sociale, on peut présumer que ces familles ont eu un contact significatif avec le système d'aide sociale durant l'année. Selon le rapport *Revenus du bien-être social, 2000 et 2001* du Conseil national du bien-être social, le montant provincial d'aide sociale et de prestations y étant associées en 2001 pour une famille monoparentale d'un seul enfant variait de 8 741 $ par année en Alberta à 11 704 $ à Terre-Neuve-et-Labrador. Les prestations pour les couples avec deux enfants variaient de 11 328 $ au Nouveau-Brunswick à 14 521 $ à l'Île-du-Prince-Édouard. Le rapport ne présentait pas de calculs comparables pour les couples sans enfants.

TABLEAU 6.4 : SOURCES DE REVENU DES FAMILLES PAUVRES DONT LE CHEF A MOINS DE 65 ANS, 2001

	Couples de moins de 65 ans avec enfants (293 000)		Mères seules de moins de 65 ans (217 000)		Couples de moins de 65 ans sans enfants (158 000)	
	% recevant ces revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant ces revenus	Montant moyen par bénéficiaire	% recevant ces revenus	Montant moyen par bénéficiaire
Gains	82 %	13 271 $	59 %	8 764 $	61 %	9 607 $
Assistance sociale	30 %	8 833 $	60 %	6 990 $	28 %	9 177 $
Assurance-emploi	18 %	5 082 $	12 %	2 964 $	12 %	3 650 $
Prestations pour enfants fédérale et provinciale	100 %	5 065 $	100 %	4 851 $	n/a	n/a
Revenu de placement	25 %	1 773 $	7 %	509 $	28 %	608 $
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	5 %	4 141 $	--	--	28 %	5 391 $
Commission des accidents du travail	5 %	3 233 $	--	--	--	--
Crédits de TPS/TVH	100 %	654 $	100 %	573 $	97 %	412 $
Crédits d'impôts provinciaux	75 %	473 $	76 %	248 $	67 %	450 $
Revenu de toutes sources	100 %	22 326 $	100 %	16 995 $	100 %	12 466 $
Impôt versé	43 %	1 066 $	15 %	588 $	28 %	1 071 $
Revenu après impôt	100 %	21 872 $	100 %	16 909 $	100 %	12 170 $

-- Échantillon insuffisant

Depuis deux décennies, les divers gouvernements fédéraux ont effectué des compressions importantes aux programmes d'assurance emploi et il n'est aujourd'hui que l'ombre de ce qu'il était. En vertu du programme, les travailleurs ayant perdu leur emploi ont droit à un nombre limité de semaines de revenus de remplacement s'ils répondent aux nombreuses autres exigences du programme. Il prévoit également des prestations de maternité et des

prestations parentales pouvant s'échelonner sur 50 semaines pour les travailleurs répondant aux exigences du programme et qui ont des enfants nouveau-nés ou adoptés. Relativement peu de familles pauvres ont reçu des prestations d'AE en 2001.

Les revenus des programmes fédéral et provinciaux de prestations pour enfants sont une source importante de revenu pour les deux types de famille avec des enfants de moins de 18 ans. Il s'agit de la catégorie dans le tableau relative à un important programme national financé par le gouvernement fédéral appelé la Prestation fiscale canadienne pour enfants ou la Prestation nationale pour enfants, et aux programmes provinciaux correspondants, ceux-ci variant énormément d'une province à l'autre. En 2001, la prestation fédérale maximale pour une famille ayant un enfant âgé de moins de sept ans était de 2 447 $. Elle était de 4 250 $ pour une famille ayant deux enfants âgés entre sept et dix-sept ans.

Les revenus dans les tableaux provenant des régimes de pension du Canada et du Québec étaient fort probablement des revenus provenant de prestations d'invalidité. Le pourcentage et la somme moyenne reçue par les familles biparentales pauvres était du même ordre que les chiffres pour les prestations d'accident du travail.

Le pourcentage de familles pauvres âgées de moins de 65 ans qui payaient des impôts sur le revenu était assez peu élevé. Les chiffres étaient très peu élevés pour les mères seules, parce que les parents seuls peuvent profiter pour un enfant de l'équivalent du montant pour conjoint, réduisant ainsi substantiellement leur impôt.

Le tableau 6.5 traite de la source des revenus des deux derniers types de famille, c'est-à-dire les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans. La source des revenus est généralement la même que dans le tableau 6.4.

De nouveau, le revenu provenait principalement des gains. L'assistance sociale, ou bien-être social, était la deuxième source et les sommes moyennes reçues portent à conclure que de nombreux prestataires en recevaient pour la plus grande partie, sinon la totalité, de l'année. Le rapport *Revenus de bien-être social, 2000 et 2001* a estimé que les prestations de bien-être social et les prestations connexes pour une personne seule apte au travail en 2001 variaient de 3 070 $ à Terre-Neuve-et-Labrador à 6 623 $ en Ontario. Les prestations pour personnes seules handicapées variaient de 6 696 $ au Nouveau-Brunswick à 11 466 $ en Ontario.

À part les gains, l'assistance sociale et les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux, les autres types de revenus indiqués dans le tableau étaient versés à une proportion relativement restreinte de personnes seules de moins de 65 ans vivant dans la pauvreté. Cependant, plusieurs des sources représentaient des montants substantiels aux yeux des prestataires.

Les revenus provenant du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec pouvaient être des rentes d'invalidité ou possiblement des prestations de retraite anticipée pour des personnes de 60 à 64 ans. Ces régimes permettent aux travailleurs de bénéficier d'une pension moindre à 60 ans plutôt que d'attendre la pension normale à 65 ans. Certains programmes provinciaux de bien-être social requièrent que les prestataires demandent le RPC ou le RRQ à 60 ans afin de réduire le coût de l'assistance sociale.

TABLEAU 6.5 : SOURCES DE REVENU DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 2001

	Femmes seules < 65 ans (507 000)		Hommes seuls < 65 ans (514 000)	
	% recevant ce revenu	Montant moyen par prestataire	% recevant ce revenu	Montant moyen par prestataire
Gains	56 %	8 121 $	58 %	7 415 $
Assistance sociale	31 %	6 787 $	32 %	6 371 $
Assurance-emploi	7 %	2 922 $	12 %	3 780 $
Revenu de placement	15 %	957 $	14 %	1 122 $
Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec	14 %	4 664 $	11 %	6 130 $
Allocation de conjoint	3 %	4 190 $	--	--
Revenu de pension	3 %	5 385 $	--	--
Crédits de TPS/TVH	100 %	252 $	100 %	254 $
Crédits d'impôt provinciaux	67 %	193 $	64 %	194 $
Revenu de toutes sources	100 %	8 612 $	100 %	8 303 $
Impôt versé	29 %	932 $	30 %	936 $
Revenu après impôt	100 %	8 341 $	100 %	8 018 $

-- Échantillon insuffisant

Par allocation de conjoint, on entend le programme fédéral de soutien au revenu pour les conjoints de 60 à 64 ans de retraités recevant le SRG ou les veufs ou veuves de 60 à 64 ans de retraités qui recevaient le SRG. Leur très faible pourcentage dans le tableau et le fait qu'il s'agit du type de famille « femme seule de moins de 65 ans » portent à croire que les prestataires sont des veufs ou veuves.

De même, un petit pourcentage des femmes seules de moins de 65 ans signalait des revenus de pensions. Ces revenus pouvaient provenir d'une retraite anticipée ou de REÉR ou de FERR. On a signalé en moyenne une somme de 5 385 $, ce qui en faisait une source importante de revenus pour ce trois p. cent.

Bien que les données aux tableaux 6.4 et 6.5 nous éclairent quant à la source du revenu des pauvres en tant que groupe, nous avons besoin d'en connaître davantage sur les combinaisons de revenus. Évidemment, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source principale de revenus, tandis que d'autres en ont plus d'une.

Pour aider à combler ce vide, le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada de faire une tabulation spéciale de différentes combinaisons des trois principales sources de revenus de personnes pauvres de moins de 65 ans, c'est-à-dire les gains, le bien-être social et l'assurance-emploi (AE). On a élaboré quatre tableaux démontrant les revenus de personnes pauvres de moins de 65 ans sous forme de gains seuls, de bien-être social seul, de gains et de bien-être social ensemble et, enfin, de gains et d'assurance-emploi ensemble. D'autres combinaisons, par exemple le bien-être social et l'AE, ont donné des résultats trop faibles ou trop peu fiables pour être publiés.

Les figures 6.1 à 6.4 démontrent le nombre de familles et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans selon la provenance principale de leur revenu en 2001.

Parmi les familles biparentales pauvres de moins de 65 ans, le groupe le plus vaste était celui qui utilisait les gains comme source principale de revenu, c'est-à-dire 147,000 familles ou 50 p. cent de toutes les familles biparentales pauvres de moins de 65 ans. Les trois secteurs constitués des gains seuls, des gains et du bien-être social et des gains et de l'AE représentaient 78 p. cent de l'ensemble. C'est donc dire que la grande majorité des familles biparentales pauvres maintenait des liens importants avec le marché du travail en 2001. Le secteur « autres » comportaient d'autres combinaisons de revenus trop minimes pour être signalées.

En ce qui concerne les mères seules de moins de 65 ans, le secteur « gains seulement » était relativement petit et le secteur « bien-être social seulement » était relativement grand. Néanmoins, le total des trois segments qui comportaient des gains représentait 56 p. cent de toutes les mères seules de moins de 65 ans.

Quant aux couples de moins de 65 ans et sans enfants, les résultats n'étaient pas fiables pour ceux qui recevaient à la fois des gains et du bien-être social, mais les deux secteurs comprenant les gains totalisaient 52 p. cent. Le secteur « autres », qui était relativement vaste, comprenait un bon nombre de couples sans doute plus âgés, mais âgés de moins de 65 ans, qui utilisaient les prestations des régimes de pensions du Canada et du Québec comme source principale de revenu. Bien que le type de prestation ne soit pas précisé, il s'agissait sans doute de retraites anticipées par des personnes entre 60 et 65 ans ou de prestations d'invalidité.

Le diagramme pour les personnes seules de moins de 65 ans comprenait à la fois les hommes et les femmes seuls parce que les données ne révélaient aucune différence importante entre ces deux groupes en ce qui concerne les sources principales de leurs revenus. Le secteur le pus important était constitué de gains seuls et les trois segments relatifs aux gains totalisaient 56 p. cent de toutes les personnes pauvres seules de moins de 65 ans.

Figure 6.1 : Principales sources de revenu, couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 2001

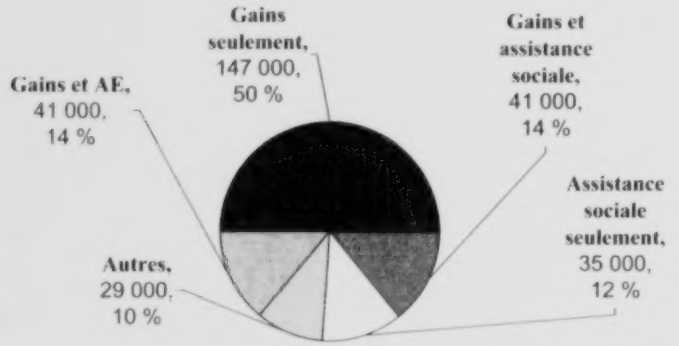

Figure 6.2 : Principales sources de revenu, mères seules pauvres, 2001

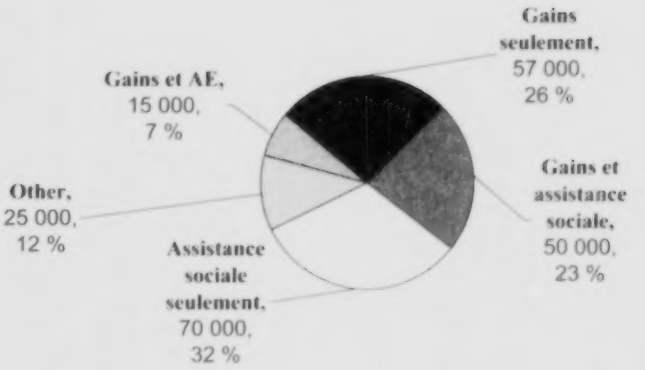

Figure 6.3 : Principales sources de revenu, couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants, 2001

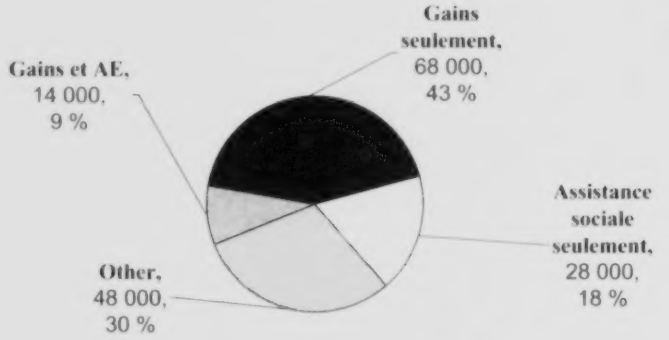

Figure 6.4 : Principales sources de revenu, personnes seules de moins de 65 ans sans enfants, 2001

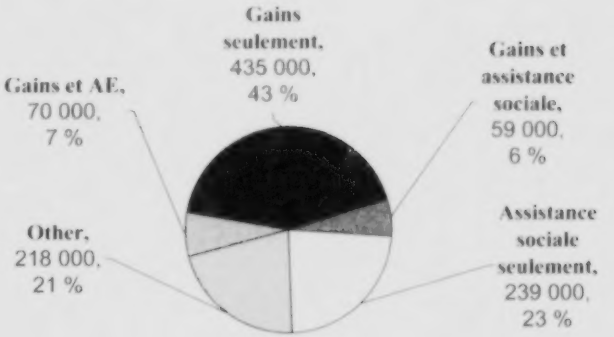

Statistique Canada a également fourni des données portant sur les sommes moyennes reçues par chaque groupe selon la source du revenu, portant sur le revenu total moyen après les paiements de transfert gouvernementaux mais avant l'impôt sur le revenu fédéral et provincial et, enfin, portant sur le revenu moyen après impôts. Les résultats se trouvent aux tableaux 6.6 et 6.7.

En ce qui concerne les familles biparentales de moins de 65 ans dont les gains constituent la source principale de revenus, les gains moyens étaient de 15 156 $ et les prestations moyennes pour enfants, tant fédérales que provinciales, étaient de 5 276 $. Si on ajoute les revenus divers, le revenu moyen après les transferts mais avant l'impôt était de 22 931 $ et le revenu moyen après l'impôt était de 22 309 $.

Mettant les gains en perspective, la somme de 15 156 $ équivaut à un salaire horaire de 10,31 $ répartit sur 1 470 heures, c'est-à-dire le nombre minimum d'heures requis en vertu de la définition du travail à temps plein à l'année longue de Statistique Canada. Pour ce groupe, le travail à temps plein était sans doute la norme car il n'y avait aucun revenu provenant du bien-être social ou de l'AE.

Seulement 54 p. cent du groupe « gains seulement » payait de l'impôt sur le revenu tandis que 46 p. cent n'en payait pas. L'impôt moyen des familles qui payaient était de 1 158 $. Soixante-quatorze pour cent des membres du groupe « gains et AE » payait de l'impôt et le compte moyen d'impôt était de 960 $. Quant aux deux autres groupes de familles biparentales pauvres, le nombre de familles qui payait de l'impôt était soit nul, soit trop peu significatif pour être signalé. Cela est dû au fait que ni le bien-être social, ni les prestations pour enfants ne sont imposables.

On retrouve la plupart des mêmes tendances dans le tableau 6.6 portant sur les quatre groupes de mères seules pauvres de moins de 65 ans. Cependant, dans tous ces groupes, la moyenne des gains, de l'AE et du bien-être social étaient toujours inférieure aux montants correspondants pour les familles biparentales pauvres. Ceci s'explique en partie du fait qu'il n'y a normalement qu'un seul soutien de famille dans les familles monoparentales, mais souvent plus d'un au sein des familles biparentales.

Le groupe de mères seules ayant des gains n'avait que des gains moyens de 10 265 $, ce qui correspondait à 6,98 $ l'heure pendant 1 470 heures. Trente-deux pour cent du groupe payait de l'impôt sur le revenu, la moyenne étant de 660 $. Quant aux trois autres groupes de mères seules, soit qu'aucune des familles n'était assujettie à l'impôt, soit que trop peu d'entre elles ne payait de l'impôt pour que les résultats soient fiables.

En ce qui concerne à la fois les familles biparentales pauvres et les mères seules pauvres, les revenus moyens après impôt du groupe dont les revenus provenaient principalement du bien-être social étaient inférieurs aux autres par plusieurs milliers de dollars. Les sommes très peu élevées accordées depuis plusieurs années pour le bien-être social expliquent en partie cette réalité. La récupération faite par certains gouvernements provinciaux du Supplément de la prestation fiscale pour enfants auprès de familles recevant de l'aide sociale est également un facteur contributif.

Sans cette récupération, les prestations provinciales de bien-être social seraient plus élevées et les revenus totaux moyens seraient beaucoup plus semblables à ceux des trois autres groupes figurant au tableau. Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que tous les revenus moyens dans le tableau sont très peu élevés, sinon terriblement peu élevés.

TABLEAU 6.6 : REVENU MOYEN DES FAMILLES PAUVRES AVEC ENFANTS, PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, 2001

	Couples <65 ans avec enfants <18 ans	Mères seules <65 ans avec enfants <18 ans
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DES GAINS		
Gains	15 156 $	10 265 $
Allocations pour enfants	5 276 $	4 845 $
Revenu total avant impôt	22 931 $	18 195 $
Revenu total après impôt	22 309 $	17 985 $
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DES GAINS ET DE L'ASSURANCE-EMPLOI		
Gains	12 670 $	11 695 $
Assurance-emploi	5 440 $	3 147 $
Prestations pour enfants	4 368 $	4 923 $
Revenu total avant impôt	24 313 $	21 421 $
Revenu total après impôt	23 606 $	21 056 $
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DES GAINS ET DE L'ASSISTANCE SOCIALE		
Gains	8 493 $	6 289 $
Assistance sociale	7 953 $	5 693 $
Prestations pour enfants	5 037 $	4 640 $
Revenu total avant impôt	23 726 $	18 563 $
Revenu total après impôt	23 656 $	18 545 $
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DE L'ASSISTANCE SOCIALE		
Assistance sociale	11 305 $	8 275 $
Prestations pour enfants	5 512 $	4 838 $
Revenu total avant impôt	19 787 $	14 937 $
Revenu total après impôt	19 787 $	14 937 $

On retrouve au tableau 6.7 des données qui sont semblables en ce qui concerne les revenus de couples pauvres de moins de 65 ans et ceux de personnes seules pauvres de moins de 65 ans. De nouveau, les revenus moyens vacillaient entre 'très peu élevés' et 'terriblement peu élevés.'

Parmi les couples pauvres sans enfant de moins de 65 ans ne tirant leurs revenus que des gains, les gains moyens étaient de 10 812 $ ou l'équivalent de 7,36 $ l'heure pendant 1 470 heures. Trente-six pour cent du groupe payait de l'impôt – en moyenne 520 $. Peu de familles dans les trois autres groupes payaient de l'impôt.

Parmi les personnes seules pauvres de moins de 65 ans ayant seulement des gains, les gains moyens étaient de 8 257 $ ou l'équivalent de 5,62 $ l'heure pendant 1 470 heures. Quarante-quatre pour cent du groupe payait de l'impôt sur le revenu – en moyenne 992 $. Dans le groupe « gains et AE », 69 p. cent payait de l'impôt – en moyenne 1 097 $. Quant aux deux autres groupes, il y avait trop peu de contribuables pour les signaler.

TABLEAU 6.7: REVENU MOYEN DES COUPLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, 2001

	Couples <65 ans sans enfants	Personnes seules <65 ans
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DES GAINS		
Gains	10 812 $	8 257 $
Revenu total avant impôt	13 590 $	9 303 $
Revenu total après impôt	13 404 $	8 896 $
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DES GAINS ET DE L'ASSURANCE-EMPLOI		
Gains	10 153 $	7 960 $
Assurance-emploi	3 577 $	3 091 $
Revenu total avant impôt	16 008 $	11 988 $
Revenu total après impôt	15 307 $	11 234 $
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DES GAINS ET DE L'ASSISTANCE SOCIALE		
Gains	--	4 381 $
Assistance sociale		4 855 $
Revenu total avant impôt		9 979 $
Revenu total après impôt		9 847 $
REVENU PROVENANT PRINCIPALEMENT DE L'ASSISTANCE SOCIALE		
Assistance sociale	9 884 $	7 338 $
Revenu total avant impôt	12 562 $	8 880 $
Revenu total après impôt	12 562 $	8 875 $

-- Échantillon insuffisant

VII. PAUVRETÉ ET TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

Pour certains Canadiens, détenir un emploi est la meilleure protection qui soit contre la pauvreté. Pour d'autres, occuper un, deux ou, même, trois emplois ne suffit pas à éloigner la précarité.

Dans ce chapitre, nous examinons le rapport entre la pauvreté et le travail rémunéré. Nous y soulignons la quantité impressionnante de personnes pauvres dont les gains sont la principale source de revenu. Nous y indiquons aussi les lacunes principales du marché du travail actuel qui font qu'il est très difficile pour plusieurs de se sortir de la pauvreté.

Les gains sont les traitements et les salaires avant les retenues et le revenu net du travail indépendant après la déduction des dépenses d'affaires. Le travail indépendant comprend le revenu net des gens d'affaires non constitués en société, des agriculteurs et des professionnels.

L'importance du travail rémunéré est particulièrement évidente chez les types de familles de moins de 65 ans. Pour cinq de ces familles sur six, les taux de pauvreté varient radicalement selon le nombre de soutien économique qu'elles comprennent. La figure 7.1 présente les détails pour l'année 2001. Il n'y avait pas assez de pères seuls pour permettre de comparer les taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques de la famille.

Figure 7.1 : Taux de pauvreté par nombre de soutiens économiques, types de famille de moins de 65 ans, 2001

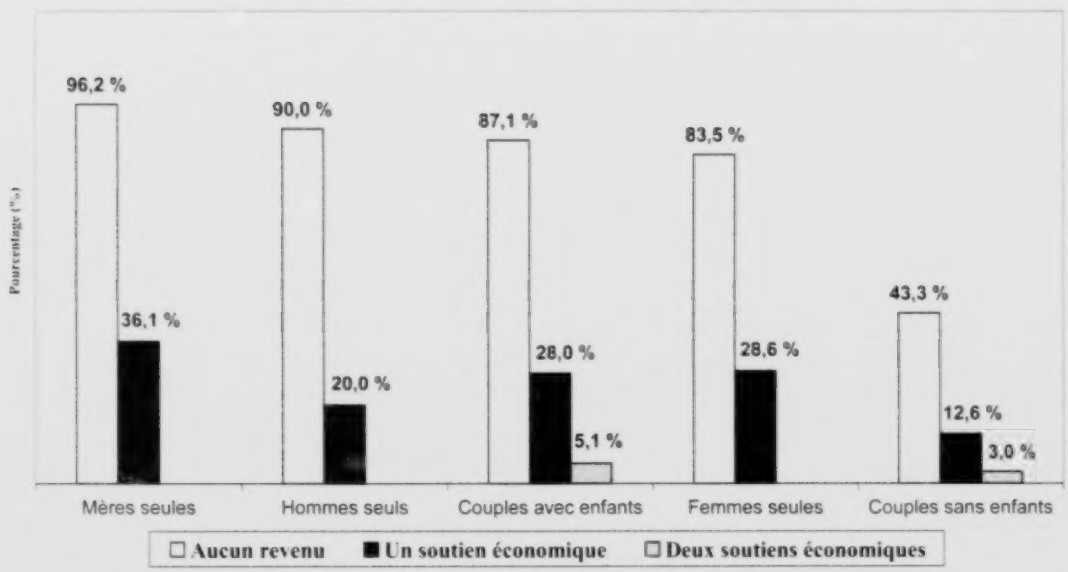

Parmi les types de familles, quatre, qui ne comprenaient pas de soutien économique, présentaient des taux de pauvreté extraordinairement élevés, comme le montrent les barres blanches. Les mères seules de moins de 65 ans étaient dans la pire situation, leur taux de pauvreté s'établissant à 96,2 p. cent des familles sans soutien économique. Les couples de moins de 65 ans sans enfants et qui ne comprenaient aucun soutien économique avaient un taux de pauvreté de 43,3 p. cent – taux relativement faible comparativement à celui des autres types de familles, mais relativement élevé comparativement à la plupart des autres taux de pauvreté que nous présentons dans ce rapport.

Lorsqu'il n'y avait qu'un seul soutien économique, les taux de pauvreté pour les cinq types de familles dégringolaient. Les mères seules étaient encore dans la pire situation, mais le taux de pauvreté pour les familles qui comptaient un soutien économique diminuait et passait à 36,1 p. cent.

Les taux chutaient encore davantage dans les familles qui comptaient deux soutiens économiques, comme dans le cas des couples de moins de 65 ans sans enfants et les familles qui comptaient deux parents. Le taux pour les couples chutait à trois p. cent, alors que celui des familles qui comptaient deux parents s'abaissait à 5,1 p. cent.

Pour les femmes et les hommes seuls, le nombre maximum de soutiens économiques de l'unité de famille était de un, par définition, même si une personne seule pouvait être en mesure d'occuper deux emplois à temps plein ou de travailler plus de 40 heures par semaine. La limite normale des familles monoparentales était aussi d'un soutien économique, même si, en très petit nombre, des familles comprenaient un adolescent ou un enfant plus âgé qui était un deuxième soutien économique.

L'importance de compter plus d'un soutien économique – dans ce cas, des personnes qui ont des gains – est évidente d'une année à l'autre depuis que Statistique Canada a commencé à produire ses études sur les taux de pauvreté, soit depuis près d'un demi-siècle. Les statistiques pour les couples de moins de 65 ans sans enfants et pour les familles qui comptent deux parents sont particulièrement incontestables; même les statistiques pour les mères seules sont dignes de mention. Les figures 7.2, 7.3 et 7.4 montrent les taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques pour les trois types de familles.

Figure 7.2 : Taux de pauvreté par nombre de personnes ayant un revenu, couples de moins de 65 ans, sans enfants, 1980-2001

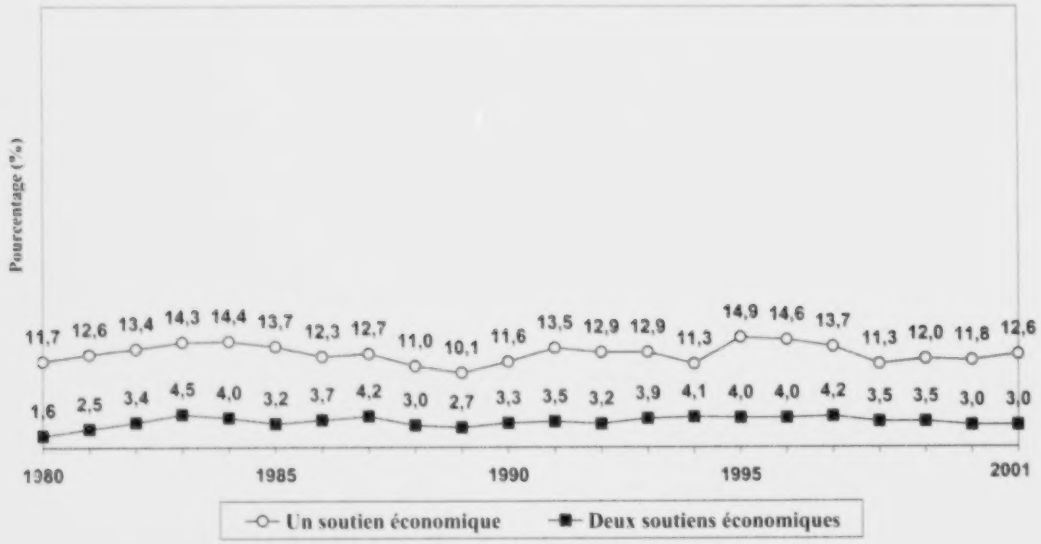

Figure 7.3 : Taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques, couples de moins de 65 ans, avec enfants, 1980-2001

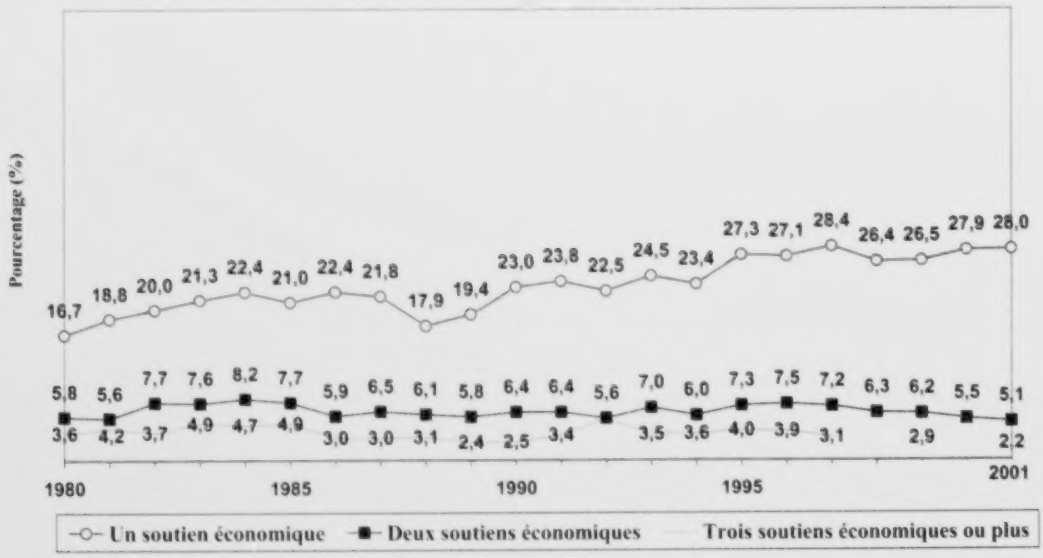

Figure 7.4 : Taux de pauvreté selon le nombre de soutiens économiques, mères seules de moins de 65 ans, 1980-2001

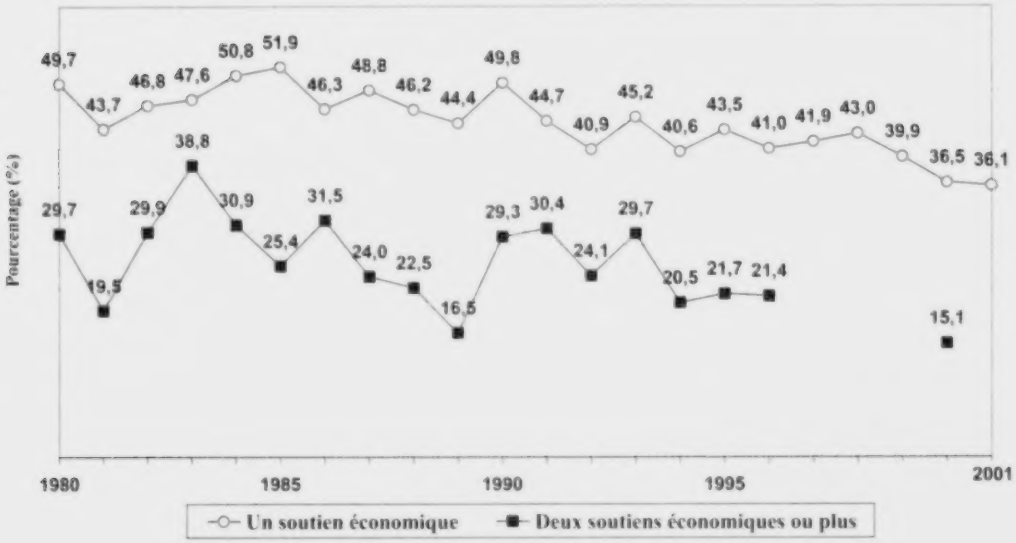

Chaque année, de 1980 à 2001, le taux de pauvreté pour les couples sans enfants qui ne comprenaient qu'un seul soutien économique était de dix p. cent ou plus. Le taux comparable pour les couples qui comptaient deux soutiens économiques était de moins de cinq p. cent chaque année.

En 2001, il y avait un total de 158 000 couples de moins de 65 ans sans enfants qui vivaient dans la pauvreté : 62 000 n'avaient aucun soutien économique; 54 000 comptaient un soutien économique; 42 000 comprenaient deux soutiens économiques. Ces chiffres se traduisent ainsi en pourcentage : 39,2 p. cent des couples sans enfants qui vivaient dans la pauvreté ne comprenaient aucun soutien économique; 34.2 p. cent comptaient un soutien économique; et 26,6 p. cent en comprenaient deux.

La figure qui porte sur les familles avec deux parents montre un écart plus grand et toujours croissant entre les soutiens économiques. Le taux de pauvreté pour les familles qui comptaient un soutien économique est passé de 16,7 p. cent en 1980 à 28 p. cent en 2001. Au même moment, le taux pour les familles qui comprenaient deux soutiens économiques et le taux pour le petit nombre de familles qui comprenaient trois soutiens économiques ou plus étaient très faibles. Les ruptures dans la ligne du bas, qui montre les familles avec trois soutiens économiques ou plus, indiquent que l'échantillon était trop petit pour être fiable.

En 2001, au total, 295 000 familles qui comptaient deux parents étaient pauvres. Elles se répartissaient ainsi : 54 000 familles qui ne comptaient aucun soutien économique; 128 000 familles qui comptaient un soutien économique; 100 000 familles qui comptaient deux soutiens économiques; et seulement 13 000 familles qui comptaient trois soutiens économiques ou plus. En proportion, étaient pauvres : 18,3 p. cent des familles biparentales sans soutien économique; 43,4 p. cent des familles qui comptaient un soutien économique; 33,9 p. cent des familles qui comptaient deux soutiens économiques; et 4,4 p. cent des familles qui comptaient trois soutiens économiques ou plus.

La figure qui traite des mères seules montre un taux de pauvreté élevé pour les familles qui ont un soutien économique, mais ce taux a diminué, passant de 49,7 p. cent en 1980 à 36,1 p. cent en 2001. Le taux pour les familles qui comptaient deux soutiens économiques ou plus était beaucoup plus faible, mais, aussi, beaucoup plus variable. Au cours des cinq années qui se sont terminées en 2001, on ne rapportait un taux de pauvreté que pour une seule année pour les mères seules dans les familles qui comptaient deux soutiens économiques ou plus.

Il y avait un total de 217 000 familles pauvres en 2001 dont le chef était une mère seule : 89 000 ne comprenaient aucun soutien économique et 116 000 avaient un soutien économique. En pourcentage, cela représentait 41 p. cent de toutes les familles pauvres dont le chef était une mère seule et qui ne comptaient aucun soutien économique et 53,5 p. cent qui avaient un soutien économique. Le nombre de familles dont le chef était une mère seule et ayant deux soutiens économiques ou plus était trop petit pour produire des résultats fiables.

Le reste de ce chapitre donne plus de détails sur l'importance et les limites du travail en tant que protection contre la pauvreté. On y examine la pauvreté en rapport avec les semaines de travail et les régimes de travail. On s'y penche aussi sur les pauvres à faible salaire ou « petits salariés ».

Pour les personnes pauvres qui ont un certain lien avec le marché du travail, l'un des meilleurs marqueurs de la pauvreté est le nombre de semaines travaillées durant une année donnée. En termes simples, le risque de pauvreté diminue à mesure que le nombre de semaines de travail rémunéré augmente.

La figure 7.5 comprend des analyses spéciales de données qui ont été effectuées par Statistique Canada à la demande du Conseil national du bien-être social. Elle montre les taux de pauvreté des familles en fonction du nombre de semaines travaillées par le soutien économique principal, plus, dans le cas des couples, toute semaine travaillée par l'autre partenaire. Cela signifie que les couples pourraient avoir jusqu'à 104 semaines de travail par année. Par définition, les taux de pauvreté pour les personnes seules ne se rapportent qu'à une seule personne et le maximum de semaines travaillées est donc de 52 par année.

Figure 7.5 : Taux de pauvreté selon le nombre de semaines de travail, personnes seules de moins de 65 ans et principaux soutiens de famille, 2001

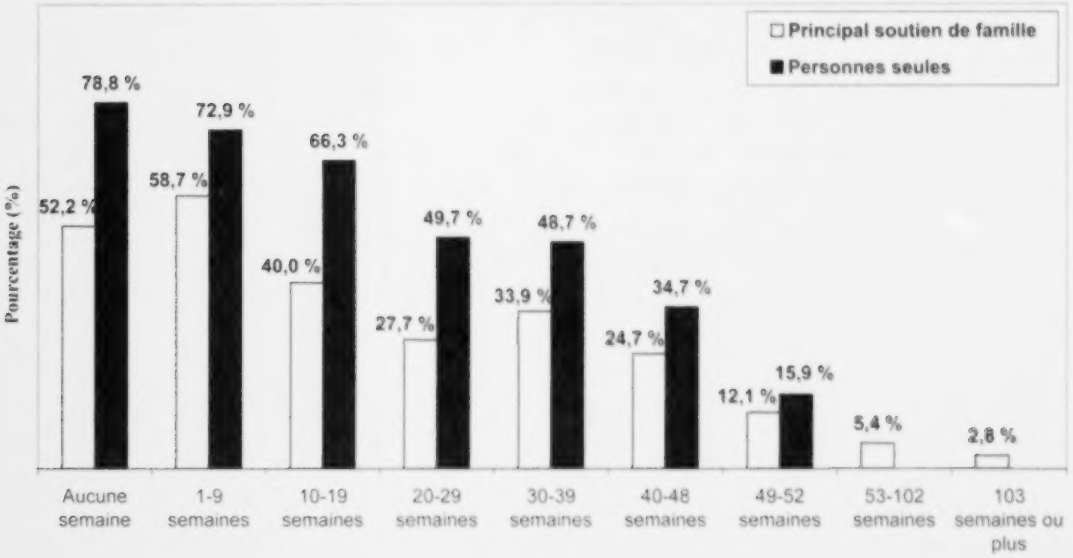

Figure 7.6 : Répartition des personnes seules pauvres et des familles pauvres par semaines de travail, 2001

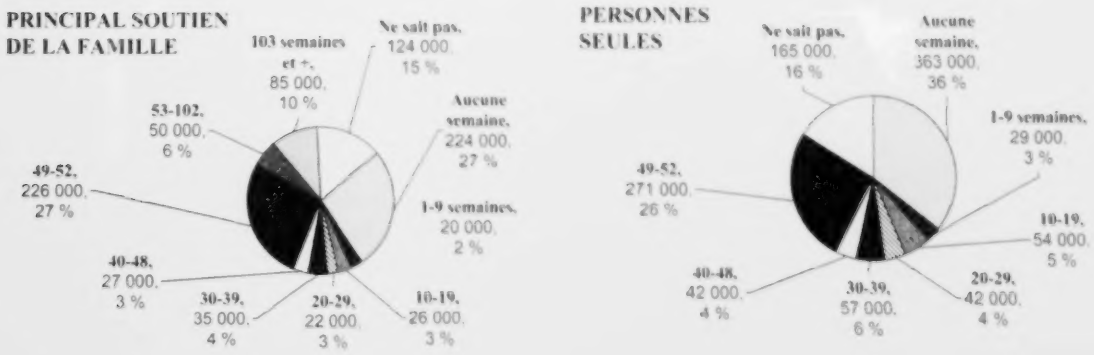

Le taux de pauvreté des familles variait d'un maximum de 58,7 p. cent pour les familles qui avaient de une à neuf semaines de travail à un minimum de 2,8 p. cent pour les familles qui avaient un total de 103 semaines de travail ou plus. Chez les personnes seules, l'écart variait de 78,8 p. cent pour celles qui n'avaient aucune semaine de travail à 15,9 p. cent pour celles qui en avaient entre 49 et 52.

Un important pourcentage des personnes pauvres de moins de 65 ans avait un certain lien avec le marché du travail, mais même un travail régulier ne leur permettait pas d'échapper à la pauvreté. Les diagrammes de la figure 7.6 illustrent les 226 000 familles pauvres qui travaillaient plus ou moins toute l'année, soit de 49 à 52 semaines; les 50 000 familles pauvres qui travaillaient entre 53 et 102 semaines; et les 85 000 familles pauvres qui travaillaient plus de 103 semaines. Cela totalisait 361 000 familles pauvres, soit 43 p. cent de toutes les familles pauvres. Au même moment, il y avait 271 000 personnes seules qui travaillaient entre 49 et 52 semaines et qui étaient pauvres, soit un peu plus de 26 p. cent de toutes les personnes seules et pauvres.

Figure 7.7 : Taux de pauvreté et régimes de travail, 2001

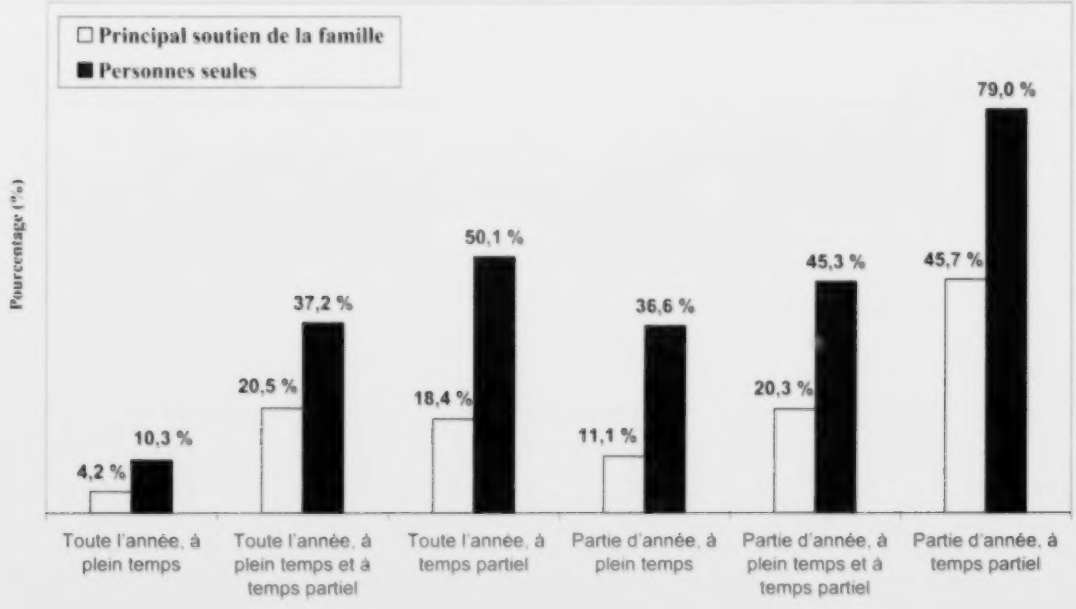

Une partie du problème, bien sûr, est qu'il n'y a pas assez d'emplois à temps plein. Une autre partie du problème est qu'il y a trop d'emplois dont les salaires sont très bas. Les figures 7.7 et 7.8 portent sur les types de travail des Canadiens pauvres en termes d'emplois à temps plein et à temps partiel et d'emplois qui durent une année complète et une partie de

l'année. Le tableau 7.1 qui suit les deux figures présente des renseignements détaillés sur les salaires des travailleurs qui ont des régimes de travail différents.

Statistique Canada considère qu'un emploi à temps plein procure 30 heures de travail ou plus par semaine. Un emploi qui dure une année complète procure au moins 49 semaines de travail par année.

Figure 7.8 : Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des principaux soutiens de famille de moins de 65 ans selon les régimes de travail, 2001

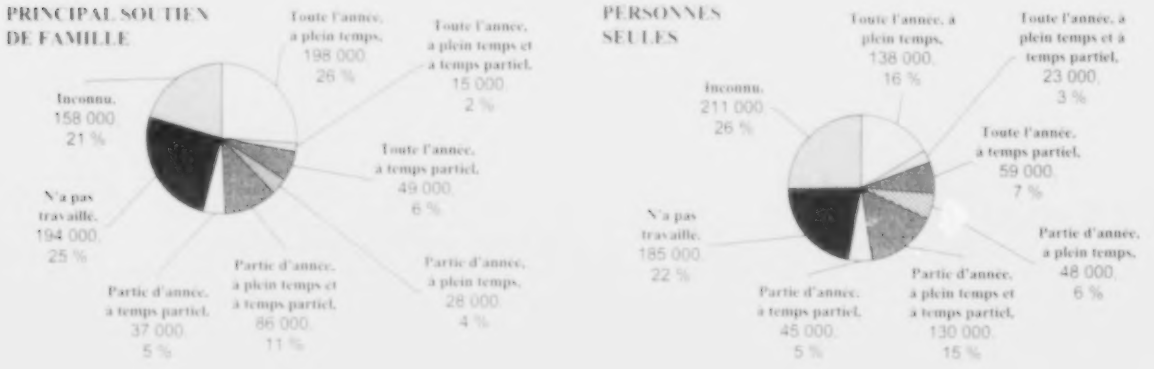

À la figure 7.7, les barres commencent avec les trois combinaisons de travail qui dure une année complète; elles sont suivies par les trois combinaisons de travail qui dure une partie de l'année. Les taux de pauvreté les plus bas correspondent à la plus grande quantité de travail : le travail à temps plein qui dure toute l'année. En 2001, le taux de pauvreté pour les familles dont le soutien économique principal travaillait toute l'année et à temps plein était de 4,2 p. cent, alors que le taux comparable pour les personnes seules était de 10,3 p. cent. Les taux de pauvreté les plus élevés étaient ceux des familles et des personnes seules qui avaient un travail une partie de l'année et à temps partiel.

Les diagrammes de la figure 7.8 présentent de larges secteurs qui représentent les familles et les personnes seules pauvres qui n'avaient aucun travail en 2001 ou les unités familiales pauvres pour lesquelles on ne connaissait pas la situation de travail. Pour ce qui est des familles et des personnes qui travaillaient au cours de l'année, les secteurs les plus larges correspondent aux unités familiales qui avaient un travail à temps plein pour une année complète. Les secteurs qui correspondent au travail à temps partiel et qui durait une partie de l'année sont parmi les plus petits.

Toutefois, même un emploi à temps plein qui dure une année complète n'est pas assez, souvent, pour éviter la pauvreté. Le tableau 7.1 montre les gains moyens pour chacun des six types de travail qui sont présentés dans les deux dernières figures.

TABLEAU 7.1 : GAINS MOYENS PAR FAMILLE, SELON LES RÉGIMES DE TRAVAIL DES PRINCIPAUX SOUTIENS DE FAMILLE ET DES PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, 2001

	Familles pauvres	Personnes seules pauvres
Toute l'année, à plein temps	11 977 $	8 415 $
Toute l'année, à plein temps et à temps partiel	14 335 $	9 336 $
Toute l'année, à temps partiel	9 804 $	7 387 $
Partie d'année, à plein temps	11 468 $	7 622 $
Partie d'année, à plein temps et à temps partiel	10 491 $	7 868 $
Partie d'année, à temps partiel	6 378 $	5 113 $

Parmi les familles, les gains moyens variaient d'un maximum de 14 335 $ pour les familles pauvres qui comprenaient un travailleur qui travaillait toute l'année et qui effectuait du travail à temps plein et du travail à temps partiel jusqu'à un minimum de 6 378 $ par année pour les familles pauvres qui comprenaient un travailleur qui travaillait une partie de l'année et à temps partiel. Parmi les personnes seules, l'écart allait de 9 336 $, pour un travailleur qui travaillait toute l'année avec une combinaison de travail à temps plein et à temps partiel, à 5 113 $, pour un travailleur à temps partiel qui travaillait une partie de l'année.

Certains des taux salariaux que laissent deviner les gains annuels mentionnés dans le tableau sont extrêmement bas. Une personne doit travailler au moins 30 heures par semaine durant 49 semaines pour être considérée comme un travailleur à temps plein qui travaille une année complète en vertu de la définition utilisée par Statistique Canada. Cela signifie un minimum de 1 470 heures de travail par année.

Au tableau 7.1, les familles et les personnes seules qui ont un travail à temps plein durant une année complète devaient être au plus bas de l'échelle salariale en 2001. Les gains moyens des familles, qui étaient de 11 977 $, étaient l'équivalent de 8,15 $ l'heure pour 1 470 heures. Les gains moyens des personnes seules, qui étaient de 8 415 $, étaient encore pires, à 5,72 $ l'heure – plus bas que le salaire minimum dans certaines provinces.

Enfin, nous nous penchons sur le pauvre à faible salaire ou le petit salarié en recourant à une méthodologie que le Conseil national du bien-être social a adoptée, il y a plusieurs années. Cette méthodologie définit les pauvres à faible salaire comme étant des familles de moins de 65 ans et des personnes seules qui ont moins de 65 ans et qui tirent plus de 50 p. cent de leur revenu total de leurs gains. Cette définition contourne les questions des régimes de travail et des taux salariaux et permet de se concentrer seulement sur les personnes pauvres qui dépendent lourdement d'emplois rémunérés pour payer les nécessités de la vie.

Selon cette définition, il y avait 374 000 familles et 477 000 personnes seules qui faisaient partie des petits salariés en 2001, soit 49 p. cent des familles pauvres de moins de 65 ans et 57 p. cent des personnes seules qui étaient pauvres. Aux fins de ces calculs, Statistique Canada a exclu les personnes pauvres qui étaient tout à fait incapables de travailler au cours de l'année.

TABLEAU 7.2 : FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS DONT LA MOITIÉ OU PLUS DES REVENUS PROVIENT DU TRAVAIL, 2001					
	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfants	Familles biparentales	Mères seules
Nombre de familles pauvres et de personnes seules	433 000	407 000	134 000	278 000	196 000
Nombre de personnes dont 50 % ou plus du revenu provient du travail	239 000	239 000	72 000	155 000	56 000
Pourcentage de personnes dont 50 % ou plus du revenu provient du travail	55 %	59 %	54 %	56 %	29 %
Gains annuels moyens	8 722 $	9 160 $	11 681 $	17 117 $	13 422 $
Revenu annuel provenant d'autres sources	967 $	1 016 $	1 732 $	7 640 $	6 619 $
Revenu total moyen	9 689 $	10 176 $	13 413 $	24 757 $	20 041 $
Gains comme pourcentage du revenu total	90 %	90 %	87 %	69 %	67 %

Le tableau 7.2 présente des renseignements supplémentaires au sujet des pauvres à faibles salaires ou petits salariés qui se trouvaient dans cinq types communs de familles de moins de 65 ans. Les deux premières lignes du tableau présentent le nombre d'unités familiales pauvres et le nombre de ces unités qui sont considérées comme faisant partie des petits salariés. La troisième ligne présente le pourcentage de petits salariés comparativement à tous les pauvres de chaque type de famille : 55 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 59 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 54 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 56 p. cent des familles pauvres qui comptaient deux parents; et 29 p. cent des mères seules pauvres.

Le pourcentage des mères seules se distingue du reste. Cela est dû en partie au fait qu'il y a rarement plus d'un soutien économique dans les familles pauvres dont le chef est seul. Cela reflète aussi les responsabilités parentales qui gardent plusieurs mères seules hors du marché du travail.

Les trois lignes suivantes du tableau montrent les gains moyens de chaque type de famille, le revenu moyen d'autres sources et le revenu total moyen. Les chiffres révèlent clairement que les gains sont une source très importante de revenu pour les petits salariés et qu'ils sont de loin supérieurs à toutes les autres sources de revenu. Les autres sources de revenu pour les femmes et les hommes seuls ainsi que pour les couples sans enfants étaient très faibles en 2001, probablement pas beaucoup plus que le crédit fédéral de TPS-TVH et certains crédits d'impôt provinciaux. Les autres sources de revenu pour les familles avec des enfants étaient significativement plus importantes. Une bonne part du total découlait des prestations fédérales et provinciales pour enfant.

La ligne du bas présente le pourcentage des gains comparé au revenu de toutes les sources : 90 p. cent pour les femmes et les hommes seuls; 87 p. cent pour les couples sans enfants; 69 p. cent pour les familles qui comptaient deux parents; et 67 p. cent pour les mères monoparentales. Même si la définition des petits salariés exigeait que les unités familiales tirent au moins 50 p. cent de leur revenu des gains, les pourcentages, en moyenne, étaient beaucoup plus élevés que 50 p. cent.

VIII. ÉTUDE APPROFONDIE DE LA SITUATION DES FEMMES, DES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES

Dans ce chapitre, nous étudions en profondeur trois groupes qui présentent un intérêt particulier pour le Conseil national du bien-être social : les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Historiquement, les taux de pauvreté des femmes sont plus élevés que ceux des hommes. Les écarts découlent souvent du désavantage auquel sont confrontées les femmes sur le marché du travail et des responsabilités d'une importance disproportionnée qui leur incombent relativement au soin des enfants.

Les enfants sont un sujet de préoccupation en raison de l'importance du développement de la petite enfance et des effets de la pauvreté des enfants qui peuvent se prolonger durant toute leur vie. La Chambre des communes a tenu un vote unanime, en 1989, pour travailler à mettre fin à la pauvreté des enfants à la fin du siècle, mais elle a rarement envisagé des solutions autres qu'une augmentation graduelle des prestations pour enfant.

Les taux de pauvreté de l'ensemble des personnes âgées ont dégringolé au fil des années, mais il y a encore des foyers de pauvreté profonde et persistante dans certains groupes de personnes âgées pour lesquels les gouvernements n'ont pas trouvé de solutions. L'action gouvernementale est essentielle au bien-être des personnes âgées d'aujourd'hui, car plusieurs d'entre elles ont des revenus fixes et ont des options financières limitées.

LES FEMMES

La plupart des écarts entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté très élevés de trois types de familles : les mères seules de moins de 65 ans, les femmes seules de moins de 65 ans et les femmes seules de 65 ans et plus. En 2001, le taux de pauvreté des mères seules était de 42,4 p. cent. C'était le taux le plus bas en 22 ans, mais quand même plus du double du taux de pauvreté des pères seuls qui était de 19,3 p. cent. Le taux de pauvreté des femmes seules de moins de 65 ans était de 40,3 p. cent, alors que celui des hommes seuls de moins de 65 ans était de 29,8 p. cent. Le taux de pauvreté des femmes seules de 65 ans et plus était de 45,6 p. cent – le plus élevé des neuf principaux types de familles, en 2001, et considérablement plus élevé que le taux comparable pour les hommes âgés seuls, qui était de 32,8 p. cent.

Par définition, les taux de pauvreté des femmes et des hommes sont identiques dans le cas des couples. Cela ne signifie pas que toutes les femmes et tous les hommes ont un accès égal au revenu de la famille ou aux avoirs familiaux. Les statistiques de la pauvreté n'indiquent pas le poids financier au sein des familles. Elles mesurent simplement si le revenu total des familles, en provenance de toutes les sources, est au-dessus ou en dessous du seuil de pauvreté.

Lorsqu'on considère les femmes et les hommes comme des personnes plutôt que comme des membres d'unités de famille, on trouve des distinctions fondées sur le sexe et sur le groupe d'âge. En 2001, le taux de pauvreté des femmes de 18 à 64 ans était de 14,7 p. cent, alors que le taux comparable pour les hommes était de 12,5 p. cent – un écart de 2,2 points de pourcentage. Le taux de pauvreté des femmes de 65 ans et plus était de 21,2 p. cent et le taux pour les hommes était de 11,1 p. cent – un écart de 10,1 points de pourcentage.

Le tableau 8.1 présente les taux de pauvreté des femmes et des hommes depuis 1980. Il confirme que les écarts entre les sexes existent depuis longtemps et qu'ils sont particulièrement grands entre les femmes âgées et les hommes âgés. Le tableau montre aussi le rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes. Un rapport de 1,35, par exemple, signifie que le taux de pauvreté des femmes était de 35 p. cent plus élevé que celui des hommes.

L'écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes de moins de 65 ans persiste toujours, mais il s'est rétréci au fil des années. L'écart le plus grand remonte à 1980, alors que le taux de pauvreté des femmes de moins de 65 ans était de 15,1 p. cent et celui des hommes était de 11,2 p. cent. L'écart entre les taux était de 3,9 points de pourcentage, alors que le rapport entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes était de 1,35, soit un taux de 35,0 p. cent plus élevé pour les femmes. Ces dernières années, la plupart des rapports ont été relativement faibles. Les écarts les plus petits remontent à 1996 et à 1999, alors que le rapport était de 1,14, soit un taux de 14,0 p. cent plus élevé pour les femmes.

La situation est très différente pour les femmes et les hommes de 65 ans et plus. Les rapports entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes étaient aussi bas que 1,5 au commencement des années 1980. L'écart s'est creusé ces dernières années, alors que les rapports tendaient à être de deux à un. En 2001, le rapport était de 1,91, soit un taux de pauvreté de près du double pour les femmes âgées.

Pour les couples de moins de 65 ans, le rôle des gains des femmes pour garder les familles hors de la pauvreté est digne de mention. Pour obtenir une meilleure idée de la contribution financière des femmes, le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada de soustraire leurs gains des revenus totaux des familles qui comptaient deux parents et des couples mariés sans enfants, puis de calculer les statistiques hypothétiques de la pauvreté en utilisant les revenus des familles ainsi diminués. Les calculs sont hypothétiques, car nous présumions que les familles ne faisaient aucun rajustement dans leurs finances ou dans leurs modalités de travail pour chercher à compenser le revenu familial perdu.

TABLEAU 8.1 : TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES, 1980-2001

	Femmes 18-64	Hommes 18-64	Rapport entre les taux de pauvreté	Femmes de 65 ans et plus	Hommes de 65 ans et plus	Rapport entre les taux de pauvreté
1980	15,1 %	11,2 %	1,35	39,6 %	26,4 %	1,50
1981	14,7 %	11,2 %	1,31	39,1 %	26,1 %	1,50
1982	15,8 %	13,2 %	1,20	36,3 %	20,2 %	1,80
1983	17,5 %	14,7 %	1,19	37,8 %	22,3 %	1,70
1984	17,9 %	14,3 %	1,25	35,2 %	22,1 %	1,59
1985	16,7 %	13,5 %	1,24	33,9 %	20,1 %	1,69
1986	15,7 %	12,7 %	1,24	31,8 %	19,1 %	1,66
1987	15,5 %	12,5 %	1,24	30,7 %	17,4 %	1,76
1988	14,7 %	11,3 %	1,30	32,3 %	16,4 %	1,97
1989	13,7 %	10,4 %	1,32	28,8 %	14,1 %	2,04
1990	14,9 %	11,5 %	1,30	26,8 %	13,4 %	2,00
1991	15,9 %	12,9 %	1,23	27,5 %	13,8 %	1,99
1992	16,6 %	13,9 %	1,19	26,9 %	12,8 %	2,10
1993	17,3 %	14,0 %	1,24	28,6 %	14,9 %	1,92
1994	17,3 %	14,0 %	1,24	25,5 %	10,5 %	2,43
1995	17,6 %	15,0 %	1,17	24,7 %	11,0 %	2,25
1996	18,5 %	16,2 %	1,14	25,3 %	12,5 %	2,02
1997	18,4 %	15,5 %	1,19	24,8 %	11,9 %	2,08
1998	16,6 %	13,9 %	1,19	24,1 %	11,9 %	2,03
1999	16,0 %	14,0 %	1,14	21,7 %	9,6 %	2,26
2000	15,1 %	12,3 %	1,23	21,5 %	9,8 %	2,19
2001	14,7 %	12,5 %	1,18	21,2 %	11,1 %	1,91

Le tableau 8.2 présente quatre types de familles, le nombre de familles pauvres avec et sans les gains des femmes ainsi que les taux de pauvreté avec et sans les gains des femmes. Par exemple, le nombre de familles pauvres qui comptaient deux parents avec des enfants de moins de 18 ans aurait presque quadruplé, passant de 131 000 à 508 000, sans les gains des femmes et le taux de pauvreté aurait bondi, passant de 5,2 p. cent à 20,2 p. cent. Tous les autres changements que présente le tableau sont aussi très radicaux.

Somme toute, la perte des gains des femmes aurait ajouté des centaines de milliers de familles aux registres de la pauvreté en 2001 et aurait transformé des taux de pauvreté bas et tolérables en des taux de pauvreté élevés et inacceptables.

TABLEAU 8.2 : LA PAUVRETÉ CHEZ LES COUPLES DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LES GAINS DES FEMMES, 2001

	Nombre de familles pauvres		Taux de pauvreté	
	Avec les gains des femmes	Sans les gains des femmes	Avec les gains des femmes	Sans les gains des femmes
Familles biparentales <65 ans avec enfants <18 ans	131 000	508 000	5,2 %	20,2 %
Familles biparentales <65 ans avec au moins un enfant <6 ans	67 000	215 000	6,6 %	21,1 %
Familles biparentales <65 ans avec tous les enfants entre 6 et 17 ans	64 000	293 000	4,2 %	19,5 %
Couples < 65 ans sans enfants	79 000	380 000	3,5 %	16,7 %

LES ENFANTS

Les taux de pauvreté des enfants découlent des taux de pauvreté de leurs familles et tendent à augmenter et à diminuer selon l'état de l'économie. L'écart le plus évident d'une année à l'autre est celui qui existe entre le taux de pauvreté des enfants vivant dans des familles biparentales et celui des enfants qui vivent avec des mères seules. Le taux de pauvreté des mères seules a généralement été parmi les plus élevés de tous les types de familles, bien qu'il ait diminué ces dernières années.

Le taux de pauvreté des enfants qui vivaient dans des familles biparentales était de 10,8 p. cent en 2001, comparativement à 45,4 p. cent pour les enfants qui vivaient avec des

mères seules et à 20,6 p. cent pour les enfants qui vivaient avec des pères seuls. Au fil des années, le taux de pauvreté des enfants qui vivaient avec des mères seules était d'environ quatre à six fois celui des enfants de familles biparentales. En 2001, le taux pour les enfants qui vivaient avec des mères seules était 4,2 fois plus élevé.

L'un des mythes au sujet de la pauvreté des enfants est que, comme les familles dont le chef est seul connaissent des taux de pauvreté élevés, la plupart des enfants pauvres vivent dans de telles familles. Cela n'a jamais été le cas pour une ou l'autre des années pour lesquelles nous avons des données. Le plus grand nombre d'enfants pauvres s'est toujours retrouvé dans les familles qui comptaient deux parents. La figure 8.1 répartit les enfants pauvres par type de famille en 2001.

Figure 8.1 : Enfants pauvres par type de famille, 2001

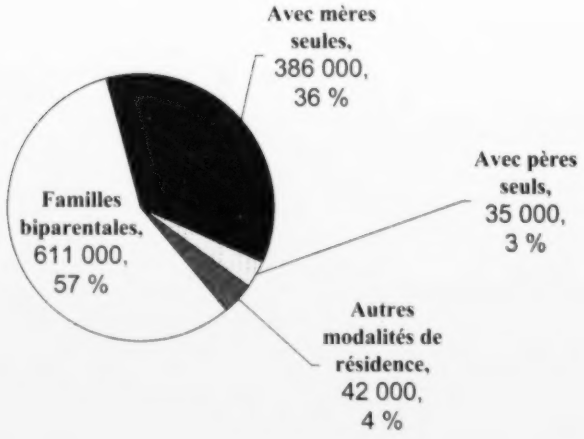

Il y avait 611 000 enfants pauvres dans les familles qui comptaient deux parents et ils représentaient 57 p. cent de tous les enfants pauvres. Le deuxième groupe le plus nombreux était les 386 000 enfants pauvres qui vivaient avec des mères seules, soit 36 p. cent de tous les enfants pauvres. Il y avait 35 000 enfants pauvres qui vivaient avec des pères seuls et 42 000 qui vivaient dans des situations moins communes.

Il existe aussi des écarts importants dans la pauvreté des enfants selon les provinces et les types de familles d'une province à l'autre. Le tableau 8.3 présente les détails pour tous les enfants pauvres, pour les enfants pauvres vivant dans des familles biparentales et pour les enfants pauvres qui vivaient avec des mères seules. Le nombre d'enfants pauvres qui vivaient avec des pères seuls était trop petit pour le répartir par province.

TABLEAU 8.3 : PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS PAR PROVINCE ET TYPE DE FAMILLE, 2001

	Tous les enfants pauvres		Enfants pauvres de familles biparentales		Enfants pauvres avec mères seules	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Terre-Neuve-et-Labrador	24 000	21,6 %	16 000	17,2 %	7 000	50,3 %
Île-du-Prince-Édouard	4 000	12,5 %	2 000	9,1 %	--	--
Nouvelle-Écosse	38 000	19,2 %	21 000	12,8 %	14 000	53,9 %
Nouveau-Brunswick	23 000	14,5 %	11 000	8,3 %	10 000	56,6 %
Québec	276 000	17,8 %	152 000	12,4 %	102 000	45,5 %
Ontario	355 000	13,0 %	202 000	9,0 %	124 000	41,1 %
Manitoba	58 000	22,5 %	32 000	15,4 %	23 000	61,5 %
Saskatchewan	42 000	17,6 %	20 000	10,6 %	19 000	48,5 %
Alberta	104 000	14,1 %	73 000	11,3 %	28 000	42,8 %
Colombie-Britannique	146 000	17,0 %	81 000	11,8 %	57 000	48,0 %
Canada	**1 071 000**	**15,6 %**	**611 000**	**10,8 %**	**386 000**	**45,4 %**

--Échantillon insuffisant

En 2001, le taux de pauvreté général des enfants était de 15,6 p. cent, alors que les taux de pauvreté provinciaux des enfants variaient de 12,5 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard à 22,5 p. cent au Manitoba. Le taux national pour les enfants vivant dans des familles biparentales était de 10,8 p. cent, mais les taux provinciaux variaient de 8,3 p. cent au Nouveau-Brunswick à 17,2 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador. Les enfants qui vivaient avec des mères seules avaient un taux de pauvreté de 45,4 p. cent, les taux provinciaux variant d'un plancher de 41,1 p. cent en Ontario à un sommet de 61,5 p. cent au Manitoba.

Entre 2000 et 2001, la plupart des taux de pauvreté des enfants dans la plupart des provinces ont connu une légère diminution. Le taux de pauvreté général des enfants était légèrement en hausse en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Le taux pour les enfants vivant dans des familles biparentales était en hausse en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique alors qu'il restait le même au Québec. Le taux pour les enfants qui vivaient avec des mères seules était en hausse en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique.

Au fil des années, les taux de pauvreté des enfants ont normalement été plus élevés que le taux national moyen à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et au Manitoba et moins élevés que le taux national moyen à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario. Les taux dans les cinq autres provinces ont fluctué.

Le taux le plus élevé qui ait jamais été atteint depuis que la série actuelle des statistiques sur la pauvreté a commencé, en 1980, a été de 31,5 p. cent à Terre-Neuve-et-Labrador, en 1983, alors que le plus bas a été de 10,6 p. cent en Colombie-Britannique, en 1980 – près de la barre des 10,0 p. cent.

Les figures 8.2 à 8.11 présentent les taux de pauvreté pour tous les enfants par province de 1980 à 2001. Les lignes qui indiquent les taux provinciaux dans chaque figure sont accompagnées par les taux réels année après année. Les lignes sans chiffres représentent les taux nationaux.

Figure 8.2 : Terre-Neuve-et-Labrador
Pourcentage d'enfants pauvres

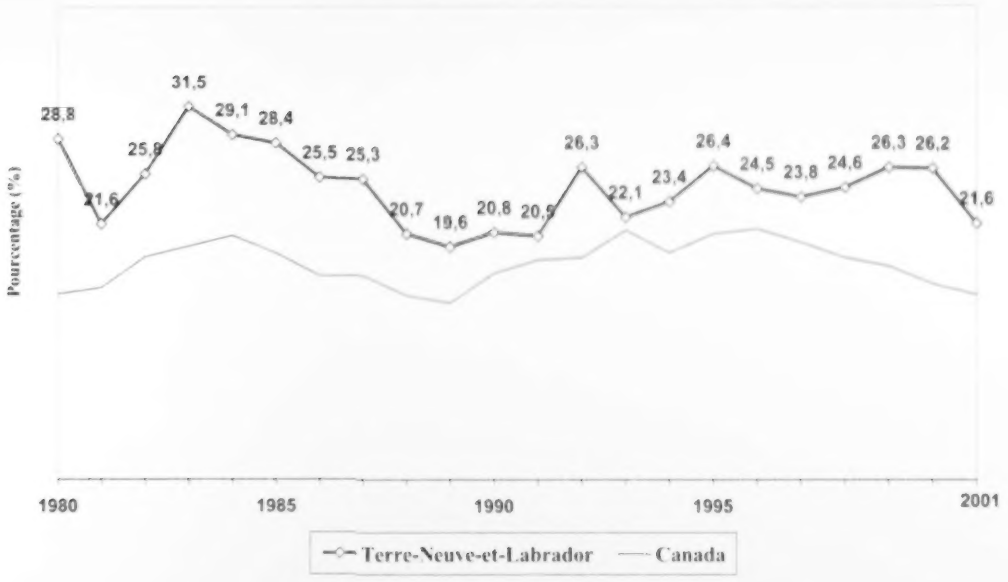

Figure 8.3 : Île-du-Prince-Édouard
Pourcentage d'enfants pauvres

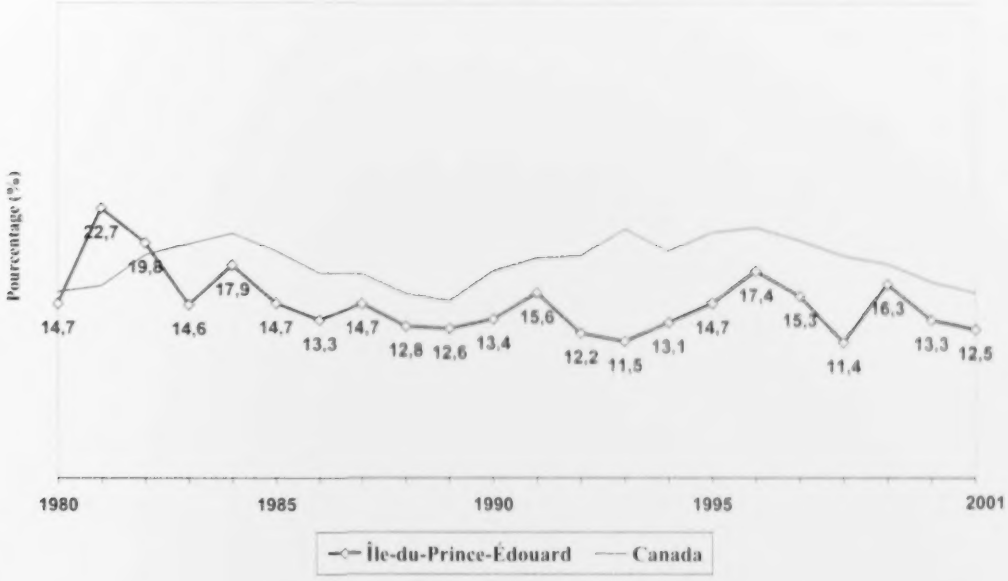

Figure 8.4 : Nouvelle-Écosse
Pourcentage d'enfants pauvres

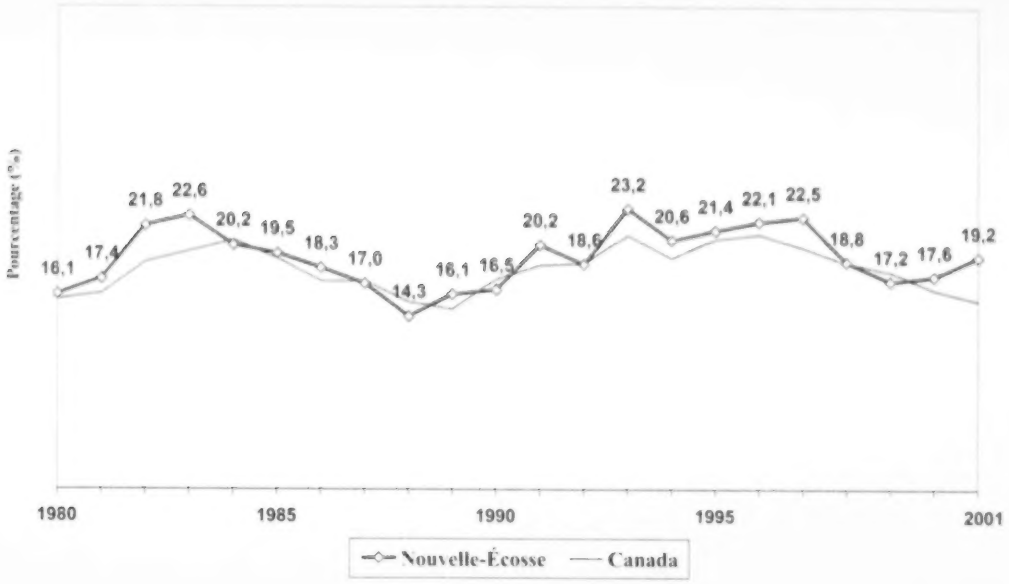

Figure 8.5 : Nouveau-Brunswick
Pourcentage d'enfants pauvres

Figure 8.6 : Québec
Pourcentage d'enfants pauvres

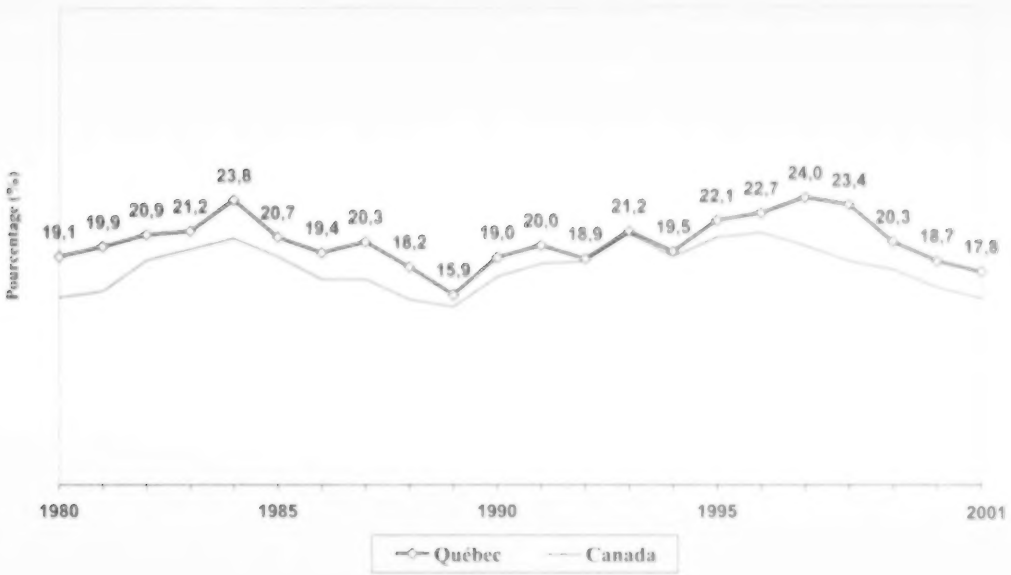

Figure 8.7 : Ontario
Pourcentage d'enfants pauvres

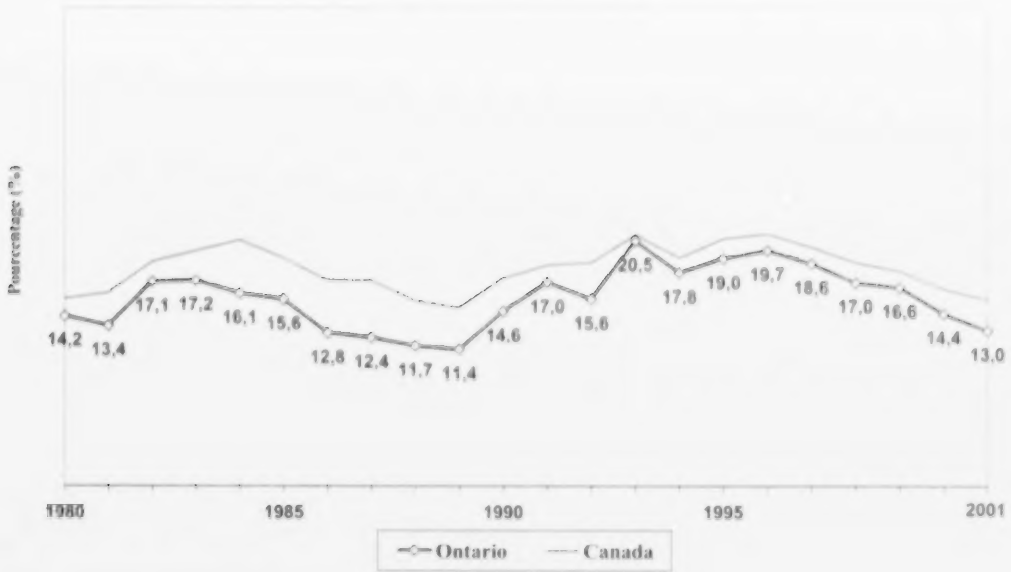

Figure 8.8 : Manitoba
Pourcentage d'enfants pauvres

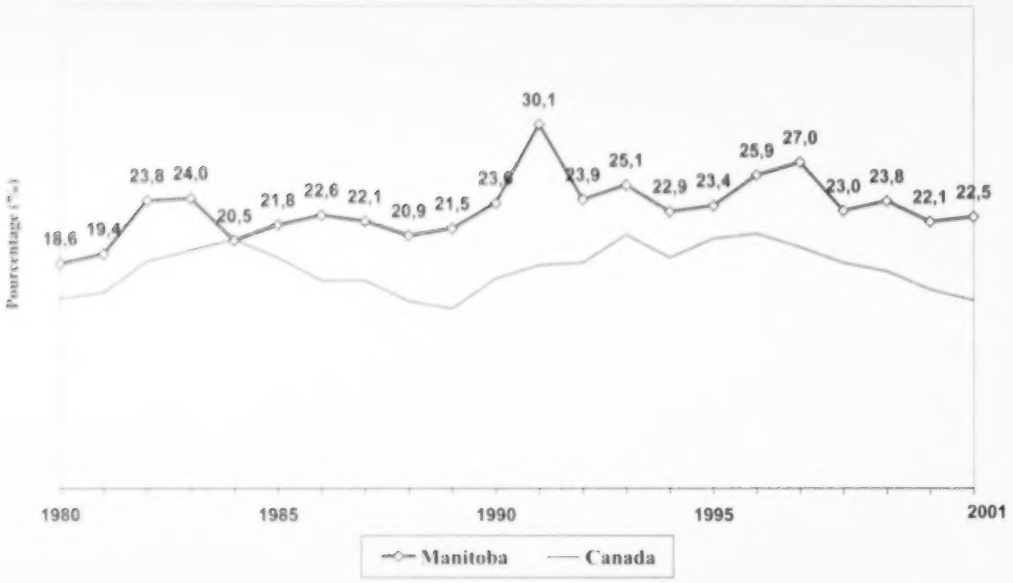

Figure 8.9 : Saskatchewan
Pourcentage d'enfants pauvres

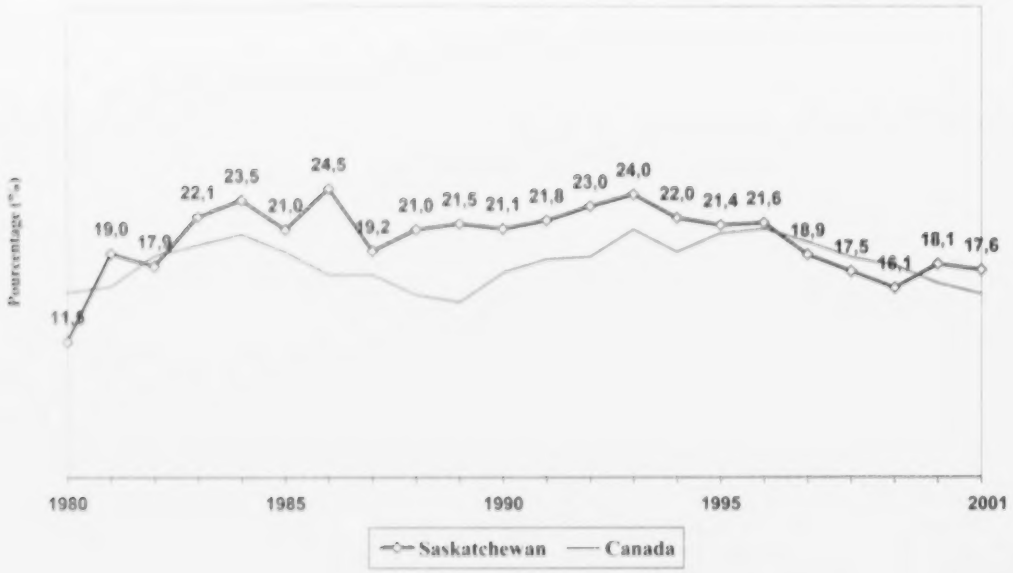

Figure 8.10 : Alberta
Pourcentage d'enfants pauvres

Figure 8.11 : Colombie-Britannique
Pourcentage d'enfants pauvres

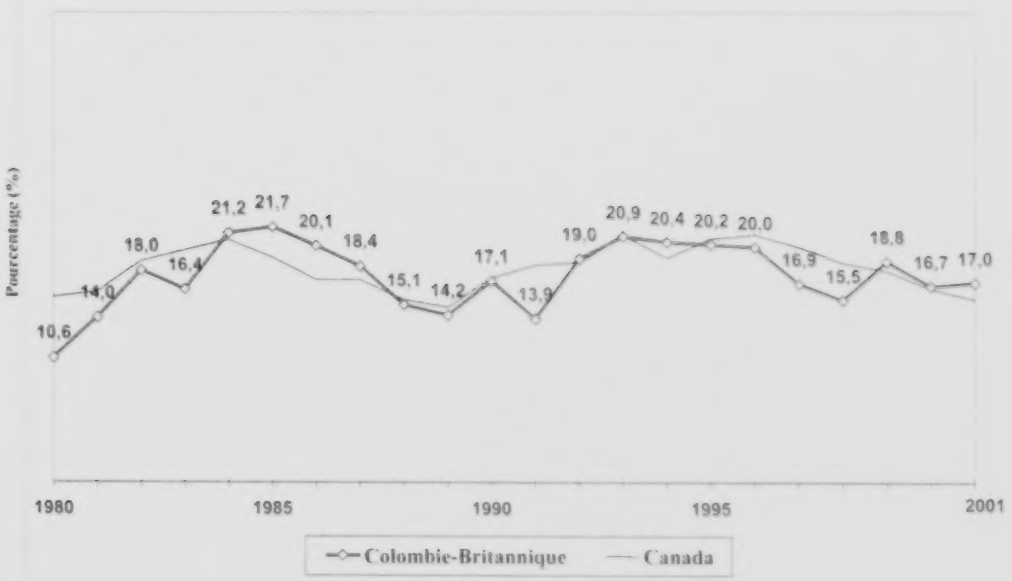

LES PERSONNES ÂGÉES

Les taux de pauvreté parmi les personnes âgées ont diminué considérablement au fil des années, mais il demeure des écarts importants d'une province à l'autre et entre les sexes dans les provinces. Le tableau 8.4 présente les taux provinciaux pour 2001 pour toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que pour les femmes et les hommes âgés.

L'Alberta avait le taux de pauvreté le plus bas pour toutes les personnes âgées, soit 10,4 p. cent, et le Québec avait le taux le plus élevé, soit 23 p. cent, suivi de près par le Manitoba, 22,7 p. cent. Parmi les femmes de 65 ans et plus, les taux variaient de 13,6 p. cent en Alberta à 29,2 p. cent au Québec. Parmi les hommes âgés, le taux le plus bas était de 6,6 p. cent en Alberta et le taux le plus élevé était de 16,7 p. cent au Manitoba.

TABLEAU 8.4 : PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES, PAR PROVINCE, 2001

	Toutes les personnes pauvres de 65 ans +		Femmes pauvres de 65 ans +		Hommes pauvres de 65 ans +	
	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté	Nombre	Taux de pauvreté
Terre-Neuve-et-Labrador	10 000	17,0 %	8 000	23,0 %	3 000	9,6 %
Île-du-Prince-Édouard	3 000	16,7 %	2 000	22,6 %	--	--
Nouvelle-Écosse	18 000	14,8 %	13 000	19,8 %	4 000	8,1 %
Nouveau-Brunswick	14 000	15,5 %	11 000	21,3 %	3 000	7,7 %
Québec	207 000	23,0 %	152 000	29,2 %	56 000	14,6 %
Ontario	192 000	13,5 %	131 000	16,4 %	61 000	9,8 %
Manitoba	32 000	22,7 %	22 000	27,2 %	10 000	16,7 %
Saskatchewan	18 000	13,6 %	14 000	19,0 %	4 000	6,8 %
Alberta	30 000	10,4 %	22 000	13,6 %	9 000	6,6 %
Colombie-Britannique	93 000	18,3 %	65 000	23,2 %	28 000	12,3 %
Canada	**619 000**	**16,8 %**	**440 000**	**21,2 %**	**179 000**	**11,1 %**

-- Échantillon insuffisant

Dans toutes les provinces, il y avait un écart notable entre les taux pour les femmes et les hommes. Le plus petit écart était de 7,0 points de pourcentage en Alberta, alors que le plus grand écart était de 14,6 points de pourcentage au Québec.

Entre 2000 et 2001, il y a eu des hausses et des baisses des taux de pauvreté provinciaux pour les personnes âgées, mais toutes ces fluctuations ont été mineures.

Les tendances à long terme pour les femmes et les hommes âgés ont été radicalement à la baisse, mais le rythme des baisses a semblé ralentir ces dernières années dans certaines provinces. Les tendances pour chaque province sont présentées aux figures 8.12 à 8.21 dans les pages qui suivent. Les ruptures dans les lignes représentent les années où la taille des échantillons – particulièrement pour les hommes âgés – était trop petite pour produire des estimations fiables.

Durant les 22 années qui se sont écoulées de 1980 à 2001, le taux de pauvreté provincial le plus élevé pour les femmes âgées a été de 58,1 p. cent à l'Île-du-Prince-Édouard, en 1980, et le taux de pauvreté provincial le plus élevé pour les hommes a été de 32,6 p. 100 au Québec, en 1980. Les taux les plus bas ont été de 12,1 p. 100 pour les femmes âgées en Alberta, en 1999, et de 5,3 p. 100 pour les hommes âgés en Alberta, en 2000.

Il est impossible de comparer les écarts entre les taux de pauvreté des deux sexes, car, pour certaines années, il manque des valeurs pour les hommes âgés. Quoi qu'il en soit, il n'était pas rare, dans la plupart des provinces, de voir des taux de pauvreté des femmes âgées qui étaient le double de ceux des hommes âgés.

Figure 8.12 : Terre-Neuve-et-Labrador
Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.13 : Île-du-Prince-Édouard
Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.14 : Nouvelle-Écosse
Pourcentage de personnes âgées pauvres

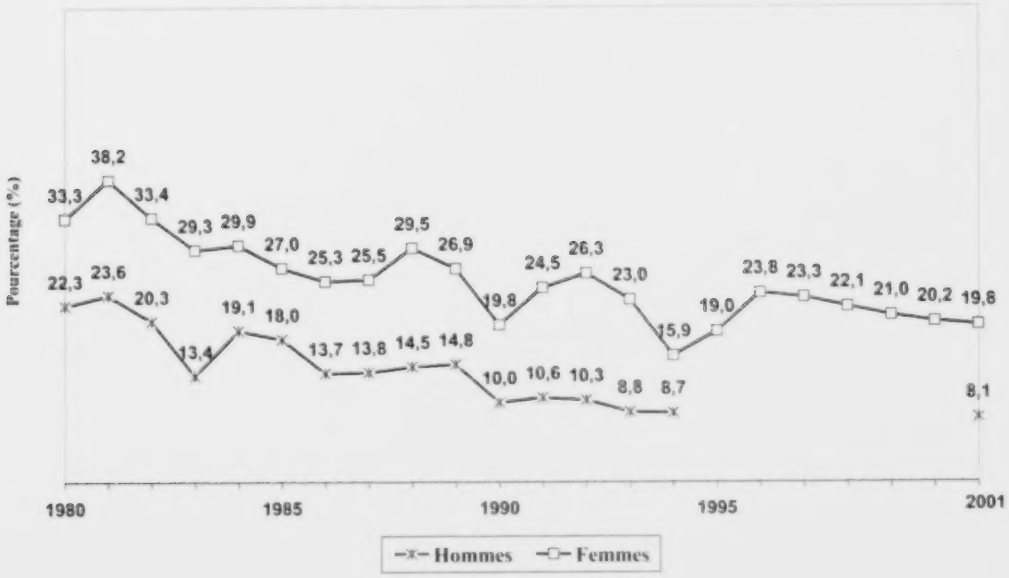

Figure 8.15 : Nouveau-Brunswick
Pourcentage de personnes âgées pauvres

Figure 8.16 : Québec
Pourcentage de personnes âgées pauvres

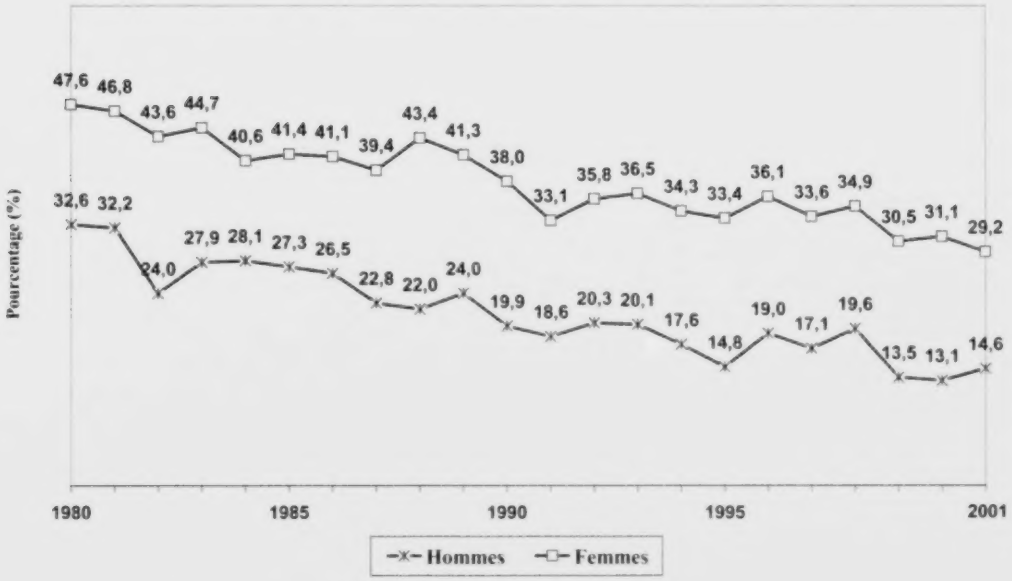

Figure 8.17 : Ontario
Pourcentage de personnes âgées pauvres

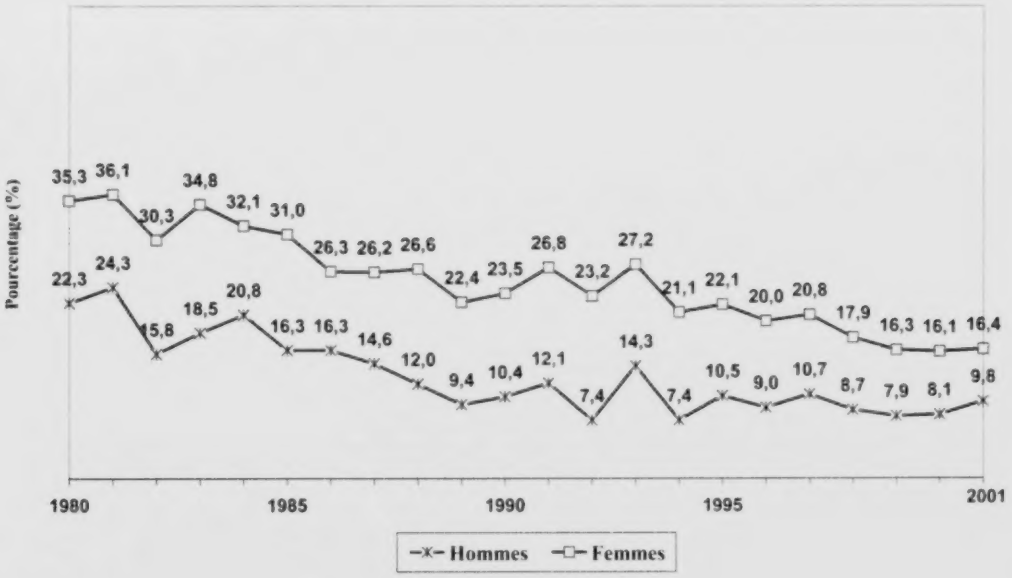

Figure 8.18 : Manitoba
Pourcentage de personnes âgées pauvres

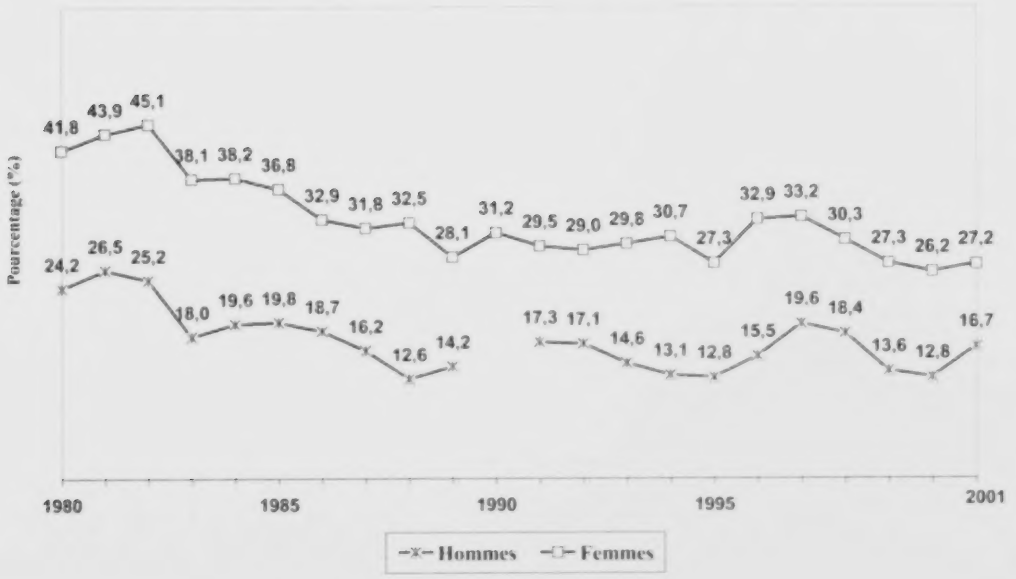

Figure 8.19 : Saskatchewan
Pourcentage de personnes âgées pauvres

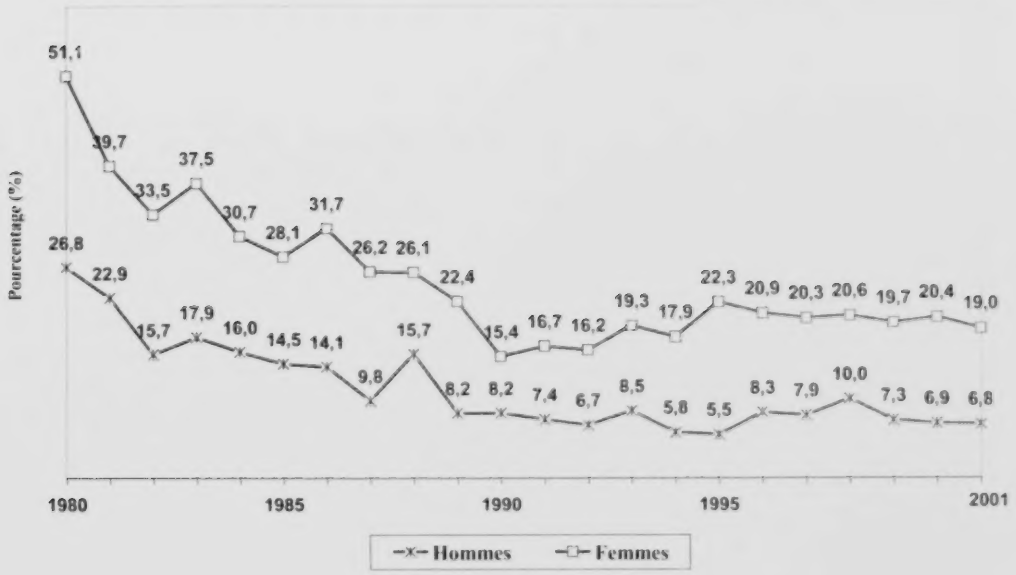

Figure 8.20 : Alberta
Pourcentage de personnes âgées pauvres

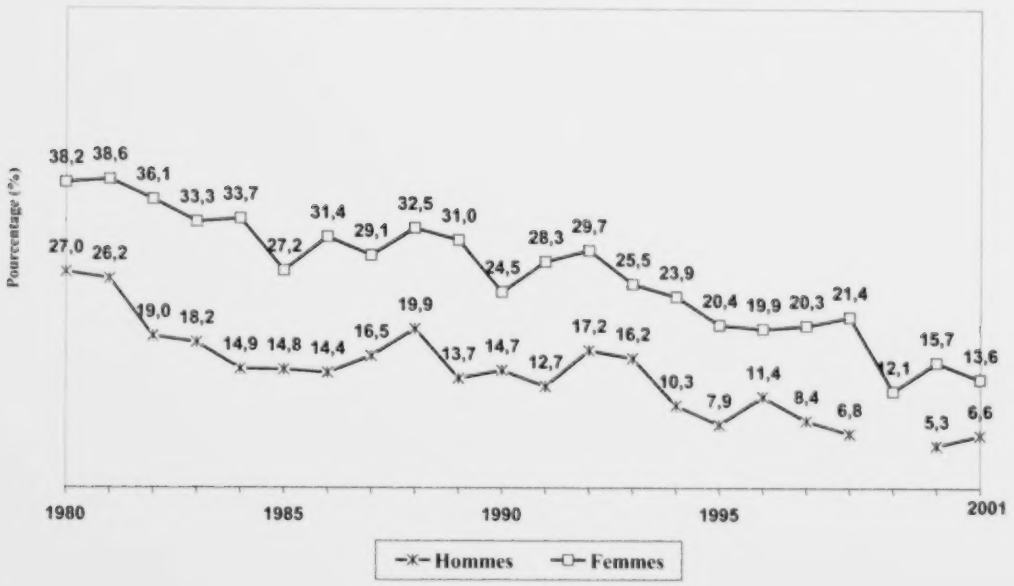

Figure 8.21 : Colombie-Britannique
Pourcentage de personnes âgées pauvres

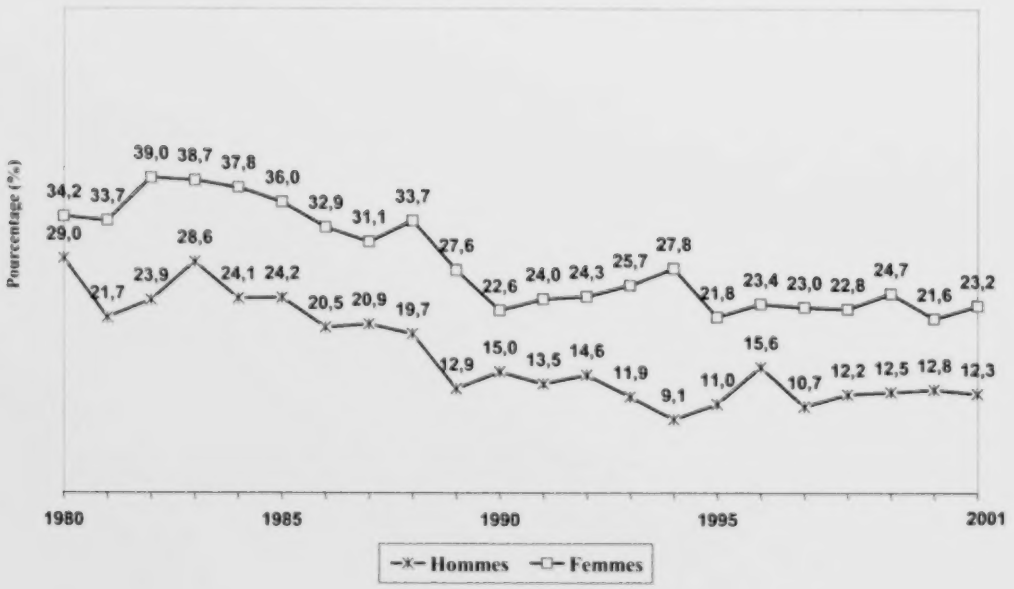

IX. PAUVRETÉ ET INÉGALITÉ

Plusieurs personnes se demandent pourquoi la pauvreté persiste d'une année à l'autre dans un pays aussi riche que le Canada. L'explication simple est que la grande richesse du pays est très mal répartie. Littéralement, des millions de Canadiens n'ont, pour vivre, que des revenus qui ne peuvent être qualifiés que de misère. Simultanément, une tranche relativement mince de la population compte pour près de la moitié de l'ensemble du revenu personnel du pays.

Statistique Canada publie une petite montagne de données chaque année qui démontrent comment le revenu se répartit en employant trois mesures courantes : le revenu marchand, le revenu total (le revenu marchand plus le revenu tiré des transferts gouvernementaux) et le revenu après l'impôt sur le revenu fédéral et provincial. Les trois mesures montrent des écarts énormes entre les personnes très pauvres et les personnes très riches.

La figure 9.1 montre la répartition du revenu en 2001 selon ces trois mesures. Toutes les familles et les personnes seules au Canada ont été classifiées d'après leurs revenus, des moins riches aux plus riches, puis réparties en cinq groupes de taille égale, ou quintiles. Chaque quintile représente environ 2,5 millions d'unités familiales, ou 20 p. cent de toutes les unités familiales au Canada. Dans un monde parfait où la répartition du revenu serait absolument égale, chaque groupe de 20 p. cent compterait pour 20 p. cent du revenu et tous les secteurs du diagramme auraient exactement la même taille.

Les parts réelles du revenu au Canada sont tout sauf égales, comme le montrent les diagrammes à secteurs de la figure 9.1. Dans les trois diagrammes, les quintiles les plus pauvres ont un très petit pourcentage du revenu, alors que les plus riches détiennent la part du lion.

Figure 9.1 : Parts de revenu par quintile et type de revenu, toutes les unités familiales, 2001

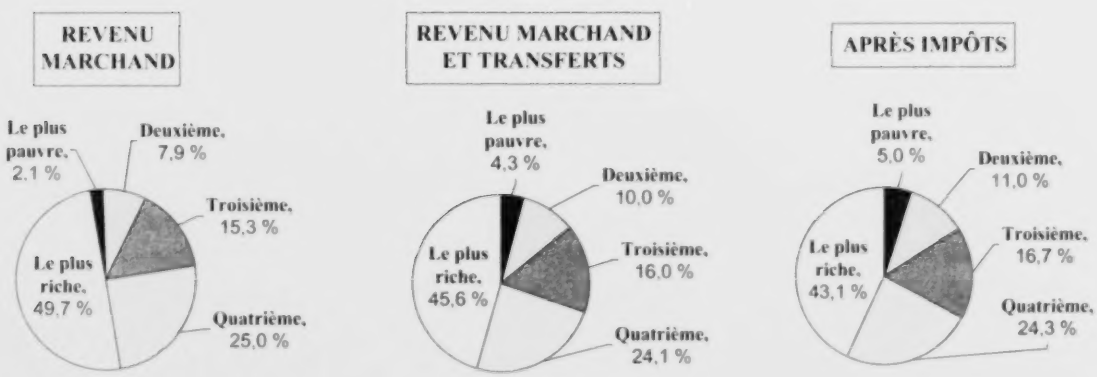

Le premier diagramme montre le revenu marchand, c'est-à-dire le revenu des gains, du travail indépendant et d'autres sources marchandes, comme les épargnes et les investissements. Les 20 p. cent d'unités familiales les plus pauvres ne détenaient que 2,1 p. cent de tout le revenu marchand en 2001, alors que les 20 p. cent des unités familiales les plus riches détenaient juste un peu moins de la moitié du revenu marchand.

La situation est à peu près la même lorsqu'on emploie la mesure du revenu total, c'est-à-dire le revenu marchand plus les transferts gouvernementaux. Les personnes à faible revenu reçoivent une part d'aide beaucoup plus grande des gouvernements que les personnes à revenu élevé. Ainsi, la part du quintile le plus pauvre est légèrement plus importante et celle du quintile le plus riche est légèrement plus petite. Les écarts entre les parts du revenu marchand et du revenu total ne sont toutefois pas si considérables.

L'impôt sur le revenu aux paliers fédéral et provincial est progressif, ce qui fait que le taux d'imposition en vigueur pour les riches est substantiellement plus élevé que le taux d'imposition en vigueur pour les pauvres. Malgré tout, l'impôt sur le revenu fait relativement peu pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Le quintile le plus riche se retrouve encore avec 43,1 p. cent de tout le revenu après impôt, alors que le quintile le plus pauvre ne détient que cinq p. cent du revenu après impôt.

Le tableau 9.1 montre la répartition du revenu en dollars plutôt qu'en pourcentages et éclaire mieux les répercussions – et les limites – des transferts et de l'impôt sur le revenu des gouvernements. Statistique Canada a obtenu les quintiles en se fondant sur le revenu après impôt et les limites de revenu pour chaque quintile apparaissent dans la colonne de gauche du tableau.

TABLEAU 9.1 : COMPOSANTES DU REVENU, 2001

Quintile		Revenu marchand moyen	Paiements de transfert moyens	Revenu total moyen	Impôts moyens	Revenu moyen après impôts
	Limites					
Plus pauvre	Moins de 19 232 $	5 353 $	6 900 $	12 253 $	578 $	11 675 $
Deuxième	19 232 $ à 32 241 $	20 053 $	8 611 $	28 665 $	2 819 $	25 845 $
Troisième	32 241 $ à 47 315 $	39 037 $	6 983 $	46 020 $	6 648 $	39 372 $
Quatrième	47 315 $ à 68 991 $	63 673 $	5 453 $	69 126 $	11 940 $	57 187 $
Plus riche	Plus de 68 991 $	126 812 $	4 066 $	130 879 $	29 250 $	101 628 $
Du plus riche au plus pauvre		24:1		11:1		9:1

Une façon de mettre les revenus en perspective est de les comparer aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Dans ce cas particulier, les seuils après impôt constituent un point de référence plus pertinent que les seuils avant impôt.

En 2001, le seuil pour une personne seule qui vivait dans une région métropolitaine était de 15 559 $, le seuil pour une famille de deux personnes était de 18 986 $ et le seuil pour une famille de quatre personnes était de 29 908 $. En utilisant ces mesures, en 2001, la vaste majorité des personnes dans le quintile inférieur et la plupart des personnes dans le deuxième quintile le plus bas étaient pauvres.

En 2001, le quintile le plus pauvre avait un revenu marchand moyen de 5 353 $ et des transferts moyens de 6 900 $, pour un revenu total moyen de 12 253 $. Plusieurs des personnes de ce quintile dépendaient grandement des programmes gouvernementaux de soutien du revenu, comme le bien-être social et la Prestation nationale pour enfants, dans le cas des jeunes adultes, et de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, dans le cas des personnes âgées. Comme les revenus totaux étaient très bas et que plusieurs transferts gouvernementaux ne sont pas imposables, l'impôt moyen sur le revenu était de seulement 578 $. Cela a produit un revenu moyen après impôt de 11 675 $.

Le quintile le plus riche avait un revenu marchand moyen de 126 812 $ et des transferts gouvernementaux moyens de 4 066 $, c'est-à-dire un revenu total moyen de 130 879 $. Le transfert moyen semble élevé à première vue, mais il comprenait des paiements appréciables du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec dans le cas des personnes âgées. Pour les personnes qui avaient les revenus les plus faibles dans le quintile le plus riche, cela comprenait probablement aussi de l'argent de la Sécurité de la vieillesse et de la Prestation nationale pour enfants, mais probablement pas les montants maximaux de l'un ou l'autre de ces programmes. Le quintile le plus riche a payé une moyenne de 29 250 $ en impôt sur le revenu fédéral et provincial, ce qui a réduit son revenu moyen, après impôt, à 101 628 $. Bien que le fardeau fiscal ait été le plus élevé de tous les quintiles, il n'était que d'environ 22 p. cent du revenu total – beaucoup moins que les taux combinés des catégories supérieures, comme le montrent les formulaires d'impôt fédéraux et provinciaux chaque année.

La ligne du bas du tableau montre le rapport entre les quintiles le plus riche et le plus pauvre pour les trois types de revenus. Pour le revenu marchand, le rapport était approximativement de 24 à 1. Pour le revenu total, il chutait et était de 11 à 1. Pour le revenu après impôt, il était encore un peu plus bas, 9 à 1.

Au fil des années, les changements à l'un ou l'autre de ces rapports ou à l'une ou l'autre des parts du revenu que nous avons vues ci-dessus dans les diagrammes à secteurs du revenu marchand, du revenu total et du revenu après impôt ont été minimes. La figure 9.2, par exemple, montre les revenus moyens après impôt par quintile pour les années qui ont commencé en 1980 et se sont terminées en 2001. Tous les revenus ont été convertis en dollars constants de 2001 pour ne pas tenir compte des effets de l'inflation.

Figure 9.2 : Revenu moyen après impôts, par quintile, en dollars constants de 2001, 1980-2001

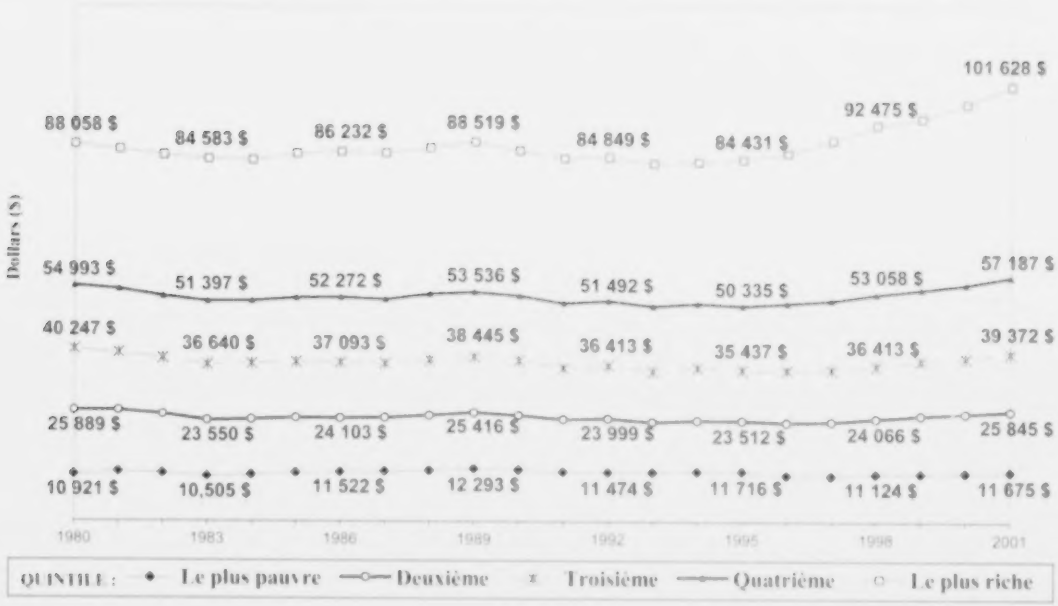

Il y a eu de petites variations d'une année à l'autre, mais les changements dans les quatre quintiles les moins riches étaient presque trop mineurs pour qu'on les mentionne. En général, les revenus ont eu tendance à s'affaisser durant les récessions de 1981-1982 et de 1990-1991 et à augmenter durant les années de bonne croissance économique.

Le changement le plus notable qui apparaît à la figure 9.2 est l'augmentation des revenus moyens du quintile le plus riche à compter de 1996. Il est un peu tôt pour dire si ce changement est une tendance à long terme – autrement dit, si les Canadiens les plus riches seront plus riches de façon notable dans les années futures, alors que les revenus des autres Canadiens resteront relativement stables.

Un examen un peu plus minutieux des statistiques du revenu pour les années 1980 et 2001 laisse à penser que le marché est très peu efficace pour offrir des revenus aux pauvres et très efficace pour offrir des revenus aux riches. Certaines lacunes du marché ont été compensées par les transferts gouvernementaux, mais les riches ont tout de même obtenu le plus au fil des années. Et même avec les augmentations significatives à long terme de l'impôt sur le revenu avant les réductions de 2001, les riches étaient encore loin devant les autres Canadiens sur le plan du revenu après impôt.

Le tableau 9.2 présente les détails par quintile pour le revenu marchand, le revenu total et le revenu après impôt pour 1980 et 2001 ainsi que les changements entre ces deux années. Ces deux années ont été des années relativement bonnes pour l'économie canadienne et l'année 2001 a été la dixième année consécutive de croissance économique après la dernière récession. Les chiffres du tableau sont en dollars constants de 2001 pour ne pas tenir compte de l'inflation entre 1980 et 2001.

TABLEAU 9.2 : VARIATION DES REVENUS MOYENS PAR QUINTILE EN DOLLARS CONSTANTS DE 2001, 1980-2001

Quintile	1980	2001	Variation en dollars	Variation en pourcentage
REVENU MARCHAND				
Plus pauvre	5 324 $	5 353 $	29 $	0,5 %
Deuxième	22 486 $	20 053 $	-2 433 $	-10,8 %
Troisième	42 447 $	39 037 $	-3 410 $	-8,0 %
Quatrième	62 047 $	63 673 $	1 626 $	2,6 %
Plus riche	104 977 $	126 812 $	21 835 $	20,8 %
REVENU TOTAL				
Plus pauvre	11 233 $	12 253 $	1 020 $	9,1 %
Deuxième	28 485 $	28 665 $	180 $	0,6 %
Troisième	46 668 $	46 020 $	-648 $	-1,4 %
Quatrième	65 425 $	69 126 $	3 701 $	5,7 %
Plus riche	107 982 $	130 879 $	22 897 $	21,2 %
REVENU APRÈS IMPÔTS				
Plus pauvre	10 921 $	11 675 $	754 $	6,9 %
Deuxième	25 889 $	25 845 $	-44 $	-0,2 %
Troisième	40 247 $	39 372 $	-875 $	-2,2 %
Quatrième	54 993 $	57 187 $	2 194 $	4,0 %
Plus riche	88 058 $	101 628 $	13 570 $	15,4 %

Que la mesure utilisée ait été celle du revenu marchand, du revenu total ou du revenu après impôt, les changements pour les trois quintiles les moins riches – qui représentent 60 p. cent de toutes les unités familiales au Canada – n'étaient pas impressionnants, au mieux.

Seules les unités familiales du quintile le plus riche ont amélioré leur sort selon les trois mesures. Leur revenu marchand moyen a augmenté de 21 835 $, ou 20,8 p. cent, leur revenu total moyen était en hausse de 22 897 $, ou 21,2 p. cent, et leur revenu moyen après impôt était en hausse de 13 570 $, ou 15,4 p. cent.

La période entre 1980 et 2001 a connu de bons et de mauvais moments sur le plan économique et un gouvernement fédéral de différentes allégeances politiques, du centre gauche à la droite. Durant cette période, il y a eu parfois des changements importants dans les programmes et la politique fiscale du gouvernement.

Mais, en bout de ligne, les changements politiques, économiques et sociaux n'ont pas semblé avoir eu des effets importants sur l'inégalité du revenu. Les statistiques ne montrent aucune tendance positive significative au cours des deux dernières décennies pour les Canadiens les plus pauvres et aucun changement radical dans la répartition générale du revenu.

CONCLUSION : À COURT D'ISSUES

En général, les statistiques sur la pauvreté en 2001 étaient de bon augure. Le Conseil national du bien-être social continue toutefois d'être déçu de la lenteur des progrès. Même après dix années consécutives de croissance économique au Canada, les taux de pauvreté chez nombre de groupes en 2001 n'étaient toujours pas revenus aux niveaux bas de 1989, avant la dernière récession. Le degré de pauvreté a peu changé au cours des ans et bien des pauvres doivent encore s'accommoder de revenus annuels inférieurs de plusieurs milliers de dollars au seuil de pauvreté. Du même coup, la pauvreté reste beaucoup trop persistante comme en témoigne les près de 1,4 million de personnes qui ont connu la pauvreté année après année, de 1996 à 2001. Comment se fait-il qu'en pleine période de prospérité économique et de surplus au gouvernement fédéral, un nombre important de Canadiennes et de Canadiens aient beaucoup de mal à joindre les deux bouts ?

De l'avis du Conseil national du bien-être social, ces statistiques et d'autres présentées dans le *Profil de la pauvreté, 2001*, démontrent clairement que les mesures actuelles sont insuffisantes pour faire front à l'étendue manifeste du problème. Les Canadiens ont besoin d'une politique officielle à long terme, coordonnée et exhaustive, tant en ce qui a trait aux programmes gouvernementaux qu'au fonctionnement du secteur privé. La triste vérité est que ni le gouvernement ni le marché n'ont, depuis bien des années, eu de sympathie pour les pauvres.

Les programmes gouvernementaux, à l'exception des programmes à l'intention des personnes âgées, ont été ravagés par les compressions budgétaires en série effectuées par la succession des gouvernements fédéraux et provinciaux. Les programmes de base de soutien du revenu, notamment le programme fédéral d'assurance-emploi et les programmes provinciaux d'aide sociale ne fournissent maintenant qu'un soutien marginal aux personnes pauvres.

Du point de vue des pauvres, le marché s'est aussi avéré insensible. Une part significative des pauvres âgés de moins de 65 ans font partie de la population active rémunérée mais n'arrivent toujours pas à joindre les deux bouts. Trop d'employeurs versent à leurs employés les salaires les plus bas permis par la loi, fournissent peu de travail régulier, de semaine en semaine, et offrent peu de sécurité d'emploi à long terme. Entre temps, trop de gouvernements hésitent à intervenir dans le marché en imposant par voie législative des normes de travail plus strictes et des salaires minimums plus élevés. Et au cœur de tout cela on retrouve des gens qui occupent des emplois à plein temps, à l'année, au salaire minimum, qui se retrouvent dans la pauvreté, eux et leurs familles.

En somme, les pauvres sont à court d'issues. Aucune des deux possibilités principales qui leur restent, le gouvernement et le marché, n'a réagi positivement.

Les gouvernements pourraient changer les choses en ce qui concerne les gens à faible revenu. Il y a plus d'une génération, les gouvernements fédéral et provinciaux ont lancé une série de mesures ambitieuses, généreuses, cohérentes et durables pour combattre la pauvreté chez les personnes âgées. Les programmes publics mis en place dans les années 1950 à 1960

continuent de fournir un revenu significatif aux personnes âgées. La lutte contre la pauvreté chez les personnes âgées de plus de 65 ans n'a pas encore été gagnée, mais plusieurs millions d'entre elles se trouvent dans une situation plus avantageuse que jamais auparavant. La promesse du gouvernement actuel d'augmenter le Supplément de revenu garanti nous permettra de nous rapprocher un peu plus de l'objectif éliminant la pauvreté chez les personnes âgées.

Il est grand temps que les gouvernements viennent à l'aide des Canadiens de moins de 65 ans. La seule frêle tentative des dernières années – l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 – a vite été repoussée sur la voie d'évitement. Elle doit être remise en vigueur et prise au sérieux. En faisant en sorte que tous les enfants profitent du meilleur départ possible dans la vie, nous y gagnerons tous. Le Conseil n'a cessé de réclamer une politique familiale unifiée et cohérente au Canada qui comprenne des services de garde et de développement abordables et accessibles. Il est à souhaiter que le programme national proposé d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sera un pas dans la bonne voie. De plus, il est grand temps que les gouvernements se penchent de nouveau et de façon sérieuse sur des façons novatrices de lutter contre la pauvreté chez d'autres groupes de Canadiens.

Quoiqu'il advienne dans les cercles gouvernementaux ou les cercles d'affaires, une chose est claire : le rafistolage du statu quo n'arrivera jamais à réduire la pauvreté de façon significative. Jusqu'à ce que le secteur public autant que le secteur privé reconnaissent cette situation et fassent un effort concerté pour s'attaquer à la pauvreté, le problème en restera un de taille pour le Canada et continuera d'avoir une incidence sur la qualité de vie de tous les Canadiens.

ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Les statistiques sur la pauvreté sur lesquelles se fondent les analyses du présent rapport, ont été établies par Statistique Canada à partir de données recueillies dans le cadre de ses enquêtes annuelles auprès des ménages sur le revenu des Canadiens. Certaines données proviennent de totalisations personnalisées, commandées et payées par le Conseil national du bien-être social. D'autres, particulièrement les données historiques, sont publiées par Statistique Canada dans *Tendances du revenu au Canada, 1980-2001* (Catalogue no. 13F0022XCB), en version électronique ou sur CD-ROM.[1]

Nous sommes reconnaissants de l'aide accordée par les fonctionnaires de Statistique Canada, en particulier Renée Béland, Yvette Cabana, Sangita Dubey, Paul Stephenson et Adam Wronski de la Division des statistiques du revenu. Par ailleurs, l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil national du bien-être social.

Les premières statistiques du présent rapport pour 1980 à 1995 sont tirées de l'ancienne Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Les statistiques pour 1996 à 2001 viennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Tout comme l'EFC, l'EDTR produit chaque année des données sur le revenu à cette différence près qu'elle permet de suivre le même groupe de personnes pendant six ans afin de voir comment leur situation a changé avec le temps.

L'EDTR pour 2001 a été mené en janvier et mai 2002 auprès d'un échantillon d'environ 30,000 ménages privés de toutes les régions du pays, sauf le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, les réserves indiennes et les établissements, telles que les prisons, les hôpitaux psychiatriques ainsi que les résidences pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 2001.

Pour la publication des données de l'année 2000, Statistique Canada a procédé à une révision de la pondération historique à compter de 1980. Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, c'est dire que plusieurs des chiffres dans ce rapport diffèrent légèrement de ceux des éditions précédentes de *Profil de la pauvreté*. Les tendances générales n'ont pas changé pour autant, malgré de légers rajustements des taux de pauvreté et des chiffres.

Dans certains tableaux et graphiques, la somme des composantes peut différer du total indiqué, de plus ou moins mille. En effet, Statistique Canada tire toutes ses prévisions de données non arrondies et les arrondit au mille. Les totaux ne représentent pas la somme des composantes arrondies.

---

[1] Les lecteurs remarqueront peut-être que le nombre total de familles biparentales qui sont pauvres et le nombre des enfants pauvres apparaissant aux figures 3.5, 4.7, 6.1 et 8.1 et au tableau 6.4 diffèrent légèrement de ceux publiés par Statistique Canada. Cette divergence est attribuable à la révision que Statistique Canada a faite de ses données après que le Conseil national du bien-être social ait reçu ses totalisations personnalisées à être utilisées dans *Profil de la pauvreté, 2001*. Les différences sont minimes et n'affectent pas d'une façon significative les analyses et interprétations des données.

Dans le présent rapport, la pauvreté se mesure en comparant les revenus des familles ou des personnes seules avec les seuils de faible revenu de Statistique Canada. Souvent, les utilisateurs des statistiques sur la pauvreté décrivent les seuils comme étant les SFR avant impôt, parce qu'ils mesurent le revenu brut ou le revenu après les paiements de transfert des gouvernements, mais avant toute déduction pour l'impôt sur le revenu ou d'autres sortes de taxes.

Statistique Canada fournit aussi des seuils de faible revenu qui mesurent les revenus après le paiement de l'impôt fédéral et provincial, mais pas les autres taxes. Plus souvent qu'autrement, on les nomme les SFR après impôt

On désigne par seuils de faible revenu les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements représentent une part démesurée des dépenses des ménages. Au fil des ans, Statistique Canada a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer cette dépense supplémentaire à 20 p. 100. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1992 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 34,7 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a été déduit que les Canadiennes et les Canadiens ayant un faible revenu consacraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, on retrouve sept catégories, soit d'une personne à sept ou plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories, qui vont de la région rurale à la ville de 500,000 habitants ou plus. On arrive donc à 35 seuils de faible revenu que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation. Le tableau A.1 présente les SFR pour 2001.

TABLEAU A.1 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT, 2001

	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 021 $	14 933 $	16 048 $	16 160 $	18 841 $
2 personnes	16 275 $	18 666 $	20 060 $	20 200 $	23 551 $
3 personnes	20 242 $	23 214 $	24 948 $	25 123 $	29 290 $
4 personnes	24 502 $	28 101 $	30 200 $	30 411 $	35 455 $
5 personnes	27 390 $	31 412 $	33 758 $	33 995 $	39 633 $
6 personnes	30 278 $	34 722 $	37 317 $	37 579 $	43 811 $
7 personnes ou plus	33 166 $	38 033 $	40 875 $	41 163 $	47 988 $

Le Conseil national du bien-être social et bien d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales et à la lutte contre la pauvreté considèrent les SFR comme des seuils de pauvreté et ils utilisent indifféremment les termes « pauvre » et « faible revenu ». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ont aucune validation officielle et l'organisme n'en favorise pas l'utilisation à titre de seuils de pauvreté.

Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population ayant un faible revenu. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais elles sont largement reconnues. En l'absence d'un vaste consensus s'y opposant, on y aura sans doute recours pour bien des années encore.

La Figure A.1 montre neuf méthodes de mesure de la pauvreté, soit les versions avant et après impôts des seuils de faible revenu de Statistique Canada et sept autres seuils parfois mentionnés dans d'autres rapports sur la pauvreté.

La première barre de la figure A.2, CSPC Toronto, correspond aux guides budgétaires établis par le *Community Social Planning Council of Toronto*. Le Conseil national du bien-être social s'est servi de l'indice des prix à la consommation pour la mise à jour de 2001 des calculs originaux.

Figure A.1 : Seuils de pauvreté pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, 2001

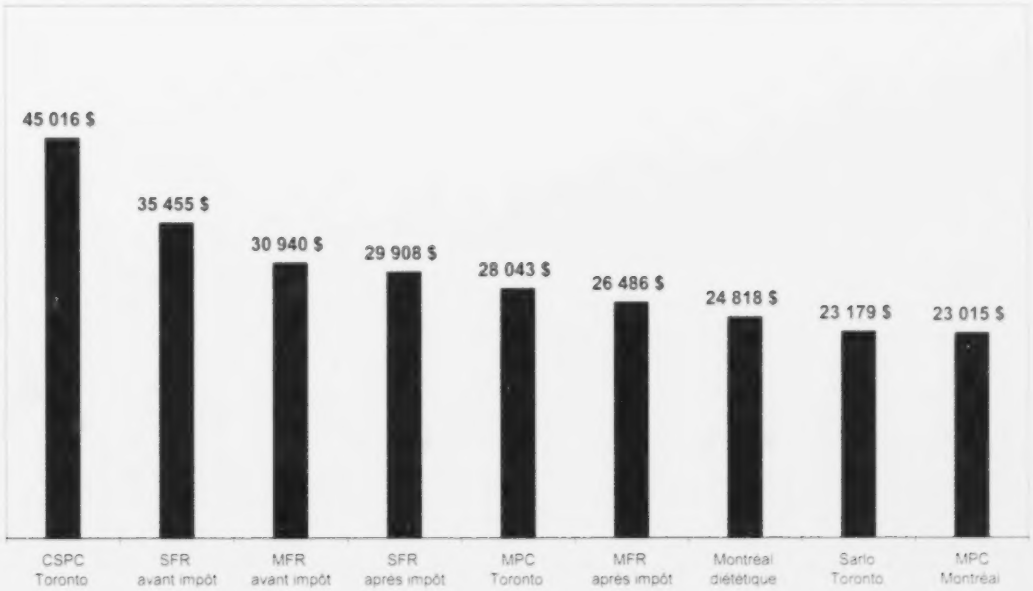

Les deuxième et quatrième barres correspondent à deux versions différentes des seuils de faibles revenus établis par Statistique Canada. Les deux SFR varient selon la taille de la famille et de la population dans la région de résidence. Les SFR avant impôt tiennent compte du revenu total, dont les transferts gouvernementaux, mais avant la déduction des impôts fédéral et provinciaux sur le revenu. Le SFR après impôt repose sur le revenu après impôt, c'est-à-dire le revenu total, y compris les transferts gouvernementaux moins l'impôt sur le revenu versé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Tel qu'indiqué auparavant, les SFR après impôt ne sont pas rajustés pour tenir compte d'autres taxes qui touchent le revenu disponible, telles les charges sociales, les taxes de vente, les taxes foncières et autres taxes du même genre.

Les troisième et sixième barres, correspondant aux MFR avant et après impôt, représentent les mesures de faible revenu établies par Statistique Canada qui sont toutes deux calculées d'après la moitié du revenu familial médian, soit avant ou après la déduction des impôts sur le revenu. Les MFR varient selon la taille et la composition de la famille, mais elles sont identiques dans l'ensemble du pays, des régions rurales jusqu'aux grandes villes.

Le recours à la moitié du revenu familial médian rajusté selon la taille de la famille est la méthode la plus souvent employée pour les comparaisons sur la pauvreté sur le plan international. Les MFR et les autres mesures semblables permettent de faire des comparaisons intéressantes à un moment précis, mais elles tendent à aplanir les données sur une longue période et ne rendent pas bien compte des hauts et des bas du cycle économique.

MPC Toronto et MPC Montréal correspondent aux Mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation établies par Développement des ressources humaines Canada à l'intention des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Conseil national du bien-être social s'est servi de l'indice des prix à la consommation pour la mise à jour de 2001 des MPC de Toronto et de Montréal de 2000.

Les MPC correspondent au coût d'achat d'un panier de produits et de services sur le marché local. Toutefois, la méthodologie des MPC tient compte d'un nombre de corrections au revenu familial, y compris des déductions pour les frais de garde des enfants, les pensions alimentaires pour enfants, les charges sociales et les cotisations, les menues dépenses liées aux soins de santé et le coût des équipements prescrits pour les personnes handicapées. On obtient alors un revenu qui correspond à peu près au revenu disponible plutôt qu'aux définitions simplifiées du revenu total ou du revenu après impôt qui servent à établir bien d'autres mesures de la pauvreté.

Montréal diététique désigne le revenu nécessaire pour assurer un niveau de vie minimum adéquat à un couple ayant deux revenus ainsi qu'un fils de 15 ans et une fille de dix ans, à Montréal, selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal et les mises à jour du Conseil national du bien-être social. Le groupe a établi également des lignes directrices sur les besoins de base qui s'appliquent uniquement à l'aide à court terme et sont par conséquent un peu moins élevées.

Sarlo Toronto désigne le seuil de pauvreté à Toronto, établi par Christopher A. Sarlo et comprenant les mises à jour jusqu'en 2001 faites par le Conseil national du bien-être social. Le professeur Sarlo a aussi établi "des seuils de confort social" qui sont deux fois plus élevées que ses seuils de pauvreté.

Bien que dans le présent rapport le Conseil utilise les SFR avant impôt, l'Annexe B, à titre de service aux lecteurs présente aussi les versions avant impôt et après impôt des SFR pour 2001, 2002, 2003 ainsi que les estimations pour 2004; l'Annexe C comprend aussi quelques statistiques sur la pauvreté, calculées après le versement des impôts.

Statistique Canada publie d'autres renseignements sur les statistiques sur la pauvreté, après le paiement des impôts, dans *Le revenu au Canada 2001* (Catalogue n° 75-202). On peut aussi trouver les statistiques avant et après le paiement des impôts sur le CD-ROM intitulé *Tendances du revenu au Canada*, 1980-2001 (Catalogue n° 13F0022XCB).

ANNEXE B. SEUILS DE FAIBLE REVENU

TABLEAU B.1 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2001					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 021 $	14 933 $	16 048 $	16 160 $	18 841 $
2 personnes	16 275 $	18 666 $	20 060 $	20 200 $	23 551 $
3 personnes	20 242 $	23 214 $	24 948 $	25 123 $	29 290 $
4 personnes	24 502 $	28 101 $	30 200 $	30 411 $	35 455 $
5 personnes	27 390 $	31 412 $	33 758 $	33 995 $	39 633 $
6 personnes	30 278 $	34 722 $	37 317 $	37 579 $	43 811 $
7 personnes ou plus	33 166 $	38 033 $	40 875 $	41 163 $	47 988 $

TABLEAU B.2 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2002					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 311 $	15 267 $	16 407 $	16 521 $	19 261 $
2 personnes	16 639 $	19 083 $	20 508 $	20 651 $	24 077 $
3 personnes	20 694 $	23 732 $	25 505 $	25 684 $	29 944 $
4 personnes	25 050 $	28 729 $	30 875 $	31 090 $	36 247 $
5 personnes	28 002 $	32 113 $	34 512 $	34 754 $	40 518 $
6 personnes	30 954 $	35 498 $	38 150 $	38 418 $	44 789 $
7 personnes ou plus	33 907 $	38 882 $	41 788 $	42 082 $	49 060 $

TABLEAU B.3 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2003					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 680 $	15 690 $	16 862 $	16 979 $	19 795 $
2 personnes	17 100 $	19 612 $	21 077 $	21 224 $	24 745 $
3 personnes	21 268 $	24 390 $	26 213 $	26 396 $	30 774 $
4 personnes	25 744 $	29 526 $	31 731 $	31 952 $	37 253 $
5 personnes	28 778 $	33 004 $	35 469 $	35 718 $	41 642 $
6 personnes	31 813 $	36 482 $	39 208 $	39 483 $	46 031 $
7 personnes ou plus	34 847 $	39 960 $	42 947 $	43 249 $	50 421 $

TABLEAU B.4 : SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) ESTIMÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL POUR 2004*					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	13 892 $	15 932 $	17 122 $	17 241 $	20 101 $
2 personnes	17 364 $	19 915 $	21 402 $	21 551 $	25 127 $
3 personnes	21 596 $	24 767 $	26 617 $	26 803 $	31 249 $
4 personnes	26 141 $	29 981 $	32 220 $	32 445 $	37 828 $
5 personnes	29 223 $	33 513 $	36 017 $	36 269 $	42 285 $
6 personnes	32 304 $	37 045 $	39 813 $	40 093 $	46 742 $
7 personnes ou plus	35 385 $	40 577 $	43 610 $	43 916 $	51 199 $

* En fonction d'un taux d'inflation de 1,5 % en 2004.

TABLEAU B.5 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2001					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	10 201 $	11 791 $	12 904 $	13 107 $	15 559 $
2 personnes	12 448 $	14 388 $	15 745 $	15 992 $	18 986 $
3 personnes	15 744 $	18 198 $	19 915 $	20 227 $	24 013 $
4 personnes	19 609 $	22 665 $	24 804 $	25 192 $	29 908 $
5 personnes	21 917 $	25 332 $	27 722 $	28 157 $	33 428 $
6 personnes	24 225 $	27 999 $	30 640 $	31 122 $	36 948 $
7 personnes ou plus	26 533 $	30 666 $	33 558 $	34 087 $	40 468 $

TABLEAU B.6 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2002					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	10 429 $	12 055 $	13 192 $	13 399 $	15 907 $
2 personnes	12 726 $	14 710 $	16 097 $	16 349 $	19 410 $
3 personnes	16 096 $	18 604 $	20 360 $	20 679 $	24 550 $
4 personnes	20 047 $	23 172 $	25 358 $	25 755 $	30 576 $
5 personnes	22 407 $	25 898 $	28 341 $	28 786 $	34 174 $
6 personnes	24 766 $	28 624 $	31 324 $	31 817 $	37 773 $
7 personnes ou plus	27 126 $	31 351 $	34 308 $	34 848 $	41 372 $

TABLEAU B.7 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) POUR 2003					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	10 718 $	12 389 $	13 558 $	13 771 $	16 348 $
2 personnes	13 079 $	15 118 $	16 544 $	16 803 $	19 948 $
3 personnes	16 542 $	19 120 $	20 924 $	21 252 $	25 230 $
4 personnes	20 603 $	23 814 $	26 061 $	26 469 $	31 424 $
5 personnes	23 028 $	26 616 $	29 127 $	29 584 $	35 122 $
6 personnes	25 453 $	29 418 $	32 193 $	32 699 $	38 820 $
7 personnes ou plus	27 878 $	32 220 $	35 259 $	35 814 $	42 519 $

TABLEAU B.8 : SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA (ÉTABLIS EN 1992) ESTIMÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL POUR 2004*					
	Taille de la communauté				
Taille de la famille – Nombre de personnes	Région rurale	Moins de 30 000 personnes	30 000 à 99 999 personnes	100 000 à 499 999 personnes	500 000 personnes et plus
1 personne	10 884 $	12 580 $	13 767 $	13 984 $	16 600 $
2 personnes	13 281 $	15 351 $	16 799 $	17 062 $	20 256 $
3 personnes	16 798 $	19 415 $	21 247 $	21 580 $	25 620 $
4 personnes	20 921 $	24 182 $	26 463 $	26 878 $	31 909 $
5 personnes	23 383 $	27 027 $	29 576 $	30 041 $	35 664 $
6 personnes	25 846 $	29 872 $	32 690 $	33 204 $	39 420 $
7 personnes ou plus	28 309 $	32 717 $	35 803 $	36 367 $	43 175 $

* En fonction d'un taux d'inflation de 1,5 % en 2004.

ANNEXE C. STATISTIQUES CHOISIES SUR LA PAUVRETÉ FONDÉES SUR LES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE STATISTIQUE CANADA

TABLEAU C.1 : TENDANCES EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DE LA POPULATION, 1980-2001, SUR LA BASE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres
1980	11,5 %	2 781 000
1981	11,5 %	2 803 000
1982	12,3 %	3 035 000
1983	13,9 %	3 450 000
1984	13,6 %	3 416 000
1985	12,8 %	3 253 000
1986	11,9 %	3 040 000
1987	11,8 %	3 053 000
1988	10,7 %	2 819 000
1989	10,0 %	2 675 000
1990	10,9 %	2 937 000
1991	12,1 %	3 305 000
1992	12,0 %	3 339 000
1993	12,9 %	3 639 000
1994	12,3 %	3 510 000
1995	13,1 %	3 765 000
1996	14,0 %	4 076 000
1997	13,5 %	3 975 000
1998	11,9 %	3 518 000
1999	11,7 %	3 497 000
2000	10,9 %	3 294 000
2001	10,4 %	3 163 000

TABLEAU C.2 : TENDANCES EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, 1980-2001, SUR LA BASE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants pauvres <18 ans
1980	12,0 %	815 000
1981	12,3 %	827 000
1982	14,0 %	928 000
1983	15,5 %	1 020 000
1984	15,8 %	1 029 000
1985	15,5 %	1 006 000
1986	13,4 %	875 000
1987	13,6 %	888 000
1988	12,0 %	791 000
1989	11,5 %	765 000
1990	13,0 %	870 000
1991	14,2 %	963 000
1992	14,0 %	958 000
1993	15,7 %	1 083 000
1994	14,7 %	1 024 000
1995	16,3 %	1 138 000
1996	16,7 %	1 175 000
1997	16,0 %	1 122 000
1998	13,6 %	951 000
1999	13,5 %	940 000
2000	12,5 %	868 000
2001	11,4 %	786 000

TABLEAU C.3 : TENDANCES EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, 1980-2001, SUR LA BASE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres 65 ans +
1980	20,8 %	450 000
1981	20,7 %	459 000
1982	17,5 %	399 000
1983	18,9 %	440 000
1984	15,9 %	381 000
1985	14,2 %	353 000
1986	12,9 %	333 000
1987	12,3 %	328 000
1988	12,5 %	343 000
1989	10,9 %	311 000
1990	10,2 %	301 000
1991	10,4 %	313 000
1992	9,2 %	286 000
1993	10,8 %	342 000
1994	7,9 %	255 000
1995	7,7 %	254 000
1996	9,1 %	305 000
1997	8,6 %	298 000
1998	8,3 %	292 000
1999	7,6 %	270 000
2000	7,3 %	265 000
2001	7,3 %	271 000

TABLEAU C.4 : TAUX DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-2001, SUR LA BASE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Couples 65 ans +	Couples <65 ans, sans enfants	Familles biparentales <65 ans	Pères seuls <65 ans	Mères seules <65 ans	Hommes seuls 65 ans +	Femmes seules 65 ans +	Hommes seuls <65 ans	Femmes seules <65 ans
1980	5,5 %	4,5 %	6,8 %	--	47,9 %	45,5 %	56,1 %	24,2 %	36,8 %
1981	7,9 %	5,0 %	7,2 %	--	46,3 %	37,9 %	52,8 %	24,6 %	35,3 %
1982	3,8 %	5,6 %	8,3 %	--	49,1 %	32,2 %	50,4 %	28,1 %	31,8 %
1983	5,2 %	6,6 %	9,2 %	--	52,1 %	39,5 %	50,6 %	31,6 %	37,7 %
1984	4,5 %	7,0 %	9,2 %	--	52,7 %	32,1 %	42,2 %	30,0 %	36,8 %
1985	4,0 %	5,8 %	8,7 %	--	53,6 %	27,0 %	41,2 %	29,5 %	37,1 %
1986	4,2 %	5,9 %	8,1 %	--	48,6 %	25,1 %	35,8 %	30,1 %	35,9 %
1987	3,8 %	6,1 %	7,7 %	--	49,5 %	21,5 %	34,5 %	30,8 %	34,6 %
1988	3,8 %	5,0 %	6,3 %	--	46,2 %	18,0 %	34,2 %	27,7 %	36,9 %
1989	2,9 %	5,1 %	6,3 %	--	42,6 %	17,8 %	31,1 %	24,5 %	33,4 %
1990	2,2 %	5,8 %	6,7 %	17,4 %	46,9 %	19,8 %	29,3 %	26,2 %	32,9 %
1991	2,4 %	6,6 %	7,8 %	20,1 %	48,5 %	22,2 %	29,2 %	30,2 %	37,0 %
1992	--	5,5 %	7,2 %	--	44,6 %	16,0 %	27,3 %	31,0 %	36,5 %
1993	2,6 %	6,6 %	8,8 %	18,7 %	44,9 %	20,2 %	28,7 %	31,3 %	36,2 %
1994	--	6,3 %	8,3 %	26,5 %	44,7 %	11,7 %	23,5 %	30,4 %	40,5 %
1995	--	6,8 %	9,7 %	20,6 %	46,0 %	11,7 %	23,9 %	32,1 %	37,3 %
1996	1,9 %	7,1 %	9,7 %	22,4 %	49,0 %	18,0 %	25,9 %	34,6 %	41,3 %
1997	1,9 %	6,5 %	9,3 %	18,1 %	45,3 %	15,5 %	22,9 %	34,2 %	42,1 %
1998	1,6 %	5,6 %	7,4 %	15,7 %	39,1 %	16,7 %	21,8 %	31,0 %	38,7 %
1999	--	6,8 %	7,6 %	16,3 %	37,7 %	16,3 %	22,0 %	31,4 %	37,6 %
2000	--	5,8 %	7,4 %	--	33,9 %	16,8 %	21,0 %	27,0 %	38,2 %
2001	2,3 %	5,8 %	6,7 %	13,4 %	31,9 %	16,4 %	20,5 %	26,5 %	36,2 %

-- Échantillon insuffisant

TABLEAU C.5 : NOMBRE DE PAUVRES PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-2001, SUR LA BASE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Couples 65 ans +	Couples <65 ans, sans enfants	Familles biparentales <65 ans	Pères seuls <65 ans	Mères seules <65 ans	Hommes seuls 65 ans +	Femmes seules 65 ans +	Hommes seuls <65 ans	Femmes seules <65 ans
1980	30 000	59 000	215 000	--	168 000	85 000	280 000	225 000	298 000
1981	43 000	66 000	222 000	--	159 000	72 000	279 000	238 000	295 000
1982	22 000	76 000	255 000	--	184 000	56 000	264 000	291 000	275 000
1983	31 000	91 000	284 000	--	198 000	71 000	287 000	345 000	316 000
1984	27 000	95 000	278 000	--	214 000	56 000	236 000	335 000	332 000
1985	25 000	84 000	267 000	--	212 000	48 000	239 000	344 000	336 000
1986	28 000	85 000	248 000	--	184 000	46 000	215 000	359 000	339 000
1987	26 000	93 000	235 000	--	196 000	42 000	218 000	377 000	337 000
1988	27 000	77 000	196 000	--	191 000	37 000	231 000	349 000	370 000
1989	21 000	82 000	194 000	--	183 000	39 000	213 000	320 000	351 000
1990	17 000	94 000	207 000	13 000	216 000	45 000	211 000	362 000	343 000
1991	19 000	107 000	239 000	14 000	230 000	51 000	212 000	424 000	407 000
1992	--	90 000	222 000	--	250 000	38 000	198 000	461 000	395 000
1993	21 000	109 000	270 000	17 000	261 000	53 000	218 000	471 000	384 000
1994	--	107 000	260 000	22 000	231 000	30 000	179 000	465 000	446 000
1995	--	116 000	309 000	18 000	243 000	31 000	185 000	488 000	431 000
1996	16 000	125 000	307 000	20 000	267 000	47 000	201 000	561 000	464 000
1997	16 000	114 000	294 000	17 000	244 000	42 000	177 000	559 000	492 000
1998	14 000	99 000	230 000	16 000	219 000	46 000	170 000	513 000	464 000
1999	--	124 000	238 000	17 000	206 000	45 000	176 000	532 000	455 000
2000	--	109 000	233 000	--	180 000	48 000	168 000	457 000	483 000
2001	21 000	113 000	207 000	15 000	164 000	48 000	165 000	458 000	456 000

-- Échantillon insuffisant

TABLEAU C.6 : NIVEAU DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE, 1980-2001, EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Couples 65 ans +	Couples <65 ans, sans enfants	Familles biparentales <65 ans	Pères seuls <65 ans	Mères seules <65 ans	Hommes seuls 65 ans +	Femmes seules 65 ans +	Hommes seuls <65 ans	Femmes seules <65 ans
1980	4 126 $	5 762 $	7 754 $	--	7 922 $	3 379 $	3 096 $	6 660 $	6 569 $
1981	3 162 $	5 845 $	7 958 $	--	7 976 $	2 896 $	3 354 $	5 881 $	6 359 $
1982	3 136 $	5 602 $	7 433 $	--	7 535 $	2 898 $	2 893 $	6 216 $	6 608 $
1983	4 426 $	6 282 $	7 614 $	--	7 734 $	3 335 $	2 921 $	6 024 $	6 527 $
1984	3 720 $	5 447 $	8 204 $	--	7 483 $	2 711 $	3 060 $	6 091 $	6 427 $
1985	3 839 $	5 964 $	6 983 $	--	7 672 $	2 589 $	2 903 $	5 709 $	6 178 $
1986	3 551 $	5 400 $	7 362 $	--	7 032 $	2 642 $	2 714 $	6 199 $	5 816 $
1987	4 031 $	5 350 $	7 634 $	--	7 005 $	2 902 $	2 568 $	6 078 $	5 764 $
1988	3 604 $	5 638 $	6 808 $	--	6 565 $	3 437 $	2 510 $	6 015 $	5 616 $
1989	3 500 $	5 336 $	7 386 $	--	6 146 $	2 284 $	2 386 $	5 636 $	5 662 $
1990	3 641 $	6 073 $	8 229 $	6 292 $	6 898 $	2 682 $	2 406 $	5 551 $	5 516 $
1991	3 903 $	5 750 $	7 472 $	6 733 $	7 092 $	1 961 $	2 226 $	5 754 $	6 086 $
1992	--	5 634 $	8 005 $	--	6 514 $	1 926 $	2 189 $	5 317 $	6 002 $
1993	4 328 $	5 843 $	7 338 $	6 377 $	6 421 $	3 484 $	2 266 $	5 775 $	5 769 $
1994	--	5 197 $	7 934 $	5 669 $	6 557 $	2 083 $	2 007 $	5 613 $	5 449 $
1995	--	5 400 $	8 009 $	5 176 $	6 418 $	2 628 $	1 987 $	5 857 $	5 569 $
1996	6 447 $	5 934 $	7 985 $	6 374 $	5 847 $	2 379 $	1 981 $	6 006 $	6 530 $
1997	6 412 $	5 912 $	7 660 $	6 636 $	6 369 $	2 507 $	1 899 $	6 309 $	6 081 $
1998	6 790 $	6 407 $	7 774 $	6 413 $	6 556 $	3 023 $	1 898 $	5 952 $	6 135 $
1999	--	7 016 $	7 525 $	9 183 $	5 911 $	2 340 $	2 089 $	6 259 $	6 486 $
2000	--	6 916 $	7 619 $	--	5 840 $	3 058 $	2 032 $	6 173 $	6 249 $
2001	4 980 $	6 475 $	8 495 $	5 477 $	6 098 $	3 193 $	2 235 $	6 456 $	6 396 $

-- Échantillon insuffisant

TABLEAU C.7 : DURÉE DE LA PAUVRETÉ PAR GROUPE D'ÂGE, 1996-2001, SUR LA BASE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT

	Pauvre 1 an	Pauvre 2 ans	Pauvre 3 ans	Pauvre 4 ans	Pauvre 5 ans	Pauvre 6 ans	Pauvre au moins 1 an	Pauvre aucune année	Total
NOMBRE DE PERSONNES PAUVRES									
Ensemble	2 134 000	1 296 000	804 000	580 000	502 000	802 000	6 118 000	19 037 000	25 155 000
Enfants <18 ans	614 000	428 000	262 000	193 000	163 000	191 000	1 851 000	4 564 000	6 415 000
18-24	341 000	236 000	113 000	69 000	47 000	45 000	851 000	1 377 000	2 228 000
25-54	896 000	492 000	344 000	251 000	225 000	383 000	2 591 000	9 390 000	11 981 000
55-64	182 000	99 000	55 000	42 000	35 000	85 000	498 000	1 693 000	2 191 000
65 ans +	102 000	42 000	29 000	26 000	32 000	98 000	329 000	2 012 000	2 341 000
RÉPARTITION EN POURCENTAGE									
Ensemble	8,5 %	5,2 %	3,2 %	2,3 %	2,0 %	3,2 %	24,4 %	75,7 %	100 %
Enfants <18 ans	9,6 %	6,7 %	4,1 %	3,0 %	2,5 %	3,0 %	28,9 %	71,2 %	100 %
18-24	15,3 %	10,6 %	5,1 %	3,1 %	2,1 %	2,0 %	38,2 %	61,8 %	100 %
25-54	7,5 %	4,1 %	2,9 %	2,1 %	1,9 %	3,2 %	21,7 %	78,4 %	100 %
55-64	8,3 %	4,5 %	2,5 %	1,9 %	1,6 %	3,9 %	22,7 %	77,3 %	100 %
65 ans +	4,4 %	1,8 %	1,2 %	1,1 %	1,4 %	4,2 %	14,1 %	86,0 %	100 %

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)
Canning, Nouvelle-Écosse

Mme Linda Borden	Corner Brook (Terre-Neuve et Labrador)
Mme Anne Gill	Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Mme Allyce Herle	Regina (Saskatchewan)
Mme Josephine Hill	Winnipeg (Manitoba)
Mme Hope Hunter	Edmonton (Alberta)
M. Al Kavanaugh	Riverview (Nouveau-Brunswick)
M. Greg deGroot-Maggetti	Kitchener (Ontario)
Mme Marilyn Peers	Halifax (Nouvelle-Écosse)
M. David Welch	Ottawa (Ontario)

****

Directrice : Laurie Kilpatrick

Consultant : Steve Kerstetter

Recherchiste principale et conseillère en politiques : Cathy Oikawa

Recherchiste et conseillère en politiques : Diane Richard

Adjointe à la recherche : Musarrat Rana

Agente en administration et information : Carole Demers

Assistante administrative : Claudette Mann

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement social sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a inclus comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 112 Kent Street, 9th Floor, Place de Ville, Tower B, Ottawa K1A 0J9, or by e-mail at ncw@magi.com, or see our web site at www.ncwcnbes.net.